CITÉ NOUVELLE

REVUE CATHOLIQUE D'ETUDE ET D'ACTION

25 FÉVRIER 1943

●

●

CHRONIQUES

●

LES LIVRES

●

EDITIONS PAYS DE FRANCE

E BIMENSUELLE

Nº 48

AVIS TRÈS IMPORTANT

A nos abonnés dont le service se termine avec le présent numéro :

Pour éviter tout retard dans la réception de la Revue, nous vous prions de faire parvenir votre réabonnement, *avant le* 15 *mars,* à l'administration : *Editions « Pays de France »*, *Issoudun*, Ch. P. L. KELLER, 904-40, à Lyon.

Sauf refus du numéro du 10 *mars,* nous vous considérerons réabonné d'office pour un an et vous ferons présenter, à partir du 20 mars, une traite postale augmentée de 10 francs de frais, soit 190 francs, sauf versement à cette date.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

à " Cité Nouvelle "

France	Un an	**180** francs
	Six mois	**100** »
	Trois mois (non renouvelable)	**50** »
	Le numéro	**12** »
Etranger (demi-tarif)	Un an	**210** francs
	Six mois	**110** »
	Trois mois (non renouvelable)	**55** »
	Le numéro	**14** »
Etranger	Un an	**255** francs
	Six mois	**130** »
	Trois mois (non renouvelable)	**65** »
	Le numéro	**15** »

Administration :

Pour le règlement des abonnements et toutes questions intéressant l'**Administration** de la **Revue,** adresser correspondance, mandats ou chèques postaux au nom de :

M. Lucien KELLER, Maison Saint-Bernard
ISSOUDUN (Indre) - Téléphone 4.52
Chèque Postal Lyon 904.40

DIRECTION-RÉDACTION

" Pays de France ", 2, Rue de l'Eglise, Vichy (Allier)

PARMI LES ACTEURS DU DRAME

La conception allemande de l'ordre juridique

Lutte de peuples pour la vie, choc d'intérêts, d'une part : heurt de deux conceptions du monde, conflit doctrinal, d'autre part : ces deux aspects du drame cachent une même réalité profonde, le duel de deux volontés de puissance économique et politique. Un grand Européen le soulignait récemment : « Il est faux que la guerre actuelle soit une guerre idéologique. Au premier plan, il y a une formidable poussée des tendances à l'hégémonie. L'aspect idéologique n'apparaît qu'au deuxième plan. Cela est si vrai que nous avons vu tout d'abord un accord germano-russe, puis une alliance russo-anglo-américaine. On ne peut cependant imaginer que les Anglais, les Américains ou les Allemands aient ou aient eu quelque intérêt à répandre les théories et les méthodes communistes dans le monde » (1).

Il conviendra donc de conserver, au cours de ces pages tout objectives, constamment présent aux yeux, comme une toile de fond, le fait universel qui mène notre planète plus encore que les idées : l'instinct vital. L'évolution qu'elles retraceront à grands traits présente sans doute à son origine une phase spéculative. Mais le matérialisme a progressé depuis lors. Les théories allemandes, pas plus que les systèmes adverses, ne procèdent aujourd'hui de la pensée pure. Les

---

(1) Le Président Salazar, interview reproduite dans *Le Temps* du 7 août 1942. On pourrait citer dans le même sens, entre autres, ce texte de *Mein Kampf* : « La première tâche de l'Etat est de maintenir les caractères de la race, condition du libre développement de toutes les facultés latentes de cette race. De ces facultés, une partie sera toujours destinée à l'entretien de la vie physique et une autre partie à l'entretien des progrès intellectuels. Mais en fait le premier est toujours la condition nécessaire du second. »

masses, à notre époque, marchandent leur faveur aux doctrinaires qui les élèvent trop au-dessus de terre. Avec plus de vérité que du « stupide » dix-neuvième siècle, il sera permis de parler du XXe siècle utilitaire et jouisseur. Les phénomènes économiques n'ont pas bientôt cessé de fournir la trame de l'histoire, dans la paix comme dans la guerre, dans l'ordre juridique aussi réellement que dans l'ordre diplomatique.

I. — Les précurseurs : théologiens et philosophes.

C'est sous une forme religieuse que la pensée allemande, avec la sécession de Luther, a pris son expression originale. Emancipation et libre examen en matière morale et dogmatique contenaient en germe l'autonomisme juridique. Dès le début du XVIIe siècle, Hobbes, parti d'une conception passionnelle de notre nature, montrait chaque homme mu par son égoïsme, nanti du droit de poursuivre sa fin à sa guise, le fait créant le droit faute de législateur, et la guerre étant un état naturel, donc une nécessité. La force, à ses yeux, ne prime pas le droit ; elle le crée. Le succès légitime toute révolution. Tout acte humain est moral, que sanctionne un pouvoir fort. C'est donc sur la force publique que la paix, si elle est possible, doit s'édifier. Un vrai despotisme juridique s'affirme dès l'origine de cette évolution.

Après Wolff et Vattel, disciples du hollandais Grotius, qui admettaient un droit naturel fondé sur le consentement des juristes et des masses populaires, manifesté par la coutume internationale, après Puffendorf qui laïcisa le droit naturel en n'attribuant à nos actes qu'une moralité purement extérieure, survient au milieu du XVIIIe siècle le philosophe de Königsberg. La notion de droit se dégage pour lui des conditions auxquelles la faculté d'agir de chacun peut s'accorder avec celle d'autrui selon une loi universelle de liberté fixée par chaque individu, cette liberté étant le seul droit inné. Le droit est un pouvoir de coercition et implique de par le principe de contradiction le pouvoir de contraindre quiconque y voudrait porter atteinte. Ce n'est que pour éviter l'anarchie, que Kant remplace le droit de justice privée par

celui de justice publique. Le droit international, dépourvu de contrainte extérieure, n'est pas un droit ; l'état de guerre est donc normal ; il échappe au droit, même dans un état de société, car le contrat tacite aléatoire qui lui donne naissance — les belligérants étant censés d'accord pour recourir à la force — la légitime et dispense de l'observation du droit. Le principe de l'autonomie de la volonté est désormais acquis. Fichte, subjectiviste outrancier, l'étend à la politique et au droit. Le Moi, d'après lui, crée la morale, la vérité et le monde. Or l'Etat représente le Moi absolu. Nous passons ainsi du Moi individuel au Moi allemand, seul doté d'une vraie patrie, à ce peuple élu en vue d'une mission à réaliser par tous les moyens. Le pangermanisme, dès lors, est né, que Hegel enrichira en introduisant le panthéisme statolâtrique. L'Etat deviendra un dieu, tout-puissant et essentiellement juste, dont la seule loi est la poursuite de son propre développement, car il porte en lui-même son but. Le droit international n'est donc qu'un droit dégradé, un *Sollendes Recht*, non un *Recht in sich*. Son arbitre, c'est la force. La guerre, élément de santé morale, est juste dans la mesure où elle sert l'intérêt national. La communauté des Etats n'est que la synthèse résultant de l'opposition entre thèse et antithèse que représentent ses membres considérés isolément ; sa règle n'est qu'un droit étatique prolongé hors de leurs frontières et totalement subordonné à leur volonté. Pour Hegel, le seul vrai droit est la force. La morale se réduit à l'intérêt allemand, car l'Etat prussien représente une force morale supérieure. L'esprit germanique sera l'âme du monde nouveau.

Il ne restera dès lors à Nietzsche qu'à couronner ce système politique et juridique par la doctrine du surhomme qui doit dévorer sa propre victoire dans un effort désintéressé, par le culte de la force, par la réhabilitation de la nature et de l'instinct, par la divinisation de la guerre : « Je ne vous conseille pas le travail, mais la lutte ; non la paix, mais la victoire. Une bonne cause, dites-vous, sanctifie même la guerre. Moi, je vous dis : c'est la bonne guerre qui sanctifie toute cause. Il n'est de pire vice que la pitié et la faiblesse.

Voici la nouvelle loi, que je promulgue pour vous : ô mes Frères, devenez durs ». Lasson, en notre siècle, rendra la même note : « L'issue de la guerre est toujours juste. La guerre est un jugement de Dieu ». Et Treitschke : « La guerre est sainte, moralement sublime ». C'est donc à une mystique de croisade que les généraux, un Moltke et un Clausewitz, apporteront l'adhésion de l'armée de 1880 à 1914, dans leurs œuvres de stratèges (1).

La voie est ainsi ouverte aux juristes, dont la synthèse s'opérera sous le signe du positivisme historique et tient en quelques mots.

La matière juridique existe toute préparée dans la conscience populaire qui estime que telle norme morale ou économique appelle une sanction juridique. Le juriste sociologue n'a qu'à extraire du complexus social ce fait de conscience collective et à le faire réaliser par le juriste technicien. Le droit est dans l'action qui préside au développement des phénomènes dans la conscience nationale telle que l'exprime la tradition.

Combinée avec le matérialisme marxiste, cette thèse a donné le bolchevisme russe. En Allemagne, tout en restant imprégnée de fatalisme, elle aboutit à l'opposé du pessimisme. Pour Savigny, par exemple, les institutions élaborées par la conscience collective sont nécessairement justes. La conscience psychologique de la Grande-Allemagne se confond avec la conscience morale. Il serait superflu de rappeler l'appui que ce système apporta à la politique du Premier Reich. Leur accord a été souligné par Guillaume II le 16 juin 1918, au trentième anniversaire de son règne : « Quand la guerre éclata, il ne s'agissait pas d'une campagne stratégique, mais

---

(1) Citons au passage ces deux textes du général von Bernhardi, le « grand prêtre de la guerre » : « La question de savoir où réside le droit ne peut être tranchée que par la guerre. Les nations faibles n'ont pas droit à l'existence, et elles doivent être absorbées par les nations puissantes. Les grands progrès de la civilisation, de l'humanité ne peuvent se réaliser complètement, malgré la résistance de la barbarie et de la déraison, que par l'épée. Et même parmi les peuples civilisés, la guerre demeure la forme de procès qui rend valable le droit des Etats. » — « La force est en même temps le droit suprême, et le procès se tranche suivant le droit de la force, la guerre, qui, en outre, décide toujours suivant la justice biologique, puisque ses décisions dérivent de la nature même des choses. »

d'une lutte entre deux conceptions du monde : ou bien la conception prussienne, allemande, germanique du droit, de la liberté, de l'honneur, de la morale doit continuer à être respectée, ou bien la conception anglaise doit triompher, c'est-à-dire que tout doit se ramener à l'adoration de l'argent et que les peuples de la terre devront travailler comme des esclaves pour la race de maîtres des Anglo-Saxons, qui les tient sous son joug ».

En résumé, l'école allemande, à la suite de Hegel, a étendu à l'Etat le principe de l'autolimitation individuelle pour en faire le dogme de la Souveraineté : l'Etat n'est pas obligé par la loi internationale, mais s'oblige à la respecter, et se voit dès lors contraint au nom de cette Souveraineté même, déclare Jellinek. La vérité étant inconnaissable, chacun peut choisir son point de départ, pourvu qu'il raisonne ensuite logiquement, affirme de nos jours Laun. Le national-socialisme va retenir ce vieux fond de subjectivisme et de criticisme kantien avec la forme déterministe qu'il a prise chez les juristes, et ouvrir la phase politique de cette longue évolution en mettant en vedette un facteur jusqu'alors latent : l'unité raciale.

II. — L'Etat d'après le National-Socialisme.

L'innovation est considérable, si bien que ce n'est plus chez le fondateur de l'Axe qu'il faut aujourd'hui chercher la traduction littérale, en langage totalitaire, de la tradition germanique en fait de droit public interne, mais chez son partenaire du sud.

Les juristes italiens s'étaient depuis le début du siècle ralliés au positivisme juridique, qui sépare brutalement la morale du droit, et à la thèse de l'Etat, personne juridique souveraine. Le fascisme naissant conserva cette double position, au prix de quelques aménagements de détail. Le *Capo di Governo* devint l'un des organes juridiques indispensables de l'Etat, celui-ci demeurant titulaire de la souveraineté et centre de l'organisation politique ; il réunit de plus entre ses mains le pouvoir législatif en vertu d'une délégation du

Parlement, et, de par son contre-seing ministériel, l'exécutif, dont le roi demeurait titulaire. Le principe traditionnel de la séparation des pouvoirs est donc sauf en théorie, mais en fait démenti par le pouvoir personnel du *Duce*. Cette autorité personnelle s'accorde d'ailleurs avec le positivisme juridique, car elle implique que la loi, qui exprime tout le droit, émane de la volonté du *Duce*. L'Etat, c'est le droit, proclamait l'école allemande. La volonté du *Duce* est celle de l'Etat ; elle est donc le droit, déclare le fascisme, qui interpose simplement une personne physique entre la personne morale étatique et le peuple.

Le national-socialisme a opté pour une solution plus radicale et plus réaliste afin de mettre la théorie en accord avec les faits.

Traduisant dès 1933 la doctrine de *Mein Kampf*, deux lois assurèrent l'épuration des fonctions publiques, du barreau et du journalisme au nom de l'unité biologique. Un peuple doit être un par la race, par la communauté du sang d'où naît la ressemblance des traits physiques et des inclinations psychiques et mentales. La race, de plus, doit être pure afin de conserver sa supériorité culturelle et morale sur ses voisines et sa mission civilisatrice. La multiplication des métis, généralement plus proches de la race inférieure que de la race supérieure, ne peut qu'abaisser le niveau de celle-ci. Or cette préservation s'impose particulièrement pour la race aryenne nordique, dont le rôle historique atteste l'universelle supériorité, et c'est dans le peuple allemand qu'elle se trouve le moins mêlée d'autres sangs (1). Des règlements ministériels vinrent préciser cette « clause aryenne » des lois de 1933 en faisant remonter l'origine des individus dans le comput officiel jusqu'au troisième degré en ligne directe.

---

(1) Ce racisme primitif du national-socialisme est directement inspiré de la théorie du Français Gobineau, mais corrigée par l'Américain Madison Grant et surtout par l'Anglais Chamberlain, dont Rosenberg considère la thèse comme la grande découverte du XIX[e] siècle. Gobineau plaçait en Angleterre, en raison de son insularité, le siège de la race nordique pure. Chamberlain, attribuant ce privilège à l'Allemagne, s'est fait l'ancêtre du racisme germanique. Il était déjà en honneur outre-Rhin avant 1914. — Nous empruntons plusieurs de ces renseignements à l'excellent article de notre collègue Roger Bonnard paru dans la Revue du droit public et de la science politique en 1936 sous le titre : *Le droit et l'Etat dans la doctrine nationale-socialiste.*

Devant les objections classiques opposées à cette conception — imprécision du critère racial par suite de la dégradation des particularités physiologiques, par exemple de la forme du crâne, au cours des âges, insuffisance du critère linguistique en raison du chevauchement des langues et des races, présence sur le territoire allemand d'une majorité d'individus n'appartenant pas à la race aryenne nordique pure : Dinariques (Adriatiques), Faliques (Westphaliens), Occidentaux, est-Baltiques, Sudètes et non-Européens —, on passa de l'idée d'unité à celle de pluralité de races, déjà mentionnée dans *Mein Kampf*, d'une notion biologique à une notion sociologique. La supériorité d'un peuple ne vient plus de la pureté de sa race, mais de la prédominance, au sein de son inévitable hétérogénéité, d'un sang supérieur qu'il s'agit de préserver par une politique raciale. Préservation d'ailleurs relative, car d'autres peuples de même composition ethnique, mais diversement proportionnée, possèdent ce sang supérieur, bien qu'à un moindre degré. Cette parenté les autorise comme « porteurs de civilisation » à s'allier à la race allemande. Il suffira de maintenir au sein de cette dernière la prédominance du pur sang aryen, seul créateur de la civilisation gréco-latine, pour créer la noblesse nouvelle. Sont exclus seuls certains sangs inférieurs « parasites » ; au premier chef, le sang juif (1).

Cette conception, singulièrement moins radicale que la précédente, a inspiré la première des lois de Nuremberg du

(1) Gerstenhauer fait, avec quelques autres, de la préservation de la pureté raciale une obligation religieuse et pose en principe que les communautés physiologiques sont « des formes corporelles de l'expression de l'action divine qui s'exerce dans les caractères distinctifs de ces communautés. Ceci n'est pas du matérialisme racial, dit-il, car la race est esprit (*Geist*) ; elle est donnée par Dieu, et il n'y a aucune opposition entre l'esprit transmis par l'hérédité et celui venant de Dieu. » L'esprit germanique, qui a une mission spéciale imposée par Dieu, est « l'esprit divin venu en nous avec une empreinte germanique ». Sur ce dogme, il base le devoir suivant : « Tout homme a pour but de son existence et pour devoir de réaliser l'image de Dieu gravée en lui ; pour cela, il devrait rester fidèle à sa nature et développer son individualité au plus haut degré possible. Nous ne pouvons pas détruire l'image de Dieu qui est en nous par le mélange des races et l'effacement du *Volkstum*. Nous devons garder notre sang pur et repousser l'esprit étranger et la nature étrangère qui sont des poisons pour nous. » La même conviction se retrouve dans cette déclaration de Hitler : « Je crois agir aujourd'hui selon l'intention du Créateur Tout-Puissant en résistant contre les Juifs ; je lutte pour l'œuvre du Seigneur ».

15 septembre 1935 sur le droit de cité (*Reichsbürgergesetz*), complétée par une ordonnance du 14 novembre suivant, qui accorde la nationalité allemande à quiconque « appartient à l'Union de protectorat du Reich et est spécialement engagé pour cela à son égard », et réserve la citoyenneté à « qui est de sang allemand ou apparenté et prouve par sa conduite qu'il a l'intention et la qualité voulue pour servir fidèlement les peuples et le Reich allemands ».

Cette dernière disposition, destinée à écarter certains indésirables, achève d'atténuer le caractère matérialiste du racisme : la considération des tendances de l'âme prime celle du sang nordique, au point que des descendants d'israélites sont admis au droit de cité quand leur parenté en ligne directe au deuxième degré ne comporte qu'une minorité de sang juif (1). « La race est le miroir de l'âme » : cette formule, fort peu biologique, rejoint la définition de la nationalité proposée par le grand juriste français Hauriou : « une mentalité qui se transmet par le sang et la vie ».

Ainsi délimité, le peuple allemand forme en effet une communauté (*Volksgemeinschaft*), une nation plutôt qu'une race. Le national-socialisme reprend ici l'idée de conscience collective (*Volksgeist*), introduite chez nous par l'école sociologique de Durkheim. Cette âme commune, superposée aux âmes individuelles, est faite surtout de dévouement, d'un esprit de camaraderie issu des événements et qui suppose l'affinité biologique des individus, car sans elle on ne trouve qu'une union juridique purement formelle, une personne abs-

---

(1) La parenté physiologique a été considérée dès l'avènement du régime comme le support d'une âme commune : « La race se révèle comme une force agissant au moyen d'une certaine règle de vie, d'une certaine conduite, d'un certain but, d'une certaine histoire, qui se découvre par l'instinct, le sens vital, l'évidence et l'expérience immédiate de la vie. » (Ernest Krieck, *National-politische Erziehung* (Leipzig, 1933, p. 27). — Une autre loi du même jour a complété ces mesures en interdisant, sous peine de travaux forcés, tout rapport sexuel, légitime ou non, entre Allemands et Juifs. Les mariages conclus, même à l'étranger, entre membres de ces deux races peuvent être déclarés nuls sur requête du Ministère public. Il était en outre interdit aux Juifs à raison, a-t-on dit, de leur exceptionnelle lubricité, d'avoir à leur service des femmes de sang allemand âgées de moins de quarante-cinq ans. Cet âge a été ramené à trente-cinq ans pour les domestiques déjà en place (ordonnance du 15 novembre 1935). Le racisme a donc pris très vite une forme négative en se réduisant à l'antisémitisme.

traite assise sur une juxtaposition d'individus, ceux-ci y constituant la seule réalité vivante avec priorité sur le tout. Le concept moderne de société artificielle et volontaire fait place dorénavant à la notion anti-libérale de communauté naturelle, instinctive, telle qu'on la trouve chez les anciennes tribus germaniques. Or cet esprit collectif, « objectif » a besoin d'être entretenu, préservé contre les particularismes locaux — d'où la suppression immédiate des *Länder*, provinces autonomes — et contre les divergences politiques — danger qui motiva la suppression des partis dissidents, le Parti national-socialiste, élite politique, devenant l'unique support (*Träger*) de l'idée allemande, la seule corporation de droit public, chargée de la formation des chefs et de l'éducation doctrinale de la masse — (1).

Le pouvoir politique s'appuiera sur cette *Volksgemeinschaft* non plus comme sur une foule électorale arbitrairement personnifiée, mais comme sur un groupe ethnique animé d'une *Volksgeist*. Il ne comportera pas la *Regierung*, pouvoir de commandement des démocraties à base de souveraineté (*Herrschaft*), ni même la *Leitung*, la direction administrative et culturelle, mais plutôt l'impulsion. La sympathie, la camaraderie et la confiance établies entre son détenteur et le peuple le dispensent de commander. Seul, au surplus, l'individu est apte à la sujétion, et la *Führung* s'exerce directement sur la collectivité.

Ce sera un pouvoir fort et personnel. La conduite de la masse suppose d'exceptionnelles qualités morales et intellectuelles. De cette communauté, parmi les citoyens les mieux doués de l'esprit de corps, se dégage spontanément un être prédestiné non pas à être mandataire des citoyens, mais à incarner et à interpréter cette mentalité éparse, à lui donner le maximum de potentiel en ne vivant que d'elle. Cet homme unique est de la race. Il ne reçoit pourtant pas d'elle l'autorité. Parlement et peuple ne peuvent que ratifier ses décisions,

(1) L'appartenance au Parti constitue d'ailleurs un critère de sélection : « On ne pouvait conclure de la race à la capacité. Il fallait au contraire conclure de la capacité à la race. Cette capacité ne pouvait être constatée que par la réaction des individus à une idée », proclamait le Chancelier à Nuremberg, le 3 septembre 1933.

manifester ou provoquer la coïncidence de leur volonté subjective avec la volonté objective formulée par lui. Les ministres, simples conseillers, lui sont étroitement soumis. Il n'est pas, comme le *Duce*, un organe de l'Etat. Il n'a point une personnalité individuelle, transcendante, imposant du dehors sa souveraineté, mais une personnalité immanente au peuple, qui s'impose par le dedans. Dans le *Führer* actuel, « revit le caractère héroïque, indestructible de la nation des *Niebelungen*, et brûle le feu de l'action héroïque dans une forme nouvelle », déclarait le docteur Dietrich, chef du service de la Presse, à Nuremberg le 31 août 1933. « Sa volonté, écrit Böttcher, est effectivement la volonté de Dieu et par conséquent la loi suprême. Aimé de ses égaux, haï des faibles et des criminels, il est l'incarnation même du courage, de la justice et de la fidélité ». Il s'identifie avec la loi vitale du peuple allemand : non seulement avec la mentalité présente. mais avec son esprit de toujours, avec l'âme de l'éternelle Allemagne. Infaillible à la manière du Pape — la comparaison revient souvent dans la littérature nazie —, il est plus qu'un dictateur, l'homme providentiel. Personnalité collective, dégagé de tout intérêt particulier, exempt de tout arbitraire, il donne, de son pouvoir absolu et par une intuition irrécusable, la solution allemande des problèmes politiques et sociaux. L'âme germanique s'est traduite à l'origine par la coutume, qui laissait le champ libre à l'interprétation intéressée des juristes. La conscience nationale-socialiste trouve aujourd'hui son interprète sûr — le seul possible pour un peuple de quatre-vingt cinq millions d'hommes — dans la volonté de celui à qui Rosenberg attribuait dès 1933 le rôle de « dictateur de la pensée ». Il « dit » le droit allemand. Son pouvoir n'est pas uniquement politique. Il est aussi juridique. Il revêt également un caractère doctrinal. Le national-socialisme se défend d'être une religion, malgré son analogie avec le césaropapisme de Luther ; sa *Weltanschauung* comporte du moins une philosophie, notamment une philosophie du droit.

L'ancien droit public était subjectif. Il organisait les libertés dites publiques, mais en fait individuelles, comme un

ensemble de normes abstraites, librement imposées par l'Etat. La nouvelle conception communautaire rejette ces fictions dangereuses, telles que propriété et autonomie de la volonté. Le droit devient objectif. Ses règles, immanentes au corps social, expression spontanée de sa morale propre, se modèleront d'abord sur la vie raciale, et ne la règleront que secondairement. Orienté vers l'avenir, dynamique, supra-légal, il se borne à traduire en termes techniques, généralement très brefs, les exigences de la conscience collective. L'ethnologie et l'anthropologie se trouvent ainsi élevées au rang de sciences juridiques (1).

« Le droit est né avec nous », pensait Gœthe. Inséparable du peuple qui l'enfante, ce droit est le seul juste parce que le seul vrai. Le problème de la constitutionnalité des lois et des ordonnances d'exécution ne se pose donc pas devant le juge ; toutes les sources du droit sont soumises au principe de la supériorité inconditionnée du pouvoir personnel du *Führer*. La personnalité même de l'Etat est sacrifiée, ainsi que celle des collectivités secondaires et jusqu'à toute apparence de fiction juridique. Il perd le droit de délimiter ses compétences et ses sujets pour se réduire à un cadre administratif, subordonné à la *Volksgemeinschaft* comme le corps à l'âme.

Certains principes traditionnels ont de même disparu du droit privé, entre autres celui du droit pénal : *nullum crimen, nulla poena sine lege*. Le juge peut désormais punir pour un délit ou un crime non prévus par la loi. Celle-ci devient d'ailleurs rétroactive. Des tribunaux spéciaux pour « souillure à la race » et pour crimes politiques ont été institués. L'avocat ne peut défendre son client que dans la limite des principes racistes. Le jugement doit être « conforme au bon sens populaire », et il peut interpréter la loi par analogie, liberté que lui refusent les autres législations européennes.

(1) M. Roger Bonnard a mis en lumière la concordance de cette théorie avec le positivisme de Léon Duguit, pour qui la règle de droit est un ordonnancement immanent au groupe social comme à tout organisme, « résultant des nécessités qui lui sont inhérentes et qui consiste dans une certaine détermination des attitudes actives et passives des membres du groupement. » « La situation juridique de l'individu, déterminée par le droit objectif du groupement, appartient à l'individu du fait de son appartenance au groupement » (loc. cit., p. 608 et 612 en note).

Le docteur Rothenberg, secrétaire d'Etat au ministère de la Justice, rappelait, il y a un mois, l'importance de cette thèse. « Ce n'est pas la loi qui sera au centre de la nouvelle législation, mais l'homme. Le peuple allemand est plus qu'aucun autre sensible aux questions juridiques et au sens de la justice. C'est pourquoi la confiance ne doit pas être ébranlée par des sentences contraires à l'esprit de justice. Aussi, bien des lois doivent être modifiées en temps de guerre... Le droit pénal doit être subordonné au maintien de la cohésion entre le front et l'arrière ». La jurisprudence et la législation doivent en somme s'adapter à l'intérêt national du moment, qui seul compte. L'homme ne devient centre du droit qu'en tant que membre de la communauté raciale. Les groupements intermédiaires — professionnels, culturels, administratifs ; de la famille, il n'est pas question — ne conservent une certaine autonomie que dans la mesure où ils s'intègrent dans cette communauté. Les vestiges d'individualisme qui subsistaient à l'origine ont vite disparu, malgré quelques résistances. La doctrine nouvelle est socialiste non moins que nationale. Le droit privé se résorbe dans le droit public (1).

III. — L'ordre international d'après le National-Socialisme.

Soucieux de briser l'encerclement dont il se proclamait victime, le IIIe Reich a réclamé à ses débuts la *Gleichberechtigung*, l'égalité juridique avec les Puissances qui dictèrent le

(1) M. J. de Lesdain proposa une adaptation de notre droit dans ce sens : « Lorqu'un individu se rend coupable d'un délit ou d'un crime, il est jugé pour les seuls préjudices qu'il a causés à un ou plusieurs autres individus et, sauf le cas de guerre, où le châtiment est appliqué en vertu du tort fait à toute la nation par un traître ou par un espion, l'attribution d'une peine quelconque ne prend pas en considération l'influence que la faute a eue ou n'a pas eue sur la Communauté. Or dans cette nouvelle forme de la nation vers laquelle nous nous avançons à grands pas, une chose compte seule, le bien de cette Communauté, supérieure même à l'Etat qui doit la servir. Dans une nation organisée, l'individu soumis au code devra être jugé, en certains cas, en conséquence du tort qu'il a causé à tous, alors même que la faute qu'on lui reproche ne constitue pas un dommage direct occasionné à un ou à plusieurs de ses compatriotes isolés. La propagation de certaines idées nuisibles au bon droit de la Communauté ne serait pas poursuivie selon l'esprit et la lettre actuels de nos codes, et cependant, une fois la réforme du droit accomplie, nous verrions probablement dans ce fait un des crimes les plus impardonnables. Par contre, un acte répréhensible et punissable selon nos conceptions actuelles, ayant procuré un bien ou un avantage à la Communauté, pourrait parfaitement être récompensé et non châtié. Bien entendu, nous ne faisons allusion qu'à des cas d'exception ; mais il suffit que ces exceptions soient possi-

traité de Versailles, au nom de la théorie positiviste plutôt que de la théorie raciste. Très vite, il a délaissé l'idée d'un droit de coordination, vaguement inspirée de la théorie leibnitzienne de l'harmonie préétablie, telle que la proposaient encore les classiques avec Bruns, pour une conception plus radicale et mieux adaptée à sa doctrine de l'ordre interne. Conception essentiellement contingente : tout principe juridique ou moral universellement valable est ici comme en droit interne, définitivement éliminé. Chaque peuple a « son » droit, qui n'est point, comme le soutenait un Karl Strupp sous le régime de Weimar, une création factice de l'Etat, mais que ce dernier réalise selon sa loi naturelle et sa structure propre. Or l'élection du peuple allemand en vue d'une mission civilisatrice, sa qualité de *Vollkulturvolk*, de peuple pleinement évolué lui confèrent une valeur absolue. Il doit donc par tous les moyens non seulement poursuivre la réalisation de son unité matérielle et spirituelle, mais faire valoir son potentiel et conquérir le rang que lui assigne la nature. « Il est universellement connu, écrit Kallreuter, que l'intérêt national prime l'intérêt international et que le *Volk* vient bien avant l'humanité. » Heinrich Rogge proclame de même : « La défense nationale est un droit absolu. » Le droit international est un produit racial et social, indépendant de la volonté, transmis par le sang. Il n'a de force, comme tout droit, qu'autant qu'il traduit le sentiment populaire (*Volksgefühl*). Ce n'est plus un droit interétatique (*Staatenrecht*), mais un droit entre peuples (*Völkerrecht*). Limité par les barrières raciales, il se borne à quel-

---

bles et même obligatoires pour que la conception de notre droit intérieur subisse de profondes modifications » (L'Illustration, 12 septembre 1942). Voici en quels termes « le droit inaliénable de l'homme à la sécurité juridique et, par le fait même, à une sphère concrète de droit défendu contre toute attaque arbitraire » a été explicité dans le dernier message pontifical de Noël : « Les relations de l'homme envers l'homme, de l'individu envers la société et de l'autorité envers les particuliers doivent s'établir sur un fondement juridique clair et être garanties au besoin par l'autorité judiciaire ; ce qui suppose :

a) un tribunal et un juge prenant leurs directives dans un droit clairement formulé et précis ;

b) des normes juridiques claires qui ne puissent être éludées par des appels abusifs à un prétendu sentiment populaire ou par des raisons d'utilité ;

c) la reconnaissance du principe que même l'Etat avec ses fonctionnaires et les organisations qui relèvent de lui est tenu à la réparation et au retrait des mesures préjudiciables à la liberté, à la propriété, à l'honneur, au progrès et à la santé des particuliers. »

ques mesures techniques, tirant leur seule valeur de l'appui qu'elles donnent à l'Etat, juge de ses intérêts, et doit renoncer à une extension universelle. Les Germains possèdent le monopole du sens juridique allemand (*deutsche Rechtsgefühl*), fait de loyauté, d'honneur, de vérité et de liberté. « Les frontières politiques doivent s'effacer devant les exigences de ce droit éternel », lisons-nous dans *Mein Kampf*.

Rien d'arbitraire ni d'anarchique, nous assure-t-on, dans cette doctrine. La force mise au service de la réalité existentielle d'un peuple chargé d'avenir n'est-elle point légitime ? Pas davantage de visée impérialiste. Tout droit international racial n'équivaut-il pas à un refus de niveler les groupes étrangers par voie d'assimilation, puisque l'insertion d'éléments allogènes rompt l'unité ethnique ? Certains juristes nationaux-socialistes, poussant cette thèse jusqu'à ses dernières conséquences, préconisent des Etats non territoriaux, racialement délimités. Il s'agit en tout cas de substituer à l'ancien équilibre purement géographique, statique et artificiel, un équilibre naturel, dynamique, de créer un certain nombre d'espaces vitaux (*Schicksalraüme*), dans l'intérieur desquels chacun poursuivra son destin.

La physionomie de l'Europe en sera transformée. Le morcellement opéré par la Conférence de la paix en 1919 sous l'influence de l'Angleterre, qui, par une singulière contradiction masquait son propre impérialisme, défendait ailleurs une conception universaliste, fera place à l'institution de « grands espaces » (*Grossraüme*). Tels que les présenta Karl Schmitt en 1941 dans la *Zeitschrift für Völkerrecht*, ils formeront de vastes zones d'influence analogues à celles que créa le traité germano-russe du 28 septembre 1939. Alors que le système théoriquement et pratiquement intenable des petits espaces a servi de prétexte aux immixtions abusives des puissances grâce au sectionnement territorial, le régime futur interdira de telles ingérences, et permettra seulement des échanges commerciaux soit entre les domaines ainsi créés, soit entre puissances directrices (*führende Reiche*), soit à l'intérieur d'un même espace entre nations dirigées, soit enfin

entre Etats appartenant à des espaces différents. Respectueux des autonomies nationales, dans la pensée de ses protagonistes, il bannit seulement l'individualisme dans lequel la Société des Nations a retenu sous la forme d'un lien purement dialectique (*dialektische Verbindung*) l'incoercible tendance communautaire dont elle était elle-même issue ; il exclut de la sorte l'impérialisme à forme britannique avec ses coalitions d'intérêts. Ce serait en somme, bien que le mot ne figure pas, un fédéralisme économique à dirigisme accusé ou plus exactement une fédération d'autarcies. Universalisme anglais impérialiste ou système des grands espaces, reflétant l'authentique doctrine primitive de Monroë : voilà le dilemme que Schmitt propose aux Etats-Unis, héritiers de l'hégémonie anglaise, virtuellement effondrée.

Au même moment et dans la même Revue, Henri Korte établissait une alternative semblable. Le souci d'une « sécurité bourgeoise » a conduit l'Angleterre à se défendre par un réseau de pactes, tandis qu'au nom de la sécurité des routes commerciales, elle s'était taillé un Empire hétérogène. « L'Europe est-elle malgré les guerres et les frontières une unité, le centre historique de la planète ? Est-elle, au contraire, selon la vue pessimiste de Splenger, vouée à disparaître ? Nous reconnaissons du moins dans le conflit actuel la vérification du jugement de Stegemann : « Des frissons apocalyptiques parcourent l'Orient et l'Occident. » Notre continent évolue néanmoins vers une symbiose, vers la conscience d'une commune destinée, consistant dans la reconstruction déjà en cours de l'Europe sous la direction des jeunes peuples allemand et italien. Les éléments de cet ordre nouveau se résument dans l'idée, sur laquelle se fonde la conception du droit à la vie et de l'espace vital, de la création d'un ordre légitime d'intérêts durables contre l'ordre apparent, destructif de l'universalisme de Versailles et de Genève. L'Europe est devenue pour les peuples « conducteurs » un programme historique obligatoire, à remplir par la réalisation des formes de solidarité qui lui sont échues en partage. Tandis que la pensée allemande s'oriente vers un espace continental, l'Italie réalise dans son

espace vital une idée impériale. La direction commune (*gemeinsame Führung*), consignée dans le pacte tripartite du 27 septembre 1940, unit ces deux idées maîtresses ; le voisinage des deux espaces vitaux avait pareillement conduit au pacte d'amitié et d'alliance du 22 mai 1939. »

A l'Allemagne, « centre historique du continent », revient donc la mise en ordre et la direction (*Ordnung und Führung*) de l'espace vital de l'Europe centrale selon les lois économiques méconnues par la Grande-Bretagne. « Reconnaître l'espace allemand n'est point une capitulation intellectuelle, ni un acte de déférence. C'est une loi de la vie, de l'espace, un impératif intellectuel de l'existence européenne. » Les peuples vont s'en rendre compte, dont la conscience collective se réveille, leur découvrant au moyen de l'instinct vital, le besoin de se développer selon leur propre style de vie. L'hégémonie allemande sur l'Europe correspond à la réforme de structure intérieure des Etats par la concentration des forces nationales contre l'anonymat des masses. La politique devient histoire quand la force des volontés domine l'évolution des causes nécessaires. Son héroïsme consiste à tenter l'impossible. Les jeunes nations (Allemagne, Italie, Japon) ont cette volonté de faire triompher l'espace vital contre la thèse britannique de la division du monde en puissances possédantes et Etats non-satisfaits.

La conception nationale-socialiste s'apparente-t-elle au droit naturel ? Le problème n'intéresse pas Krote. Le droit à la vie, point substantiel du droit des gens, constitue une loi de la vie, qui décide de la vitalité d'une race. Nul Etat ne peut vivre dans la communauté internationale en renonçant à son honneur. L'émancipation des Etats dans l'égalité permettra, d'après lui, de fonder le nouvel ordre sur les traités et la coutume. Aux anciens « droits fondamentaux », le national-socialisme substitue les « droits vitaux », étayés sur des considérations géopolitiques.

L'équilibre entre les espaces vitaux sera garanti par des accords bilatéraux, et non plus par des pactes régionaux d'as-

sistance à la mode genevoise. De tels accords, quelle sera la valeur ?

La doctrine et la pratique internationales ont vécu jusqu'ici sur l'axiome : *pacta sunt servanda,* signature oblige. Les positivistes subjectivistes attribuaient le caractère obligatoire de cette formule au consentement présumé des Etats, renonçant de leur plein gré à leur souveraine indépendance. Les formalistes y voyaient un postulat. Les objectivistes, une expression de la règle de droit, c'est-à-dire des nécessités sociales interprétées par la conscience populaire et sanctionnées par la coutume. Les tenants de la doctrine traditionnelle et scolastique, un principe de droit naturel, exigence de la nature s'imposant au nom d'un ordre divin. A l'exemple de la Réforme, adversaire-né du juridisme et du contractualisme romains, le national-socialisme veut adapter le droit à la vie. L'adage : *pacta sunt servanda* lui apparaît, strictement entendu, comme un prétexte pour les « peuples lâches » de s'opposer à l'ascension des jeunes races. « Le sang est un élément plus noble que l'encre », affirmait Seldte en 1936. Toute convention internationale, par exemple l'armistice du 24 juin 1940, n'est que la pierre d'attente d'un édifice nouveau. Interprétée à la lettre, elle n'a pas plus de sens qu'une constitution interne figée sur le marbre. La guerre contre les nations décadentes n'est pas la sanction du droit ; elle en est la source, car elle révèle la force et fraye la voie à l'élan vers l'avenir, au mythe nietzschéen (1).

(1) M. de Lesdain, dans l'article déjà cité, invite la France à abandonner en faveur de cette conception celle qui inspira la rédaction et l'exécution du traité de Versailles, et la résume ainsi : « Comment transformer le droit international en un élément de progrès et d'équité entre nations ? c'est-à-dire comment muer en un instrument de paix ce qui n'a été jusqu'à présent qu'une source de conflits ? En admettant que les conventions internationales seront valables tant que les circonstances qui leur ont donné naissance ne subiront pas elles-mêmes des modifications importantes. Une telle conception nécessite évidemment une certaine générosité d'esprit et par dessus tout la reconnaissance par chaque peuple de l'obligation où il se trouve de maintenir sa valeur au niveau de celle des autres peuples. C'est une prime accordée au travail, à la natalité, à une contribution volontaire au progrès général. Elle choquera tous ceux qui voient dans l'inviolabilité des termes d'un traité avantageux le mol oreiller sur lequel reposer leur paresse et leur contentement d'eux-mêmes ; mais de bonne foi, il n'est pas possible de ne pas la reconnaître comme juste et loyale. Lorsque chaque traité ou chaque convention internationale comportera des clauses d'ajustement périodique entre les parties intéressées, lorsque les espaces vitaux ou les grands espaces économiques, admis et réglementés, auront contribué à créer une atmosphère d'aide réciproque entre

Le fondement de l'obligation issue des traités, c'est donc en définitive l'utilité générale, traduite dans le sens de l'honneur échu aux Nordiques. La sécurité ne sera plus à la merci de l'interprétation des juridictions internationales ; elle aura pour garantes la volonté et la puissance de décision du Reich, mises au service de son honneur national (1). La doctrine hitlérienne du droit des gens rejoint ainsi la théorie du droit international. Celle-ci, pour Karl Schmitt, doit fonder celle-là (2). L'une et l'autre sont le résultat immédiat d'une expérience collective. De Kant, pour qui « toute loi juridique est une forme a priori », elles ont hérité le formalisme et le relativisme de la notion d'obligation, ainsi que la défiance envers l'idée morale d'une communauté universelle des Etats par suite de la variété des formes de connaissance ; de Fichte, la mystique de l'originalité et de l'énergie allemandes ; de Nietzche, le mythe du héros, réplique du surhomme ; de Hegel,

---

Etats, de solidarité et de compréhension des nécessités de chacun, ce que je viens d'énoncer n'apparaîtra plus sous le jour d'une vue de l'esprit, mais bel et bien comme une règle indispensable aux rapports des nations et des continents. » Il s'agit en somme de demander à tous les peuples de considérer volontairement le droit international sous un même aspect : celui d'une utilité et non d'une contrainte. » — Cette idée d'une révision périodique des traités figurait déjà dans l'article 19 du Pacte de la S. D. N. Elle a été admise de tout temps par la doctrine sous la forme de la clause : *rebus sic stantibus* (toute convention s'interprète en se plaçant dans l'hypothèse du maintien de la situation originaire), avec cette différence que l'hypothèse d'un changement, à une époque où le monde évoluait moins vite qu'aujourd'hui, était considérée comme l'exception et qu'en conséquence, pour ne pas multiplier les révisions nuisibles à la stabilité internationale, on tendait — au moins dans l'école traditionnelle catholique — à restreindre le jeu de cette clause sous-entendue au cas où le changement des circonstances serait tel que, prévu par les parties, il les eût empêché de conclure. C'était en somme l'extension aux rapports internationaux de la théorie de l'imprévision, admise par notre jurisprudence administrative. S. S. Pie XII l'a explicitement approuvée dans l'encyclique *Summi Pontificatus* et dans l'allocution de Noël 1940 avec les réserves qu'impose la sécurité internationale. Dans son dernier message, Elle a rangé parmi les « postulats erronés » « le positivisme juridique, qui attribue une trompeuse majesté à l'émission de lois purement humaines et fraie la voie à un fatal détachement des lois de l'humanité ; de plus, la conception qui revendique pour certaines nations, branches ethniques ou classes leur instinct juridique comme impératif souverain et comme règle sans appel. »

(1) « Contre tous ces groupes (les partis politiques qui incarnent les valeurs universelles sur le plan desquelles se fondèrent les grandes Internationales : catholicisme, protestantisme, libéralisme de 1789, marxisme nihiliste, et se déroulèrent les grandes luttes) en Allemagne, le mouvement national-socialiste annonce une valeur suprême, à la fois ancienne et nouvelle : l'honneur national » (A. Rosenberg, Discours prononcé devant le Corps diplomatique et les représentants de la presse étrangère à Berlin le 17 janvier 1935). Les juristes allemands ont d'ailleurs noté que le droit international n'est concevable qu'entre peuples nordiques : eux seuls peuvent établir des relations sur la base consensuelle des traités.

(2) *Légalité et légitimité*, trad. Grudgan de Roussel, p. 5.

l'incarnation de l'Esprit et donc de Dieu dans le sang de la race. La division classique libérale, d'origine romaine, entre le juridique et le politique disparaît. « La science du droit est une science politique » (Norbert Gürke). Adolph Walz, auteur d'une théorie intercorporative du droit international, en déduit : « le maintien et la révision des obligations internationales relèvent seulement du domaine du chef de l'Etat allemand, du Führer et chancelier, seul responsable du Reich. » C'est dans l'affranchissement vis-à-vis de la norme juridique que se manifeste la supériorité d'une race. Le droit devient un objet de croyance.

En bref, dynamisme et souplesse de conception. De même que sur le plan interne, le IIIe Reich a édulcoré sa théorie unitaire de la race, ainsi en droit des gens a-t-il substitué à l'ancien nationalisme pangermaniste, fondé sur le pur droit de la force, une notion moins étroite de l'équilibre structurel du monde. Certains publicistes ont pu reprocher à la Finlande d'avoir résisté à la Russie en 1939 pour des raisons morales alors que les considérations politiques devaient seulement intervenir ; par contre, Heinrich Rogge affirme la nécessité d'un accord entre la politique et une morale raciale combattive et héroïque, et Ludwig Schecher fut blâmé dans le même sens d'avoir prétendu remplacer le droit international (*Völkerrecht*) par un droit allemand extérieur (*deutsches Aussenstaatsrecht*). Révolutionnaire, le national-socialisme a pourtant cru devoir conserver l'appareil administratif des régimes antérieurs, sauf les *Länder*. Avec le même soin, il se garde de renier totalement une tradition dont l'impressionnante continuité assure la force ; antidialectique, antijuridique et réaliste, il se contente de la rajeunir, de l'épurer au souffle d'une nouvelle mystique. L'élan vital instinctif et irrésistible, l'originalité d'une race incarnée dans un chef — *ein Staat, ein Volk, ein Führer* — son unité à l'intérieur de ses frontières spirituelles, son ambition de devenir, grâce à son énergie expansive, grâce à sa « foi cinesthésique », selon le mot du Führer, le centre de ralliement de notre continent, sinon de l'univers : tels sont les signes essentiels et originaux

de l'hitlérisme. Il ne rompt pas la chaîne de la pensée germanique. Il l'oriente seulement vers une formule politique, nationale, moins conformiste de la *Weltanschauung* par une reforme des concepts abstraits en fonction des caractères culturels particuliers concrets et des besoins du peuple allemand. Il consomme son divorce avec la doctrine traditionnelle d'origine romaine et plus encore chrétienne (1), dont il proclame la faillite.Tel est le cadre « ancien et nouveau » dans lequel s'élaborent aujourd'hui les projets de reconstruction européenne. Ce n'est pourtant là qu'une des faces du problème. Outre les rapports du droit et de la politique, la création des grands espaces vitaux met en jeu les relations de ces disciplines avec la science économique. La doctrine, au-delà du Rhin, ne tardera sans doute pas à faire connaître sur cet autre plan le point actuel de sa progression. N'est-elle pas, en effet, comme la puissance germanique elle-même, un perpétuel devenir, le fruit d'un effort pour longtemps inachevé vers l'avènement d'un nouvel Age ?

Jean Lucien-Brun.

---

(1) L'insertion du droit romain constitue, d'après Hans Franck (Lehrbuch, p. VII), le principal obstacle à la formation d'un « droit véritablement allemand. »

PROUDHON ANTICLÉRICAL

En 1832, Pierre-Joseph Proudhon a vingt-trois ans. Il travaille comme typographe à Arbois. Un soir, il écrit sur son carnet :

Inf. cléricale, incompatible avec	Dignité humaine Economie Liberté civile	*Delenda Carthago.*

Très tôt donc, il fut anticlérical. Malgré quelques hésitations au temps de sa jeunesse, il le restera jusqu'au bout et ses déclarations publiques aussi bien que les saillies de sa correspondance attestent que son anticléricalisme fut ardent, même virulent.

Comme beaucoup d'hommes de son siècle, il crut que l'Eglise avait fait son temps et que le christianisme était condamné sans retour. Certaines apparences contraires ne l'émeuvent point. « J'ai assisté le jour de Pâques à la messe de Saint-Eustache, écrit-il le 12 avril 1839 à son ami Maurice ; les prêtres et les carlistes vous diront que la France renaît à la foi : mensonge ! L'indifférence conduit aux églises, comme l'esprit d'opposition défendait autrefois d'y pénétrer ». Même assurance dans les lettres à Bergmann en 1842 et en 1844, ou à Darimon en 1850. Elle s'affirmait déjà dans la *Création de l'Ordre*, en 1843 : les croyants arguent du fait que la religion est universelle, mais c'est là une « erreur de critique ; la Religion, première forme de la pensée humaine, sorte de préparation à la science, ne tend pas à vivre, mais à mourir. Pour apprécier sa nature transitoire, il faut considérer non l'universalité de son existence, mais l'universalité de son dépérissement ». Elle s'étale naïvement dans une page de l'*Idée générale de la révolution*, écrite au temps de sa captivité en 1851 :

Il faut que le catholicisme s'y résigne ; l'œuvre suprême de la Révolution, au XIXe siècle, est de l'abroger.

Je ne dis point ceci par esprit d'incrédulité ou de rancune : je ne fus jamais libertin et je ne hais personne. C'est une simple conclusion que j'exprime, je dirais même, puisque le sujet m'y autorise, une prédiction : tout conspire contre le prêtre, jusqu'au pendule de M. Foucaut. A moins que la réaction ne parvienne à restaurer la société de fond en comble, dans son corps, son âme, ses idées, ses intérêts, ses tendances, *le christianisme n'a pas vingt-cinq ans à vivre.* Il ne se passera pas un demi-siècle peut-être avant que le prêtre ne soit poursuivi, pour l'exercice de son ministère, comme escroc.

Sans doute, il se veut respectueux de la religion. C'est à l'Eglise qu'il en a : « Pour restaurer la religion, Messieurs, il faut condamner l'Eglise ». C'est au christianisme des théologiens, non à celui de l'Evangile : « En fait de religion, très certainement, il ne s'imprimera jamais de moi une ligne qui ne tende à détruire le christianisme tel que l'ont fait les théologiens ». Il veut, prétend-il, « ressusciter et défendre le vieux christianisme contre les satellites du nouveau ». Si son ton va quelquefois jusqu'au blasphème, ce n'est qu'en de rares occasions, sous l'influence passagère d'auteurs tels que Diderot, et rien ne le choquait plus que de se voir confondu avec des anticléricaux de bas-étage. Ses jugements sur l'Eglise de son temps n'en sont pas moins en général des satires sans bienveillance. Il écrit, par exemple, dans la *Création de l'Ordre* : « L'habitude d'obéir et de croire produit chez le prêtre un remarquable engourdissement des facultés et une grande timidité d'esprit ». Ou, dans la *Justice* : « Tandis que la religion se perd pour le peuple, elle devient pour les riches, comme la musique et les modes, un embellissement de l'existence, je dirais presque un objet de luxe. Quelle peut être la cause de ce revirement ? Est-ce la faute de Voltaire ? Est-ce la faute de Rousseau ? Ou n'est-ce pas la faute de l'Eglise ? » Certains, comme Trouessart, auteur d'un opuscule sur la Saint-Barthélemy, ne veulent s'en prendre qu'au Pape : fausse tactique, « œuvre tronquée », l'intolérance papale ne fait qu'exprimer « le fond véritable du catholicisme », et c'est ce fond lui-même qu'il faut attaquer.

Parmi le clergé, les Jésuites sont particulièrement visés. Proudhon écrit à Bergmann, le 24 mai 1844 : « Les Jé

suites nous désolent et je prévois qu'il faudra recommencer sur nouveaux frais la guerre de Voltaire et de Rousseau. Tu peux compter sur moi pour cela ». Une lettre à Guillemin, en date du 10 novembre 1852, parle du « génie infernal des Jésuites » dans le style de Michelet ou de Quinet. *La Révolution sociale* les montre « ennemis jurés de la raison, falsificateurs de l'histoire, fauteurs de mauvaises mœurs, par principe de religion ». Dans la *Justice*, il semble que Proudhon s'essaye d'abord à un peu plus d'équité. Il est prêt à donner tort à Pascal, aux gallicans, aux dominicains de Chine, aux rois et aux papes qui furent sévères aux Jésuites ; ceux-ci « ont compris mieux que personne le système chrétien », et il faut les comprendre eux-mêmes avant de les juger : « forcés de céder à la nécessité des temps et au courant de l'esprit humain, ils ont louvoyé de leur mieux ». Cela n'empêche pas qu'en fin de compte ils en sont venus « à innocenter le vol, la paillardise, l'assassinat, le parjure », à prendre l'intention pour seul critère du bien et du mal, et à justifier de la sorte les moyens par la fin. La *Justice* contient encore un portrait de la Compagnie de Jésus, conforme aux meilleurs poncifs de l'époque :

> La Compagnie de Jésus croit-elle à la vérité du christianisme ? Que lui importe, au fond ? Toute religion est bonne, qui remplit le but indiqué. Dompter la conscience et la raison, soumettre la volonté, se rendre maître de l'homme, c'est en cela que consiste la vérité religieuse. Christianisme ou paganisme, affaire de temps et de lieux. Les Jésuites se comportent en conséquence ; ils sont prêts pour toutes les transactions ; il n'y a que le but sur lequel ils ne varient pas. Par eux, la foi du Christ s'est continuellement rapetissée ; elle tourne au lamaïsme, à l'idolâtrie...

Proudhon ne s'en tient d'ailleurs pas à ces jugements spéculatifs. Il professe un anticléricalisme militant, qui ne dédaigne pas de passer à l'acte. Dans ses essais de jeune exégète, il s'était donné le malin plaisir d'interpréter le *Miserere*, ce psaume qui sert aujourd'hui « d'expression au repentir et de chant de pénitence », ce psaume qu'on lui avait fait chanter en 1826 avec tous les collégiens pendant la procession du jubilé, comme « un chef-d'œuvre d'astuce et d'hypocrisie »

et « la plus grande moquerie de l'histoire ». A la fin de 1842, séjournant à Besançon, il médite de jouer un bon tour à ses concitoyens catholiques. Le Père de Ravignan vient de prêcher l'Avent à la cathédrale ; on annonce maintenant l'abbé Lacordaire pour le Carême :

Si notre archevêque s'avise de le faire venir, je ferai voir aux Bisontins un spectacle nouveau. Je me propose de publier toutes les semaines, avec le compte rendu des sermons, une critique sommaire et péremptoire de tout le système chrétien, et l'on verra qui restera sur le carreau, du sermonnaire ou du raisonneur. J'ai d'excellents matériaux prêts, et sans offenser la religion ni la caste, j'espère faire des pamphlets délicieux.

A partir de 1847, il est franc-maçon. Pas très chaud, à vrai dire, et, dès le jour de sa réception dans la loge bisontine « Sincérité, Parfaite Union et Constante Amitié », il y fait un peu figure d'hérétique. Il interprète très librement les symboles de la secte et n'y devient jamais un dignitaire. Au temps de son exil, invité par quelques amis belges à la loge de Namur, il voudra s'excuser d'avance, sur l'agitation de sa vie, de n'en être toujours qu'au degré d'apprenti, et son compagnon d'exil Madier-Montjau devra lui dire en détail comment se comporter pour n'avoir « point trop l'air d'un profane ».

Il n'accepte donc pas plus le joug de la franc-maçonnerie qu'aucun autre joug. Mais c'est envers l'Eglise qu'il entretient en lui et autour de lui l'esprit de lutte. Au cours de la visite qu'il fait à Morny, après le coup d'Etat du 2 décembre, il dit au ministre : « Laissez-moi faire la guerre au catholicisme, et je vous pardonne le premier tiers de votre coup d'Etat ». Lorsqu'il craint que ses amis ne faiblissent, il les chapitre. Son mariage, la naissance de ses enfants lui sont autant d'occasions d'affirmer son hostilité dans les faits ; il l'explique un jour à Tissot, le philosophe traducteur de Kant, dont il sait que les sentiments correspondent aux siens :

J'ai commencé en me mariant la guerre sérieuse que je me propose de soutenir contre le clergé : j'ai obtenu de ma femme que nous ne passerions pas par l'église ; ma fille n'est pas baptisée ; le second enfant sera traité de même ; et si je vis, je me flatte de leur donner des principes tels qu'ils n'auront rien à craindre des séductions détournées.

A certaines heures, il est comme hanté par la crainte que l'Eglise dans ses « jours de triomphe » ne fasse imposer légalement la pratique de son culte. « Ce jour-là, déclare-t-il, aurait sonné ma dernière heure. Défenseurs de la famille, je vous montrerais ce que c'est qu'un père de famille ! Je ne crains rien pour ma personne, ni la prison, ni les galères ne m'arracheraient un acte de latrie. Mais je défends au prêtre de porter la main sur mes enfants, sinon je tuerais le prêtre ».

On voit comment, sur une imagination, il s'échauffe. Même à tête refroidie, les reconquêtes de l'Eglise lui sont pénibles. Il voudrait arracher aux prêtres les derniers instants des moribonds qui ont vécu sans leur secours. Il avait un vieux cousin, nommé Proudhon comme lui, qui avait été ordonné prêtre sur la fin de l'Ancien Régime et avait apostasié pendant la Révolution. Il s'inquiète de lui lorsqu'il le sait malade. « Je vois d'ici, écrit-il à Truche le 2 septembre 1855, la prêtraille l'assiégeant, le tourmentant, l'exhortant à son lit de mort. Horreur ! » Le vieillard mourut réconcilié en 1860, à l'âge de quatre-vingt-treize ans. Il se fait alors donner des détails sur cette mort, il en éprouve du dépit, cherche à se consoler sur le grand âge du défunt, une telle conversion *in extremis* pouvant s'expliquer par la « décrépitude ».

*

Quelles sont les causes d'un tel anticléricalisme ? Motifs d'ordre général et d'ordre personnel, expériences intimes et observation de la société se mêlent. Ici, comme partout, la réflexion de Proudhon est une réaction sur son époque, et il pense avec passion.

Il faut d'abord faire une part aux dispositions naturelles, qui devaient le porter à méconnaître le vrai sens de beaucoup de choses en matière religieuse. Sans doute, il a pu écrire avec sincérité, dans sa lettre de candidature à la pension Suard : « Je sentais Dieu, j'en avais l'âme pénétrée ; saisi dès l'enfance de cette grande idée, elle débordait en moi et dominait toutes mes facultés », et, faisant allusion au moment où

il cessa de croire, il dit qu'il a « connu les déchirements de la conscience lorsqu'elle passe de l'état de foi religieuse à celui de justice philosophique. » Tout compte fait, cependant, il reste que son tempérament était fort peu mystique, ainsi qu'il le constate lui-même. La prédominance des soucis d'ordre social étouffait en lui le sentiment proprement religieux. Alors il voyait, il grossissait les abus, les puérilités, les tares mêmes, qui ne manquent jamais, en fait, dans la vie d'une aussi grande institution que l'Eglise ; il était moins sensible à la réalité spirituelle dont des moyens souvent médiocres assurent tout-de-même, vaille que vaille, la présence. Il y avait aussi en lui une sorte de paganisme instinctif, plus robuste qu'en d'autres natures. Son enfance campagnarde l'avait très tôt développé, et il crut découvrir un contraste entre « la vie réelle suggérée par la nature » et « l'éducation factice donnée par la religion. » A la suite du long passage où il trace un tableau si vivant de cette enfance, il ajoute ces réflexions :

> Quand je me rappelle que ce mot païen, *paganus*, signifie paysan, que le paganisme, la paysannerie, c'est-à-dire le culte des divinités champêtres, le panthéisme rural, est le dernier nom sous lequel le panthéisme a été vaincu et écrasé par son rival ; quand je songe que le christianisme a condamné la nature en même temps que l'humanité, je me demande si l'Eglise, à force de prendre le contre-pied des religions déchues, n'a pas fini par prendre le contre-pied du sens commun et des bonnes mœurs ; si sa spiritualité est autre chose que la combustion spontanée des âmes ; si le Christ, qui devait nous racheter, ne se trouve pas plutôt nous avoir vendus ; si le Dieu soi-disant trois fois saint n'est pas au contraire le Dieu trois fois impur, si tandis que vous nous criez : la tête en haut, *sursum*, regardez le ciel, vous ne faites pas précisément tout ce qu'il faut pour nous jeter, la tête en bas, dans le puits.

Son éducation fut peu chrétienne. « On pratiquait chez nous avec tiédeur. » Un jour qu'on faisait par hasard la prière en famille, — c'était en vacances, avec des cousins de la branche pieuse —, un des assistants lâche une plaisanterie : il n'en fallut pas davantage pour le troubler au point que depuis lors il n'ait plus réussi à prier sans réticence. Quelques lectures théologiques précoces développent ses doutes : il découvre l'athéisme, par exemple, en lisant le *Traité de l'existence de*

Dieu de Fénelon, qu'il avait eu pour prix à la fin de sa quatrième, et l'ouvrage de Lamennais *De l'indifférence en matière de religion* porte le dernier coup à l'édifice déjà fort ébranlé de ses croyances. La plupart des livres de doctrine ou de dévotion dont il corrige les épreuves dans les années qui suivent ses études, ne sont pas faits pour lui donner du catholicisme une idée très haute ni très juste. La métaphysique classique d'origine cartésienne ne le déçoit pas moins. Aucun prêtre éminent ne s'est alors trouvé sur sa route, jouissant de sa confiance. Malgré quelques velléités de retour, et bien qu'il déclare s'être cru quelque temps « appelé à devenir un apologiste du christianisme », il n'a jamais sérieusement changé dans son dessein de combattre le christianisme « des théologiens ».

Viril, il s'agace de la religiosité et du christianisme sentimental qui sont dans le ton de l'époque romantique. L'apologétique à la Chateaubriand produit sur lui le plus mauvais effet. Il écrira dans la *Justice* :

> La procession de la Fête-Dieu a fourni à Chateaubriand la plus belle de ses amplifications. Ce n'est pas sans une colère concentrée que j'ai lu, à vingt ans, les ouvrages de ce phraseur sans conscience, sans philosophie, et dont toute la dignité fut dans la faconde. Voilà donc, me disais-je, avec quoi l'on mène les nations ! Ceux de 89... n'eussent pas été dupes de ce clinquant ; il a suffi, en 1804, qu'un soldat jacobin se dît empereur, pour changer les sentiments et les idées. Ceux qu'avait émancipés la raison philosophique furent séduits à leur tour par la fantaisie littéraire.

Il déteste ceux qu'il nomme les « néo-chrétiens », « ces imbéciles qui admirent le christianisme parce qu'il a produit des cloches et des cathédrales ». La caricature qu'il en fait tourne à la satire violente : « Ames lâches, cœurs corrompus, libertins par les sens et par l'intelligence, les néo-chrétiens recherchent surtout la forme extérieure et admirent la religion comme ils aiment les femmes, pour la beauté physique. » La même religiosité sentimentale qui caractérise aussi les mouvements socialistes de l'époque, provoque chez lui maintes réactions ironiques. « Tout ce qui tient une plume, écrit-il, s'est donné le mot pour embéguiner le peuple. » Sa verve

s'exerce surtout aux dépens du pauvre Pierre Leroux, qu'il appelle le « mystagogue », le « théologal du socialisme », « théosophe », « théomancien », « théoglosse », « théologastre », « théonime », « théomane » ; « le saint homme, dit il encore, aspire à remplacer le pape dans ses fonctions de vicaire de Dieu ; quelques-uns vont même jusqu'à dire qu'il se souvient d'avoir été Jésus-Christ. » Les formes religieuses dont s'enveloppent les saints-simoniens ne l'indisposent pas moins ; il n'aime pas ces « néo-mystiques », et il aurait fait sien, s'il l'avait connu, le mot de Sainte-Beuve sur « leur gnosticisme lesté d'industrialisme. »

Impatient de tout joug, infiniment plus porté à la fronde qu'à la servilité, dans la religion il voit d'abord l'Eglise, et dans l'Eglise une autorité contre laquelle il se cabre. Quand on ne me parle de rien, écrivait-il un jour, j'ai la religion du charbonnier. Dès qu'on veut m'obliger à croire, mon esprit se rebiffe ; il est dans ma nature de toujours contredire à l'autorité. J'ai pour les ecclésiastiques, comme pour tous les fonctionnaires publics en général, beaucoup d'estime ; mais j'ai toujours été rebelle à l'Eglise comme au gouvernement ». Dans ces conditions, il est prêt à frémir contre toute ombre de pression religieuse. Dans son esprit, sa lutte contre l'Eglise n'est qu'une riposte, et ses textes les plus violents lui sont en effet souvent inspirés par un événement qui l'indigne. Surtout il ne peut supporter ce qu'il estime être une exploitation hypocrite de la religion par le pouvoir, et il faut avouer ici que les mœurs politiques du dix-neuvième siècle lui fournissaient ample matière... Dans la *Création de l'ordre*, il dénonce « la manie, je dirais presque l'hypocrisie de religiosité si commune aujourd'hui dans l'enseignement, la presse, mais surtout dans le gouvernement. » Sur ce thème, sa verve s'excite :

Tandis que les philosophes annoncent une réforme religieuse, que radicaux et conservateurs parlent d'intérêts spirituels, que les proviseurs recommandent à leurs élèves, qui rient, la fréquentation des sacrements, et donnent des prix de religion, le pouvoir favorise de toutes ses forces l'action du clergé, et prêche volontiers par ses procureurs généraux et ses préfets contre l'impiété et les *mauvaises doctrines*. Etourdi des reproches de corruption et d'anarchie qui s'élèvent

de toute part, il n'imagine rien de mieux, pour le peuple, qu'un retour à la religion ; pour lui-même, qu'une royauté absolue. Mais personne n'est dupe, et le même coup qui abattra le scepticisme finira cette comédie.

Il en veut particulièrement aux éclectiques, au rôle qu'un Victor Cousin fait jouer à l'Université. « Ces Messieurs » n'ont aucune foi dans l'Eglise ; mais au lieu de s'y opposer franchement, ils « ont préféré faire comme Voltaire, qui écrivait contre l'Infâme tout en faisant ses Pâques. » « L'Université caresse les prêtres, le pouvoir les favorise, et notre gouvernement bourgeois, d'origine voltairienne, se fait jésuite à robe courte. Ah ! Basile... » Ces réflexions sont de l'année 1842. Quinze ans plus tard, Proudhon les reprendra dans la *Justice*. Il apostrophera Cousin, « assistant à la fête des écoles et donnant la main à l'archevêque de Paris. » Devant ce spectacle symbolique, il ne pourra retenir un cri de révolte :

Il faut une religion pour le peuple, il en faut une à tout prix. Et pourquoi faut-il une religion au peuple ? Parce qu'il faut que le peuple, qui n'a pas eu la bonne part, et qui, comme Marthe, doit servir, apprenne par la religion à être content de sa servitude. Voilà le secret de tout ce charabia de journaux.

Nous n'examinerons pas ici à fond les deux griefs essentiels de Proudhon, car ce serait entrer dans l'examen de sa pensée. Mal averti de la véritable doctrine de l'Eglise, il se plaint de ce qu'elle asservisse les âmes par la soumission qu'elle leur prêche. Mais ce grief ne fait que prolonger en quelque sorte un reproche plus immédiat, qui s'adresse à l'Eglise de son temps. Epris de justice autant que de liberté, il a peine à les distinguer d'une indépendance et d'une égalité totales, et il supporte aussi mal ce qui met une limite à la seconde que ce qui impose un frein à la première. Or, l'Eglise, oublieuse de ce que fut son attitude en d'autres temps, n'a-t-elle pas aujourd'hui le tort d'absoudre « cette machine économique » qui produit « fatalement, selon J. B. Say et Destutt de Tracy, l'inégalité » ?

*

Deux périodes, au cours de la vie de Proudhon, furent

par excellence des périodes de succès extérieur et d'apparente domination pour le catholicisme : les dernières années de la Restauration, puis la fin de la seconde République et les débuts du second Empire. De l'une et de l'autre, il a senti le contre-coup. Il en a souffert personnellement. Tantôt il en parle avec une claivoyance ironique, et tantôt il s'en plaint avec amertume.

La première de ces deux périodes se ramasse en quelque sorte symboliquement dans un souvenir de son adolescence : le souvenir de la mission prêchée à Besançon en 1825 et du jubilé de 1826. Il avait alors seize ans. C'est de là qu'il fera dater ses premiers doutes sérieux. Il l'a consigné dans ses carnets. Il l'évoque dans les *Confessions d'un révolutionnaire*, il y revient dans la *Révolution sociale*. Sa correspondance y fait plus d'une allusion, et une lettre du 6 mars 1852 à Charles Edmond en fait à nouveau le récit. Pendant ces journées de grandes démonstrations religieuses, il a « fait le poing dans sa poche », comme on dit dans son pays. On sent que son imagination en est restée frappée, et l'explosion anticléricale de 1830, sans rien ôter à son ressentiment, lui permet de doubler son indignation d'une ironie toute philosophique :

L'année 1825 fut la fameuse année des missions. Elle fut suivie du jubilé général. J'avais alors seize ans. Toute la France, entraînée par les missionnaires, se confessa, communia (votre serviteur excepté), devint cagote, jésuite, marguillière, fit acte, en un mot, de contre-révolution. A cette époque, Rousseau, Voltaire étaient maudits, les jeunes gens portaient des scapulaires, les jeunes filles étaient toutes embrigadées sous les drapeaux de la Vierge ; le testament de Louis XVI était appendu dans les ménages ; c'était une adoration universelle du bon Dieu, des prêtres, du roi, des princes ; les libéraux n'avaient pas raison.

Cette recrudescence de dévotion, de piété, de royalisme dura jusqu'en 1829. J'avais été témoin de la ferveur, je le fus du relâchement. Le spectacle ne fut pas moins curieux. Les jeunes hommes cessèrent d'aller à Vêpres et se mirent à chanter Béranger, les jeunes filles renoncèrent au chœur de chants et recherchèrent l'opéra ; les pères et les mères faisaient de l'impiété d'assez mauvais aloi ; bref, j'ai vu, en 1830, nos honnêtes bourgeois, qui avaient porté sur leurs épaules chrétiennes la croix de mission, travestis en gardes nationaux, aller démolir cette croix... et chanter la Marseillaise...

Si le comte de Montlosier, lorsqu'il rédigeait en 1826 sa *Dénonciation aux cours royales*, avait pu connaître le jeune bisontin frondeur et lire en son âme, surtout s'il avait pu voir la trace laissée en cette âme bien des années après l'événement, quelle confirmation n'y eût-il pas trouvée de ce qu'il écrivait alors ! Après avoir parlé des méthodes à grand fracas qu'on employait pour les missions et la célébration du jubilé, et donné un exemple des sermons qui retentissaient à cette occasions dans les chaires des cathédrales, il concluait : « Si un esprit aussi turbulent... continue à se propager, je garantis que l'esprit d'irréligion gagnera bientôt une partie de la France. On m'a reproché d'avoir parlé des *athées faits par les prêtres :* les Diderot et les d'Holbach n'ont jamais été d'aussi habiles apôtres d'athéisme que certains bons prêtres d'aujourd'hui. » (1) C'est un fait que bien d'autres Français que Proudhon et Montlosier, le gallican grincheux d'ancien régime et le témoin du peuple aux aspirations révolutionnaires, reçurent alors un choc. Dans les lettres qu'il envoyait à son ami Virieu, Lamartine parlait aussi de « missions politiques » et des « congrégations de police » qui, selon lui, faisaient « un mal affreux et irréparable » ; il dénonçait « avec une sorte de honte ces grands seigneurs, comme M. de Fitz-James, dont « l'orthodoxie à la fois superbe et sceptique » soutenait « le parti de l'Eglise sans croire à Jésus-Christ. » Le 10 avril de cette même année 1826, il écrivait à Fontenay : « *Corruptio optimi pessima.* Je voudrais voir la religion toute entre Dieu et l'homme, et en dehors de la politique. Les gouvernements la profanent lorsqu'ils s'en servent comme d'un instrument » (2). Formule évidemment incomplète pour définir l'idéal religieux, mais appréciation trop juste d'un abus trop répandu.

La réaction « cléricale » et bourgeoise qui succède aux troubles de 1848 et qui se poursuit au début du second Em-

(1) *Dénonciation aux cours royales relativement au système religieux et politique signalé dans le Mémoire à consulter* (1826), p. LXIII-LXIV.

(2) Cf. Henri Guillemin, *Lamartine, l'homme et l'œuvre* (1940), p. 99. Témoignages analogues et répétés, empreints d'ailleurs d'exagérations manifestes, dans l'œuvre de Lamennais.

pire atteint Proudhon plus directement en trois affaires. Là encore, son imagination grossit souvent et déforme. Aussi de nombreux traits de sa correspondance, à partir de 1852, montrent-ils son anticléricalisme de plus en plus inquiet, de plus en plus exaspéré.

C'est d'abord le procès qu'il perd à Besançon en 1852, contre l'éditeur indélicat qui avait acquis et lancé dans le public les exemplaires de son *Essai de grammaire générale*, ouvrage de jeunesse, mal venu et désavoué par lui depuis longtemps. Il attribue cette perte aux intrigues de la « prêtraille. » Déjà dix ans plus tôt, lors du procès qui avait suivi son troisième mémoire sur la propriété, il avait cru constater « les menées du clergé » contre lui. Maintenant, il se croit partout en butte à ces menées, dont l'influence lui paraît grandissante. Traqué, persécuté par le pouvoir, vivant avec peine, toujours en souci pour les siens, cela lui sera parfois comme une obsession. « Où voulez-vous vous que j'aille ? écrit-il à Charles Edmond le 6 mars 1852. Ne suis-je pas à l'index de Rome, de Londres, de toute la chrétienté ? » Et à Suchet, le 19 octobre : « La tyrannie cléricale croissant toujours, je ne réponds pas de finir mes jours en France. »

Puis vient l'affaire de la *Revue du Peuple*, qu'il cherche en vain à fonder. Le ministre de la police, Maupas, lui refuse l'autorisation. Dans ce nouvel échec, dû surtout, semble-t-il, aux ressentiments personnels du ministre, il voit encore la main de l'Eglise : « Le motif avoué, non écrit, est que je me serais promis, dans cette revue, d'écraser les jésuites et le catholicisme ! »D'où cette nouvelle explosion le 13 janvier 1853, dans une lettre à Mathey : « C'est une guerre à mort entre la prêtraille et moi. Ils me traqueront partout, m'ôtant le travail, le pain, etc... » Mêmes plaintes, généralisées, au cours des années qui suivent. Ainsi, à Bergmann, le 14 janvier 1855 :

« La tyrannie des prêtres est pire aujourd'hui qu'en 1815-1825 ; leur plan avoué est de tuer la science, d'étouffer toute liberté et toute lumière. Aussi la colère grandit avec leur pouvoir... Si jamais la démocratie retrouve un quart d'heure et que je sois compté pour quelque chose, ce sera fait, en France, du catholicisme...

Telles étaient les dispositions de Proudhon, dispositions déjà quelque peu maladives, au moment où éclate la troisième affaire, la grande affaire Mirecourt-Mathieu, dont les suites devaient être si graves. Sa première indignation contre son « biographe » est pleinement justifiée. La brochure du sieur « Eugène de Mirecourt » est d'une bassesse incroyable (3). Proud'hon, à l'en croire, est dénué de tout sentiment humain : la mort de sa mère l'a laissé indifférent, il a joui comme d'une fête des sanglantes émeutes de juin 48. Le fiel déborde de son âme. Il est un « sectaire menteur. » Sa prétendue continence n'est que « système et calcul. » Quant à ses idées sociales, rien de plus simple à expliquer : « Oui, le bifteck, le ventre, la gourmandise, l'amour de tout ce qui est matière, de tout ce qui se mange, de tout ce qui se palpe, de tout ce qui donne les joies sensuelles, la table du prochain, sa vigne, son lit, sa maison, son or, voilà, quoi qu'on dise, le premier, l'unique mobile de ces grands réformateurs. » On voit le ton : le reste est à l'avenant. C'est un mélange d'injures et de platitudes, une suite d'interprétations aussi sottes que malveillantes. Une troisième édition de ce pamphlet paraîtra encore après la mort de Proudhon, en 1870, pour l'édification du public catholique. Entre temps, Mirecourt en aura publié une défense, sous forme de *Lettres à M. P.-J. Proudhon*. La défense vaut le premier pamphlet. Quand un apologiste voudra réfuter la *Justice*, il se verra obligé de lâcher ostensiblement le calomniateur (4).

Pourquoi faut-il que le cardinal Mathieu ait commis l'imprudence de répondre par écrit à la demande de renseignements que lui avait adressée Mirecourt ? Ce personnage était déjà plus que suspect. Il s'empresse de publier la lettre de l'archevêque en tête de sa brochure, et c'est naturellement la première chose que Proudhon devait remarquer. Ainsi, c'est

(3) Ce Mirecourt, dont le vrai nom était Jacquot, est le même qui fit, vers le même temps, une biographie de Louis Veuillot injurieuse pour sa mère : Mgr Dupanloup intervint pour faire cesser la publication de cette brochure en feuilleton dans un journal d'Orléans, dont le directeur pensait faire ainsi sa cour à l'évêque.

(4) J. Michel, *Quelques notes sur l'ouvrage de M. Proudhon* (1859), p. 445-446.

l'Eglise elle-même, cette fois, qui le provoque ! Moins de huit jours après, sa décision est prise : il relèvera le défi, il « déchirera tous les voiles. » « M. de Mirecourt reçoit les communications de l'épiscopat : tant pis pour l'épiscopat. » Sans s'arrêter aux épisodes ni aux comparses, tel Jean-Jacques en face de Christophe de Beaumont, mais avec plus de rudesse et plus de fougue, il dressera sa pensée, la pensée même de la Révolution, contre celle de l'Eglise :

J'ai pris pour modèle le paysan du Danube, parlant au Sénat de Rome ; je me suis mis en esprit devant l'Eglise, avec ma blouse d'ouvrier, mes sabots de paysan, ma plume de journaliste, et je n'ai plus songé qu'à frapper juste et fort.

Les poursuites intentées contre la *Justice*, l'impossibilité de trouver un imprimeur pour un mémoire justificatif, la condamnation, la fuite en Belgique, n'étaient pas propres à calmer la colère de ce lutteur passionné. Jusqu'au bout, il devait garder ouverte sa blessure, et s'entretenir dans les réflexions que lui avait inspirées aussitôt la façon dont certains cherchent à déshonorer l'homme qui s'est détaché de l'Eglise :

Si vous manquez à cette foi dans laquelle furent élevés vos pères, que vous avez sucée avec le lait de vos nourrices, l'Eglise vous déclare traîtres et vous retranche de sa communion. Elle fera plus, elle recherchera l'engagement que vous lui aurez, à dix ans, souscrit ; elle publiera les tâtonnements de votre pensée, et s'en fera contre vous un trophée de scandale. Et comme elle aura condamné vos idées, elle frappera vos intentions, elle flétrira, dans ce qu'elle a de plus intime, votre volonté. Regardez-les, dira-t-elle, ces philosophes, au fond de l'âme : vous verrez toujours que la perte de la foi a été précédée, accompagnée, suivie, de la perte des mœurs ; de tous ces enfants perdus qui s'éloignent du Christ, il n'en est pas un, non, pas un d'honnête, *non est qui faciat bonum, non est usque ad unum.*

*

Si vives que soient de telles controverses, on peut le dire avec Droz : « Ce sont là guerres civiles, où le révolté témoigne un reste de sujétion par la violence même et les procédés de sa révolte » (5). Il ne faut pas voir une pure galéjade dans le

(5) Droz, *P.-J. Proudhon*, p. 237.

passage de la *Justice* où Proudhon, réclamant certains avantages pour sa cause, proclame qu'il est tout prêt, s'il les obtient, à se précipiter avec sa femme et ses enfants aux pieds de son archevêque pour recevoir sa bénédiction. En tout cas, malgré la verve qu'il déploie souvent lorsqu'il s'agit des gens et des choses de l'Eglise, il ne tombe presque jamais dans un anticléricalisme vulgaire. Lui qui voit dans Voltaire un des meilleurs représentants du génie français, il juge sévèrement le voltairianisme de certains de ses contemporains. Avec ses grosses ironies, la *Justice* n'est pourtant pas l' « abominable pamphlet » que dénonçait l'*Ami de la Religion*. Elle n'est pas l'œuvre de mensonge et de calomnie que prétendait réfuter l'apologiste Michel ; « la passion et l'erreur » y sont en plus d'un passage « évidentes », mais on ne saurait dire que « le livre tombe des mains de dégoût » (6). Œuvre sérieuse, cette somme de la pensée proudhonienne est, aux yeux de son auteur, une « épopée philosophique » ; à sa publication, il attache l'honneur de sa vie, et c'est avec un légitime étonnement qu'il proteste contre la police, lorsque celle-ci, alertée par « de mauvais plaisants », s'apprête à suspendre l'impression du « pamphlet irreligieux » qu'on lui attribue. Dans la *Justice poursuivie*, il réclamera de même contre la sentence des juges qui l'ont « assimilé au libertin pour qui le sacrilège est l'assaisonnement de l'immoralité. » Sans doute, il aurait pu se demander s'il ne s'était pas lui-même, le premier, rendu coupable, en sens inverse, de confusions aussi fortes... Reconnaissons-le toutefois. Il est souvent excessif, passionné, violent, injuste. Il se laisse entraîner par la polémique. Il lui arrive quelquefois, quoique rarement, de tomber dans le commérage. Tout cela rend beaucoup de ses critiques inintelligentes. Mais il n'est jamais bas. Rappelons-nous aussi qu'il est tout seul, que l'Eglise qu'il attaque est une Eglise apparemment triomphante ou, tout au moins puissante. Il n'eût pas fait chorus avec les dénigreurs d'une Eglise persécutée... (7)

---

(6) *Op. cit.*, pp. 432-433 et 475-476.

(7) En 1860, il s'abstient, « bien que la tentation fût grande », de s'enrôler dans la petite guerre que le gouvernement impérial soutient alors contre l'épiscopat : *La fédération de l'unité en Italie*, p. 103. En 1863, il écrira à Morard : « Depuis trente ans, j'ai contracté l'habitude de soutenir les causes abandonnées ».

Il ne se départit guère d'une hauteur de vues qui lui inspire parfois de nobles pages. Il faudrait pouvoir citer ici quelques-unes de ces pages écrites à la gloire de l'Eglise et de son œuvre historique. Si, dans le présent, elle ne lui semble plus être « qu'une sœur de charité vieillie et maussade », elle lui apparaît sublime dans le passé, et ceux qui maintenant veulent se substituer à elle lui font l'effet d'enfants prétentieux. On sait que, vers la fin de sa vie, il scandalisa nombre de ses amis par l'accord de plusieurs de ses vues politiques avec celles de la papauté conservatrice. Mais ce n'était là de sa part ni nouveauté, ni attitude purement politique. Dès 1847, il avait écrit : « Je crains bien plus les déistes à la Robespierre, les néo-chrétiens, la religion de l'Etat, l'éclectisme, que l'ultramontisme ». Et en 1856, approuvant le Concordat de Napoléon : « Ceux qui lui ont reproché d'avoir rétabli l'Eglise eûssent-ils mieux aimé qu'il laissât la nation dans le matérialisme où l'avait jetée le Directoire » ? Aussi fut-il toujours partisan du traitement du clergé ; il le proclamait en 1848 dans son programme électoral, et le rappelait encore, dans la *Justice* au cardinal Mathieu. Il avait assez de réalisme pour comprendre que ce que l'Eglise perdait, c'était pour une large part la superstition et l'immoralité qui le gagnaient ; il voulait donc conserver « la symbolique chrétienne » et « le ministère ecclésiastique », tout en imposant des limites sévères à l'activité du clergé. Il savait d'ailleurs qu' « on ne détruit pas une religion, une Eglise, un sacerdoce par des persécutions et des diatribes ». Enfin, ce perpétuel révolté avait le sens de la fidélité, et c'est ce qui explique, par exemple, ses jugements si sévères sur Lamennais (8). On sent une sincérité poignante, malgré le ton dégagé et railleur qu'il affecte en d'autres passages, dans cette page de la *Justice* où le regret qui s'exprime fait pressentir certaines plaintes analogues tombées de lèvres augustes :

---

(8) Il écrivait à Ackermann, le 16 mai 1841 : « Quoiqu'on dise de cet homme, je répondrai toujours que je n'aime pas les apostats. Il pouvait changer d'opinion, mais il ne devait jamais faire la guerre à ses confrères dans le sacerdoce, ni au christianisme, qu'il ne s'agit plus d'attaquer, mais d'approfondir. »

« L'Eglise, si elle avait embrassé résolument la cause de la Justice, eût été toujours reine ; le cœur des peuples serait demeuré avec elle ; on n'aurait vu dans son sein ni hérétiques ni athées. La distinction des puissances n'eût jamais été faite ; Pie IX, unique souverain, régnerait sur les idées comme sur les intérêts. Personne n'eût révoqué en doute l'autorité du sacerdoce, pas plus que la certitude de sa révélation ; car personne n'eût été induit à ce doute par le spectacle des calamités sociales, de la tyrannie ecclésiastique et de l'inclémence du ciel. C'est le malheur de sa destinée qui pousse l'homme à accuser sa religion et son Dieu. Ne voyez-vous pas, en ce moment, que votre troupeau se compose exclusivement de riches, et que ceux qui vous quittent sont les pauvres ? *Cela se perd,* me répondit un jour un paysan que j'avais connu fort assidu aux offices de l'église, et à qui je témoignais ma surprise de son indévotion. Oui, *cela se perd,* et beaucoup plus vite, je le crains, qu'il ne faudrait pour le bonheur de notre nation. O sainte Eglise catholique, apostolique, romaine et gallicane, Eglise dans laquelle j'ai été élevé et qui a reçu mon premier serment ! c'est toi qui m'as fait perdre la foi et la confiance. Pourquoi, au lieu d'une mère, n'ai-je trouvé en toi qu'une marâtre ? (9).

Ses critiques du clergé elles-mêmes, souvent pertinentes malgré leur excès, sont en tout cas inspirées par des considérations sérieuses. Parmi ces critiques, il en est trois qu'il est intéressant de noter et qu'il ne serait peut-être pas sans profit de méditer, car elles signalent au moins des tentations qui paraissent être de tous les temps. Ce sont : l'abandon de la simplicité solide dans le culte, — le mépris de la science, — l'inintelligence de l'Evangile.

Le sujet proposé par l'Académie de Besançon, *De la célébration du dimanche,* fournit déjà au jeune Proudhon l'occasion d'esquisser la première de ces critiques. Il déplore l' « émulation déplorable » qui entraîne les prêtres à suivre certaines modes du siècle : « la musique d'opéra introduite dans l'église, les effets de théâtre, la recherche des dévotions inconnues et des saints nouveaux, tout cela... dégrade de plus en plus la majesté du christianisme, et achève de détruire dans la nation le peu de foi religieuse échappé au libertinage du XVIIIe siècle. » Il y a là, nous semble-t-il, autre chose qu'une sévérité outrée, autre chose qu'un relent de jansénis-

(9) Comparer avec la parole historique de Pie XI sur « le grand scandale du XIXe siècle »...

me. Plus tard, la même critique se fera plus accusée, prenant le ton du pamphlet. Ainsi, dans cette page de la *Révolution sociale*, en 1852 :

Sous Louis-Philippe, le clergé travaille silencieusement à se refaire : il reprend position, sinon faveur. La foi est devenue plus âcre : c'est une revanche qu'il lui faut... Mais par quels puissants travaux, par quelles fortes études, par quelle parole fondatrice va-t-il capter l'attention de la multitude, racheter sa nullité passée, rajeunir la faculté de croire, combattre la folie du progrès ? Quel contrepoids opposera-t-il à cette attraction fatale qui ravit la civilisation à l'Eglise, l'humanité à son Dieu ? O Providence adorable ! Le prêtre cherche la religion, il rencontre la superstition. Il fuit la nouveauté, il donne dans la sénilité. La dévotion à sainte Philomène et au cœur de Marie, les guérisons miraculeuses de M. de Hohenlohe, Dieu et l'amour le plus pur, les livres de piété à la mode, passionnés, voluptueux ou nauséabonds : voilà les créations de ce Verbe, qui jadis produisit les Origène, les Tertullien, les Augustin, les Hildebrand, les Bernard, les Thomas ! La grande œuvre de l'Eglise moderne est celle de l'abbé Desgenettes, curé de Notre-Dame des Victoires, fondateur d'une société en l'honneur de la Vierge... Moyennant un sou par semaine, chaque confrère et consœur participe aux suffrages de la société... *Ab uno disce omnes.* Mesurez, d'après les exercices de M. Desgenettes, la puissance d'inspiration du christianisme dans notre clergé. Calculez son influence sur un siècle dix fois plus savant que celui de Constantin... Le sacerdoce s'affaisse, vous dis-je, et la religion envolée retourne au ciel d'où elle est venue.

Quant au mépris de la science, Proudhon le signale sous deux aspects : d'une part, l'abandon des études même théologiques par le clergé ; d'autre part, les alarmes perpétuelles de l'autorité craignant de voir compromise l'orthodoxie.

De l'abandon de la théologie, il avait un motif tout particulier de s'apercevoir, — et de se plaindre. Son imprimerie de Besançon possédait une édition du *Dictionnaire théologique*, de Bergier, qui n'était alors remplacé par aucun ouvrage analogue, et qu'il ne parvenait cependant pas à écouler. Il y fait allusion à plusieurs reprises dans sa correspondance avec son associé Maurice. Le 29 mars 1884, comme il vient d'apprendre que les « Bergier » ne se vendent pas, il lui écrit que cela ne l'étonne guère, « le clergé s'enfonçant plus que jamais dans les platitudes dévotes, et tournant le dos aux

études solides. » « Certes, ajoute-t-il, je n'aurais jamais donné les mains à une pareille entreprise, si en 1837 j'avais connu l'esprit clérical comme en 1843 », etc... L'année suivante, ce sont de nouvelles plaintes. Il est allé voir deux libraires de la capitale, qui étaient son dernier espoir pour le placement « de ce maudit Bergier » : l'un et l'autre l'ont poliment éconduit. C'est que « le clergé catholique qui, en 1827, semblait se tourner du côté des fortes études, s'est bientôt lassé de la science ; il est retombé dans le monachisme le plus idiot. La librairie ecclésiastique ne se compose plus que de dévotions absurdes et de livres de prières illustrés, dorés, gauffrés... » « Il y a, conclut-il, antipathie entre la raison pure et la foi, il faut bien se le mettre dans l'esprit. »

Il est certain que la vie intellectuelle dans l'Eglise de France en cette première moitié du dix-neuvième siècle, était pauvre. Les traditions avaient été rompues par la tourmente révolutionnaire, et elles n'étaient pas encore renouées. L'imagination et le sentiment l'emportaient sur la réflexion méthodique et sur la science. Les essais de rénovation, peu approfondis et peu sûrs, étaient des tentatives individuelles, menées en dehors des cadres traditionnels par des esprits qui parfois n'avaient eux-mêmes reçu qu'une formation de hasard. C'est ce qui explique, pour une part tout au moins, ces alarmes et ces condamnations dont Proudhon se raille tant dans la *Création de l'ordre :*

Quelques esprits d'élite se sont imaginé de nos jours qu'en fécondant par la science les restes encore palpitants du catholicisme, on opèrerait une heureuse révolution dans la société, en même temps qu'on servirait la religion. On a pu se convaincre de la profonde répugnance de celle-ci pour le mouvement de la pensée. Des chrétiens, trop prévoyants pour le repos de leur foi, offraient de mettre au service de la religion tout ce que nous avons acquis de science historique, économique, naturelle : et le pape a désavoué M. de Lamennais, imposé silence à M. Bautain ; les théories progressives et tendantielles de M. Buchez donnent l'alarme aux feuilles catholiques ; M. de Genoude commence à déplaire par son royalisme semi-démocratique et sa foi gallicane ; l'abbé Lacordaire, inspiré dans ses prônes par les idées du siècle au moins autant que par la Bible, a paru dangereux. Prêtres imprudents qui vous croyez sages ! voulez-vous plaire aux hommes de

religion ? N'apprenez rien, ne parlez pas, bouchez vos oreilles, brûlez tous vos livres, et récitez votre bréviaire.

Enfin, sur l'Evangile — que lui-même, hélas ! ne comprenait guère — Proudhon fait une observation qui, par delà l'ensemble du peuple, vise les prêtres. Injuste dans sa généralisation, elle semble du moins témoigner d'un noble regret. Le texte qui suit est tiré d'une liasse de notes qui furent publiées en 1896 par Rochel sous le titre de *Jésus :*

> Depuis la Révolution, Jésus n'est plus compris, du moins en France. J'ai vu dans ma famille ma mère, mes tantes, etc., lire l'Evangile et suivre, comme les saintes femmes, le prédicateur de Nazareth ; aujourd'hui, le peuple ne comprend plus l'Evangile et ne le lit point. Les miracles le font rire et le reste lui est étranger. Quant à la morale, son cœur ne la sent plus. La forme, le cadre, les conditions dans lesquels a paru le Christ, ne conviennent plus.
>
> Il faudrait au préalable expliquer au peuple l'Evangile ; pour cela, il faudrait que les prêtres eux-mêmes le comprissent...

Ce n'est pas là une pensée passagère et tardive. Dès le premier mémoire sur la propriété, constatant que le christianisme n'avait pas réussi à ruiner le vieux droit païen de la force et de la ruse, Proudhon écrivait : « N'en accusons pas l'Evangile, que les prêtres, aussi mal inspirés que les légistes, n'ont jamais su ni expliquer ni entendre. » Encore une boutade, encore un excès. Avec cet homme terrible, nous y sommes habitués. Mais sous ces mots de critique, ne sent-on pas un amour, une nostalgie, je ne sais quel espoir déçu ?

Rien, sans doute, n'éclaire mieux les sentiments de Proudhon que son attitude à l'égard de Renan. Ces deux hommes étaient à peu près contemporains. Ils sont aussi dissemblables qu'il se peut. Les jugements qu'ils portent l'un sur l'autre font éclater ce contraste. Renan parle de Proudhon dans l'*Avenir de la Science.* Il veut bien reconnaître en lui « une intelligence philosophique très distinguée », mais il ne saurait lui pardonner, dit-il, « ses airs d'athéisme et d'irréligion... » « Le mot Dieu étant en possession du respect de l'humanité, ce mot ayant été employé dans les belles poésies, ce serait dérouter l'humanité que de le supprimer (10) ». En 1848, dans une let-

(10) *L'Avenir de la Science*, pp. 474 et 475.

tre qu'il publiera lui-même un jour, Renan, impressionné par la séance de l'assemblée où Proudhon fit si peur aux bourgeois, va jusqu'à parler de lui comme d'un « extravagant », d'un « pauvre fou (11) ».

En revanche, Proudhon traitera Renan de « mielleux renégat ». Déjà, dans la *Justice*, faisant allusion aux *Etudes d'histoire religieuse* qui venaient de paraître (1857), il y critiquait « cette prétention, si heureusement exprimée, que la science est aristocratique et que son suppléant naturel pour le peuple est la religion ». « Que signifie, demandait-il, cette division de la société en deux catégories d'intelligences, les intelligences qui savent et les intelligences qui croient ? Jusqu'ici l'idée de renvoyer la religion à la multitude semblait d'un machiavélisme révoltant ; M. Renan en fait un principe de philantropie. » Dans la controverse qui suivit la publication de la *Vie de Jésus*, Proudhon voulut faire entendre sa voix. On a retrouvé dans ses papiers une étude inachevée « à propos de la brochure de M. de Parisis contre M. Renan. » La sévérité indignée n'en est pas moindre que celle dont retentissaient alors toutes les réponses ecclésiastiques :

Il y a une chose qui, en dépit de la critique de Kant et de tous les arguments athéistes, subsiste : c'est la foi universelle à la divinité ; c'est le phénomène primordial et constant de cette foi qui, sans se soucier d'exactitude scientifique et de logique, se prend à tout, se fait un argument de tout, voit Dieu partout, et aperçoit dans les moindres choses des signes de sa présence, des monuments de son action, de sa volonté et de sa sagesse.

C'est ce phénomène de la croyance humaine qu'il s'agit d'atteindre, qui me frappe ; qui se pose comme l'instinct le plus élevé, le plus primordial, le plus indestructible de notre nature, et dont on n'a pas raison le moins du monde avec des analyses métaphysiques ou des plaisanteries blasphématoires, comme celles de M. Renan : « Bon vieux mot, un peu lourd. » Ce qui est lourd, ici, et de la plus mauvaise grâce, c'est cette manière superficielle d'envisager la question. Car enfin, la croyance à la divinité, c'est nous-mêmes, c'est notre âme, c'est notre conscience, c'est notre raison, au moins dans sa forme primitive ; en sorte que nous ne pouvons, au point de vue le plus rigoureusement scientifique et positif, nier Dieu, nier la croyance en Dieu, sans nous

---

(11) 1er août 1848. *Nouvelles lettres intimes*, p. 226.

renier nous-mêmes, sans condamner notre âme, notre esprit, notre intelligence (12).

Sans doute, on peut expliquer la vivacité des réactions de Proudhon par une jalousie d'auteur. Lui-même l'avoue simplement. Lorsque parut la *Vie de Jésus*, il y avait plus de vingt-cinq ans qu'il amassait des notes, espérant traiter un jour à fond le sujet. Renan lui ravissait en quelque sorte la priorité, et il était naturel qu'il en éprouvât « un certain dépit ». Mais il faudrait plaindre celui qui ne verrait pas plus loin qu'une telle explication. C'est vraiment par le fond de sa pensée comme par le fond de son caractère, c'est par le fond de son être que Proudhon s'oppose à Renan. Dans la même étude que nous venons de citer, reprenant comme une donnée de fait cette distinction entre savants et croyants, dont il lui avait reproché de s'accommoder avec trop de désinvolture, il écrivait un peu plus loin cette page, dont la sincérité vigoureuse laisse loin en arrière les plus beaux morceaux littéraires de son antagoniste. Injuste encore, sans doute ; mais combien significative ! Elle pourra nous tenir lieu de conclusion. Nous sommes véritablement ici en présence d'une grandeur tragique :

...Il est patent que l'humanité croyante voit des choses que l'humanité savante n'aperçoit pas ; elle conçoit, raisonne et juge autrement ; elle conclut différemment.

Pas de rapprochement possible...

Là est la grande scission moderne. Elle est irréparable. Impossible d'en revenir. Il faut, pour rendre la société possible, que les uns, les incrédules, fassent effort de tolérance, tandis que les autres, les pieux, feront effort de charité.

Nous devons reconnaître tous de bonne foi ce que nous sommes et accepter notre situation, nous respecter les uns les autres et nous entre-secourir, comme si nous étions tous, tout à la fois et au même degré, savants et croyants, pieux et justiciers.

---

(12) Le sentiment de Proudhon en face des benoiteries de Renan fait penser à celui qu'éprouvera Nietzsche. Celui-ci dira son dégoût de cette espèce de savants, « à moitié prêtres, à moitié satyres, parfumés à la Renan » ; il rangera Renan parmi les « eunuques lubriques de l'histoire. » (*Généalogie de la morale*). Dans un de ses derniers cahiers, il écrira : « Défendons-nous de la connaissance des hommes dont témoignent ces Sainte-Beuve et ces Renan, de cette façon d'ausculter et de flairer les âmes que pratiquent ces jouisseurs intellectuels sans épine dorsale ».

Il n'y a qu'un moment où la réconciliation entre nous soit possible, c'est celui de la mort, celui où le vivant entre dans l'éternité. A ce moment, le savant qui a longtemps médité, longtemps combattu, qui s'est dévoué gratuitement à la justice, qui a vécu sans espérance ultérieure, le héros du dévouement, le vrai homme, peut tendre les mains au croyant et recevoir ses adieux.

Quant aux hommes de l'école de M. Renan, qui bafouent la croyance et insultent à l'esprit révolutionnaire, ils sont nos *ennemis* à tous. Leur idéalisme n'est que corruption, c'est la mort du droit comme de la piété ; c'est le *mépris de toute chose divine et humaine* érigé en dogme ; l'égoïsme, empoisonneur et lâche, qui souille de son venin tout ce que les hommes respectent, soit à titre de droit, soit à titre d'inspiration...

Dieu et les hommes, la religion et la justice, le Christ et la Révolution, sont également outragés dans ce livre, et ce sera l'éternel opprobre de notre siècle que la fortune dont il a joui (13).

Henri de LUBAC.

---

(13) Encore dans le même recueil : « Il a dégradé la personne de Jésus ».

PROPOS DE CHEZ NOUS

Trois nouvelles "contemplations rustiques"

La barrière.

Un portail rustique. On l'ouvre en tirant la chevillette de bois et la chevillette a chu. Et l'on entre. Nous étions dehors, nous sommes entrés. Nous sommes entre nous. Nous sommes chez nous.

Ce grand changement produit qui clarifie et qui apaise, à quelle opération le devons-nous ? à la plus simple. Le portail n'avait pas de secret. Il ne se défendait pas. Rien qu'une intelligence à la portée des sots. En somme, la « non-résistance ».

La fermeture vous paraît encore ingénieuse ? — On s'en passerait. Le portail se laisse enjamber. D'ailleurs, qui pense à le refermer après s'en être servi ? Il n'en défend pas moins notre terre avec le fil de fer qui le prolonge, non barbelé, non électrisé, un brave petit fil de fer à peine galvanisé qui ferait honte aux buissons de leurs épines, poli comme Baptiste, dont l'amour fidèle enlace la propriété ; et de cet embrassement muet naît à tous les yeux l'existence d'un droit. Elle ne pèse que sur les consciences, notre barrière.

Qu'un étranger la méprise et passe outre, et voilà de l'autre côté, chez nous, un honnête homme subitement devenu malfaiteur.

L'autre semaine, ils sont venus ; vous vous en souvenez, ainsi que s'en souviennent ces pieds de vigne dépouillés de leurs grappes. La barrière offensée proclame l'injustice. A ce propos n'avez-vous pas demandé que l'on semât dorénavant des pièges à loups ? — Malheureux ! à quoi pensez-vous ! Mutiler un homme pour sauver des grappes ! quel geste humain est-ce là ?

Laissez les faibles recourir à la force ; un droit incontestable est fort. Je loue votre père de n'avoir pas voulu, pour nous défendre, un amoncellement de ronces artificielles. Ce fil de fer sans malice qui va droit comme un trait de plume, ligne de démarcation entre le juste et l'injuste, est assez éloquent. Vous parliez de le restaurer, du moins, — pourquoi ? Je proposerais, moi, de l'abaisser un peu plus encore. Ne voyez-vous pas que dans son infirmité traînante il serait encore capable de faire capoter une auto ?

Mais venez considérer sur votre tennis-court ces quelques lignes tracées sur le sol, à la chaux : elles délimitent le jeu, prescrivent des règles, font que les coups portés soient longs ou courts. De ce côté, c'est juste et glorieux, de l'autre, c'est mal et l'on perd. L'appréciation morale est soumise au millimètre. Qu'il faut donc peu de matière pour créer les forces du bien !

Ce ne sont pas les chaînes, chevaux de frise et remparts qui à jamais arrêteront l'homme : c'est la représentation mentale d'une ligne à ne pas dépasser. Tel se présente le devoir.

Il serait bon que les pièges à loup fussent réservés aux loups. Pièges, fils barbelés, éclats de verre dans le ciment, ces inventions pour bêtes sauvages qui ne savent pas réfléchir à leur devoir ! Elles vont de l'avant, s'étendent aussi loin que la matière ne leur oppose pas son veto. S'il faut en user ainsi envers les hommes, ayons horreur et pitié de l'homme ainsi accouplé à l'animal. Vous du moins qui avez ressenti quelque honte à souligner vos droits de l'exercice d'une force, vous qui souffrez d'une société où l'âme n'est pas maîtresse, établissez-vous hors de l'aveugle passion qui conduit l'humanité primitive. Enfermez-vous derrière les limites invisibles du domaine dont la brutalité ne soupçonne pas l'entrée. Bonté, générosité, dévouement, attention à la cause d'autrui, personne ne vous dérobera ces biens mis à la disposition de tous. Aucune barrière dressée plus haut que le sol, dès lors, ne pourra dégrader ceux qui vous approchent en faisant d'eux des voleurs. Vos limites, au contraire, changeront leur climat : ils respireront la justice.

Soyez plutôt comme Jésus, qui n'a pas de limites ; auprès duquel quiconque s'approche, n'est plus dehors. *Celui qui vient à moi,* dit-il, *je ne le rejetterai pas* (JEAN 6, 37). Il est entré dans la justice, il est justifié, celui-là !

Le dedans de Jésus est le salut ; et le dehors, ce n'est pas lui qui le fait : il est dans le terrible consentement du pécheur.

Si Jésus avait une barrière pour le protéger, il ne serait pas libre de sauver. Il est comme la moisson dans l'aire chargée de grains, et ouverte à tous les vents qui en emportent la paille.

Présence de Jésus, seule efficience du mérite des saints et évidence de leur succès. Vous valez, chacun, par cette *quantité de présence.* Je défie que le bonheur puisse se figurer autrement.

In ipso, cum ipso. Vous serez, comme lui, si vous êtes avec lui. Et qui est réellement avec Jésus, est en lui.

Rêvons ensemble d'un monde où ne paraîtraient d'autres limites personnelles que celles que chacun s'est imposées à lui-même par son refus de bonheur. Ce monde existe, mais il n'est pas ici, c'est le ciel.

Déposez tous vos mesquines auréoles ; tous, sauf les saints, dont les limites sont attirantes ; qui, au lieu de circonscrire des possessions et renier au delà tout ce qui est autre, appellent le monde entier à s'unir.

La porte.

La barrière, la grille, le mur, le portail lui-même engendrent la zone d'influence reconnue à la propriété. Plus restreinte et mesurée, quadrangulaire, et sous des dehors généralement rigoureux, la porte est significative de la personne. Elle en a le caractère absolu, l'impénétrabilité, la liberté laissée à une action extérieure à soi ou retranchée en dedans ; elle en réalise la présence, l'accueil volontaire ou le refus. Elle lui obéit avec une conscience professionnelle. Elle le représente. Derrière la porte se dresse quelqu'un.

La porte est le corps de l'homme matérialisé au dernier degré, suivant une forme simplifiée : un bois équarri à sa

mesure, comme le sera demain celui du cercueil, mais avec les privilèges heureux de l'heure présente ; car si elle se ferme, elle se rouvre, ce que le cercueil ne peut faire, et par ses battements sonores durant tout le jour évoque le mouvement vital. Corps aux yeux clos et dont la bouche s'entr'ouvre par moments et dit ce qu'elle sait. Elle dit que l'homme passe.

Sur la porte je n'en savais d'abord pas plus long ; j'y entendais tout de même une philosophie. Je retirais des allées et venues de ses battants une idée de la vie, dont tous les mouvements n'aboutissent qu'à s'annuler l'un l'autre, si bien qu'à la fin du jour rien ne reste des agitations de la porte, et pas davantage des actives dépenses de ma volonté. Lorsque le soir le silence s'est rétabli dans la maison, et que jusqu'à demain je n'entends plus battre les portes, dois-je, Seigneur, établir mon bilan sur ce registre désolé ? Mes mouvements se sont-ils annulés entre eux jusqu'au zéro final dont mon cœur supporte la vacuité douloureuse ?

La porte fidèle mais têtue ne voit pas, n'entend pas, ne change pas, ne progresse pas, en dépit de son agitation journalière. Cependant elle sait aussi s'ouvrir pour une expansion jugée utile, pour un accueil qui enrichira la maison. Elle sait se fermer à toute incursion jugée hostile. Dans tous ses gestes, l'à propos final de ses décisions confère à tous ses temps une valeur durable.

Ce n'est pas sans appréhension que je me présente et stationne à la porte d'autrui. J'ai sonné, frappé impérieusement ; au fond, ma sollicitation n'est jamais sûre d'elle-même. Elle requiert un consentement devant lequel je n'ai qu'à m'incliner. Mon attente est un honneur que je sais lui reconnaître. Je réserve mon mépris pour ces portes sans volonté, livrées au premier venu et portant les traces de leur roture ; souvent sales, décrépites, faussées par l'usage, parfois souillées des graphites que signe le trottoir, elles portent l'indice accablant d'une âme qui ne s'appartient pas, sur lesquelles les entreprises du dehors ont poussé une ingérence. Elles ne vous fournissent même pas le temps de réfléchir. — Et ces battants pris de colère qui se referment derrière vous avec un bruit

de vitre cassées, quel prologue, quelle conclusion aux entretiens ! Quelle serait la vie domestique si elle admettait dans sa continuité des mœurs de ce genre !

J'aime la porte nette et droite, probe, irréprochable, uniquement occupée de sa fonction d'accueil ou de refus suivant une norme de justice. Je l'admets volontiers décorée de nobles soins. Formée d'un bois trié entre les arbres, travaillée du burin et de la gouge, sa tenue arístocratique inspire la déférence, et règlera mes discours.

Un bruit de pas vient de l'animer ; j'y ai lu l'argument de tout le chapitre. — C'est vous, me dit la voix. Entrez, mon ami. Je vous ai fait attendre ! Et le lourd battant a découvert un regard connu, dans l'intérieur obscur assailli de la lumière du dehors. — J'entre déjà touché du sentiment apaisé que me procure ma propre demeure ; une intimité de l'homme est communiquée au nouveau venu. Sur le seuil sont postés les avant-gardes de l'amitié.

Sweet home ! Rien toutefois, aucune réception n'équivaudra celle du chez-soi. Je retrouve ma porte, c'est la dernière démarche, c'est comme si je me retrouvais moi-même. Je reviens à moi, d'un étourdissement, de l'emprise importune du dehors. Mettre la main dans sa poche pour la clé, porter la clé à la serrure, la tourner en maître qui peut tout sont des gestes sacrés d'actes à moi, dans lesquels personne n'intervient. Un ordre nouveau est inauguré, tout empreint de liberté, qu'il ne tiendra qu'à moi d'orienter vers la bienfaisance.

Comme deux chiens vigilants couchés à l'entrée, à ma porte se tiennent le « Oui » et le « Non », deux absolus entre lesquels il faut qu'une vie se décide. — *C'est moi qui suis la Porte* (JEAN 10, 9) dit le Seigneur. C'est sa déclaration ultime, ayant toute la rigueur d'un jugement.

Celui qui entrera par moi sera sauvé (ibid.) par moi. Personne n'entre par ailleurs dans les bergeries, que les voleurs, comme l'observe encore l'Evangile ; mais ici il n'y a plus de voleurs. Cette dernière Porte ni ne se tourne, ni ne se force. En elle ne sont pas le « Oui » et le « Non », mais

seulement le « Oui » (II Cor. 1, 18). — Jésus, mon unique Passage, ma Pâque éternelle !

La Jérusalem Céleste vue du dehors apparaît dans ses murs de diamant poli, crénelés, infranchissables, tels que les murs d'une prison, que l'on ne peut songer à aborder au hasard. Que personne ne se dise assez habile pour en choisir l'accès à sa guise, et ne compte ses industries pour le franchir. Allons au cœur de Jésus, ouvert aux fidèles ; par lui se livrera l'intérieur doré de l'éternel « chez nous ».

Ma pensée revient obstinément vers cette Porte dont l'ouverture est délicieuse, tandis que les indifférents, qui n'ont pas goûté la douceur se rebutent comme sur un seuil trop austère. Ah ! il est bon de prendre les devants, de s'y introduire tout de suite, de veiller et de prier, pour ne pas, à la dernière fois, être trouvé dehors.

Porte aimable, facile, attirante, soudain devenue rigoureuse, indéchiffrable, absolue. *Et clausa est janua* (Matt. 25, 10). Porte qui autrefois s'adoucissait toujours devant une prière instante. Mais Celui qui a dit « *Frappez, et l'on vous ouvrira* » (Luc 11, 9) ne parlait pas pour ceux qui, ayant finalement choisi d'être dehors, ne sont plus connus. On ne recommencera pas alors deux fois le même manège. — Seigneur, ouvrez-moi la Porte *maintenant !*

Autour d'une jatte de lait.

Venite, filii, docebo vos (Ps. 33, 12). O vous, accourus pleins de désirs autour de la jatte de lait qui écume, fils de la sagesse, écoutez ; je vous enseignerai mes maximes.

La terre fait l'herbe. L'herbe fait la chair. La chair fait le lait et le lait fait la chair de nos petits enfants.

Le cycle se complète. Les petits enfants deviennent hommes ; hommes faits, ils retournent à la terre et redeviennent terre, qui fait l'herbe, qui fait la chair, qui fait le lait, et la roue de la vie continue de tourner comme devant.

La vie du monde sans discontinuité remonte d'une cascade de lait que canalise la main du Dieu dont la miséricorde est maternelle. Et le joint essentiel de ces raccords sont les

lèvres du nourrisson adaptées aux tétins de la mère. Par cette pièce maîtresse toute la circulation est commandée : vie, intelligence, sagesse, génie, ardeur, entreprise, progrès, aussi bien que le courant anonyme des existences médiocres, tout passe. Le long du circuit qui s'étend de la naissance au sevrage. supposez obturé l'étroit robinet, véritable point génétique de création, c'en est fait de l'humanité qui se tarit, c'en est fait de la vie du monde. — Ceci est une considération qui nous oblige à adorer.

Le lait, sève vitale des petits, ne se contemplerait pas ainsi, comme nous faisons en ce moment, s'il ne coulait que pour eux. Ils ne le laisseraient pas voir. Ils tètent absorbés, pour eux seuls, gloutonnement, tandis que par les conduits intérieurs, le lait s'empresse vers les membres de chair qu'il doit alimenter et accroître. On n'entend alors que les battements d'une succion passionnée comme des caresses. C'est qu'ils n'ont pas de loisirs à perdre, ces petits qui veulent vivre. — L'homme fait, lui, moins empressé vers le flot délicieux dont son existence ne dépend pas uniquement, a détourné dans des bassins d'attente le fleuve dérobé à ses frères animaux, le fils de la brebis, de la vache ou de la chèvre. On peut attendre, cette fois ! et le voici donc dans la jatte, ce lait fraîchement trait, épaisse émulsion baveuse dont la crême qui s'accumule est dévorée d'avance par tous les yeux.

Une gourmandise flotte autour ; nos papilles buccales en méditent l'idée. Il est doux, ce lait, ce bon « lolo », il est sucré, il a la saveur attirante de la vie telle que l'imagina la bonté avant que les folies de l'esprit eussent désorienté la matière. Son goût et son arôme sont encore ceux de la chair, mais d'une chair garantie contre les déchets, à l'abri de toute corruption dégradante. Le lait pur ! le lait noble, que la tendresse de la mère empreint tout entier !

Il charrie tout ce qui dans les forces humaines promet d'être bon. C'est pourquoi il est blanc, manifesté par la droiture et l'intégrité de la lumière. Le soleil révélateur de vérité l'a voulu blanc, blanc comme doit l'être la neige immaculée des hauts-lieux, blanc comme la manne et les lis, blanc comme

l'aube naissante des jours bénis, comme l'hostie sainte qu'élève le prêtre, *panem de caelo, omne delectamentum in se habentem.* Vous qui en approcherez vos lèvres, oh ! revêtez la tunique des nouveaux-nés et des communiants ! La nourriture d'amour se goûte dans la pureté ; le don d'en-haut est avili s'il n'est reçu par des mains blanches et un cœur sans ombre !

« *Dépouillés de toute malice et toute fausseté, la dissimulation, l'envie et les médisances, comme des enfants nouveau-nés, convoitez avec ardeur ce lait rationnel qui vous fera grandir au salut, si toutefois vous avez goûté comme le Seigneur est bon* ». — C'est saint Pierre qui parle (1re *Epître*, 2, 1-4). Mon cœur entend ses suggestions en écho dans l'appel de cette jatte de lait.

Oui, mes enfants, prenez garde : les dons descendus vers nous du fond des cieux, une fois reçus par la terre, deviennent sensibles à notre corruption à proportion même de leur pureté. Le lait, dont l'esprit est celui de l'innocence natale, à peine livré aux hommes faits, leur ressemble : ils auront à recourir à des industries d'hommes faits pour prolonger ses privilèges de naissance. — Vains efforts ! Le lait conservé tourne, il s'aigrit, il s'impatiente jusqu'à se précipiter de lui-même en bouillant, dans les flammes imméritées dont on le tourmente. Il faudra en venir à le stériliser ! Et bien que le traitement le plus naturel ait réussi à le substantifier en crème, en caillé ou fromage blanc, peu à peu nous le voyons s'écarter du type primitif simple et pur, et sa blancheur s'altérer pour tenter le goût de l'homme pécheur dans ses alliances verdâtres. Même conservé intègre d'apparence, s'il a séjourné auprès de poisons, son pouvoir absorbant a fait de lui un ennemi porteur de mort aussi bien qu'il le serait de parfums. Oui, prenez garde ! De même que la femme insinue à l'enfant qu'elle nourrit ses propres influences d'âme à travers le lait que sa chair a produit, de même un lait innocent, exposé sans contrôle aux troubles de notre atmosphère, risque de les aspirer et de nous les transmettre. Ne vous fiez pas aux apparences exquises : sur cette triste terre

que fréquentent les ombres, beauté, bonté, blancheur céleste ne sont pas toujours signes de vérité.

Mes petits enfants, allez recueillir votre lait à la source pure. Avec le virginal Emmanuel, Fils de Vierge et nourri « *de beurre et de miel* » (Isaie 7, 16), apprenez « à discerner le mauvais du bon ». Convoitez ce « lait rationnel » auquel songeait Paul l'Apôtre lorsqu'il rappelait à ses Corinthiens « le lait fluent dont il les avait nourris, au lieu d'une nourriture solide qu'ils n'auraient pu supporter » (I Cor. 3, 2). L'aliment de l'homme sevré n'est supportable qu'après les douceurs de l'enfance. Si vous ne goûtez pas à la Crèche notre doux Jésus, comment recevrez-vous les amertumes de la croix ?

Abreuvez-vous à ce lait d'où part l'élan de la vie, et par lui vous deviendrez capables de solidité. Craignez les dangers errants autour du plus saint évangile, lorsque les hommes le manipulent en respirant sur lui : l'esprit de corruption qui vous guette, souvent s'y insinue de la sorte. Que la crainte, néanmoins, ne vous trouble pas plus que de raison : gardienne du lait que lui demande son enfant, elle est là qui veille sur vous, la Mère...

— Allons ! faisons ensemble la croix sur notre jatte de lait. Les désirs de son arôme et de sa blancheur, qui nous rassemblent autour, sont ceux d'une vérité succulente.

Victor Poucel.

CHRONIQUE DE LA VIE FRANÇAISE

Les communiqués militaires actuels, quelles qu'en soient la source et la teneur, fixent et captent moins, semble-t-il, l'intérêt exclusif de qui réfléchit : les pensées prévoyantes ne se hâtent-elles pas, maintenant, d'évoquer les problèmes de l'après-guerre ? Partout, d'ailleurs, les chefs d'Etat les ont devancées dans leurs discours officiels. La *fin* de la guerre — et ce mot dit à la fois sa clôture et son but — ne sera pas, ou ne sera qu'en partie simple redistribution de terres ; mais création d'un ordre nouveau. Nous, Français, dans et par notre malheur même, avons à préparer cet ordre chez nous déjà, afin de collaborer, l'heure venue, avec plus d'autorité, à son édification continentale, sinon universelle. L'inestimable bienfait de la sagesse éducatrice du Maréchal aura été, pour cet avenir qui s'approche, de nous fournir, en formules lumineuses, des thèmes essentiels de réflexion et des directives sûres pour l'action. L'union des Français sur le plan national, autour de lui, reste la condition de ce premier relèvement prometteur : union libérée de toute mystique déformante, et renonçant à la paresse facile d'un salut par procuration, apporté tout entier du dehors.

Ces vérités de bon sens sont heureusement rappelées, dès qu'ils posent le pied sur le sol français, à nos libérés. Puissent-elles être emportées et précieusement sauvegardées par ceux qui font leur relève, payant d'une séparation, souvent douloureuse, le retour de ces frères d'armes !... On a signalé en janvier plus de convois ramenant des prisonniers et un accroissement sensible des départs en sens inverse, en particulier en deça de la ligne de démarcation. On ne sait guère s'ils se croisent en route ; dans ce cas, quelque mémoire, même faiblement humaniste, pourrait entendre — souvenir d'enfance — les vers des « Deux cortèges » de Joseph Soulary.

L'on n'ignore pas le sens paternel du Maréchal, et l'attention constante de son gouvernement tant aux prisonniers qu'aux libé-

rés et ouvriers requis pour la relève : bien des mesures ont déjà été prises pour soulager le sort de chacune de ces catégories. Signalons en plus, ce mois-ci, en faveur des étudiants prisonniers, candidats à l'enseignement supérieur, la faculté de subir dès leur retour et préalablement à l'examen régulier une épreuve comportant pour l'écrit un mémoire « directement inspiré par leur expérience de prisonnier et montrant comment leur valeur professionnelle aura été augmentée par leur valeur d'homme. » La réussite dans cette épreuve donnera droit à une majoration de points pour l'admissibilité, l'admission, le classement à l'examen définitif. Le Maréchal l'a dit dès longtemps : dans tous les ordres d'enseignement il nous faut des professeurs qui soient aussi, et d'abord, des éducateurs, des chefs à leur manière.

D'autre part, le reclassement des libérés, autant que possible dans leurs emplois antérieurs, puis de nos démobilisés récents, officiers et soldats, se fait au mieux des conditions actuelles, non sans peine. Là, comme partout, il ne suffit pas de décrets, ni de lois pour que des intentions ou des volontés louables prennent réellement effet. Nous signalons plus bas une disposition nouvelle qui doit aider à ce reclassement.

Quant aux ouvriers requis d'office pour la relève en Allemagne, en vue d'alléger leurs soucis familiaux au départ une disposition nouvelle, dont le poids va peser d'ailleurs sur notre économie nationale, leur accorde une indemnité d'éloignement égale, en principe, à la moitié du salaire qu'ils touchaient en France. Elle s'ajoutera aux allocations familiales et aux prestations du Code de la Famille qu'ils peuvent toucher déjà. Le service en sera fait, soit par le patron s'il s'agit d'un ouvrier, soit par la Caisse de compensation des Allocations familiales, s'il s'agit d'un artisan ou d'un compagnon, et sera versée normalement à l'épouse demeurée au foyer avec au moins un enfant à charge. Le sort de nos ouvriers là-bas, dispersés dans la masse bigarrée des travailleurs étrangers, préoccupe aussi douloureusment l'Eglise de France : S. E. le Cardinal Suhard s'en est fait récemment l'écho ; la Hiérarchie s'efforce de leur procurer des aumôniers volontaires sur place. C'est tout un service nouveau du spirituel à organiser, et où elle n'a malheureusement pas les coudées franches.

Les Chantiers de Jeunesse ont pu être maintenus : le premier souci de leurs chefs, à présent, est de les garder dans la ligne de formation normale, humaine, des débuts, à un moment où risque

de primer, par le fait des circonstances auxquelles il faut se plier, une obligation de production matérielle : bois de chauffage pour boulangerie ou charbon pour gazogènes.

Une communication officielle de Vichy, le 17 janvier, nous a appris la dissolution de la Légion tricolore, créée pour grouper les Français désireux de participer aux combats à l'est de l'Europe. Une « Légion des volontaires contre le bolchevisme » la remplace, doublée par une « Phalange africaine ». D'autre part une Jeune Légion est en voie d'organisation, qui préparera le recrutement et élargira l'action de la Légion des Combattants, maintenue sous l'autorité directe du Maréchal. Par contre le S. O. L. devient autonome, tout en constituant désormais, en vertu d'une loi du 20 janvier, un groupement dénommé : « Milice française », lequel est rattaché directement au chef du Gouvernement et placé sous son contrôle. Légion et Milice doivent concourir ensemble, « avec les moyens qui leur sont propres, au soutien, à la défense, au développement de l'Etat nouveau, selon les principes de la Révolution nationale définis dans les Messages du Maréchal ». Partout donc, quoi qu'il en soit des divergences d'esprit et de méthode, se manifestent les mêmes soucis, se recherche la solution du même problème fondamental pour les cadres éducateurs et directeurs indispensables : faire surgir et éduquer des chefs. La sauvegarde de l'ordre français dans ses traditions, sa culture, sa civilisation les réclame.

A cet égard, il plaît de relever, disons simplement ici l'intelligence politique dont témoignent certaines modifications récentes aux lois votées contre les Congrégations et l'Eglise de France. Si le règlement définitif des rapports entre l'Eglise et l'Etat ne peut être encore actuellement établi, il importe au moins de déblayer le terrain des confusions et des entraves qu'une conception agressive de l'Etat et de ses droits avait jadis accumulées : l'esprit dans lequel la législation religieuse s'amorce prouve qu'on l'a compris en haut, et que dans la coordination active des valeurs nationales l'apport spirituel de l'Eglise est apparu d'irremplaçable valeur. Ces nouvelles dispositions légales faciliteront la vie catholique en permettant aux associations cultuelles de recevoir directement des libéralités entre vifs et testamentaires, grevées de charges pieuses ou cultuelles, et d'autre part de recevoir à leur dissolution le patrimoine de syndicats ecclésiastiques propriétaires de biens à affectation cultuelle ; en outre, sans que

soit abrogée dans son principe l'interdiction pesant sur les associations cultuelles de recevoir des subventions des collectivités publiques, est autorisée une exception pour les subventions destinées à l'entretien ou à la réparation des édifices affectés au culte public, et dont ces associations seraient propriétaires.

D'autre part, la dernière loi de Finances réduit ou abroge pour les Congrégations religieuses autorisées ou reconnues de lourdes surtaxes qui frappaient leurs biens et proroge pour un an l'exemption de droits fiscaux pour certaines mutations au profit des associations cultuelles. Il s'ensuivra qu'on verra beaucoup moins désormais clergé et fidèles recourir par nécessité à des artifices compliqués et coûteux pour pallier tant bien que mal à la malfaisance antérieure de dispositions arbitraires et hors du droit commun.

Vie économique et sociale.

Les principales opérations du Trésor pendant les dix premiers mois de 1942 pourront être résumées comme suit :

Dépenses budgétaires :

Budget ordinaire	80.834.000.000
Budget extraordinaire	26.936.000.000

Dépenses de l'armistice :

Frais d'occupation	102.421.000.000
Réquisitions	1.072.000.000
Clearing	24.000.000.000
Divers	15.108.000.000
Total	250.371.000.000

Ces dépenses ont été couvertes par :

Impôts	75.986.000.000
Emprunts	111.324.000.000
Avances de la Banque de France	52.070.000.000
Divers	11.041.000.000
Total	250.421.000.000

A la fin de la même période, la dette de l'Etat, de la Caisse autonome, des P. T. T. et de la S. N. C. F. atteignait 1.037 milliards contre 875 au déut de l'année, soit 162 milliards d'augmentation, c'est-à-dire plus d'un demi-milliard par jour. Cela seul suffirait à expliquer la hausse continue des valeurs à la Bourse.

Le Bilan de la Banque de France, publié au J. O. du 31 janvier pour la date du 7 janvier, dénombre 382 milliards 901 millions de billets en circulation ; les avances de la Banque à l'Etat pour paiement des frais d'occupation se montaient ce jour-là à 210 milliards 930 millions, non comprises les charges du clearing franco-allemand.

Après une période d'emballement, la Bourse a marqué, dans la seconde moitié de janvier, une assez vive réaction. Elle survint à temps : les demandes avaient été couramment de vingt à cent fois supérieures aux offres et parfois davantage ; le 15 janvier, à Paris, il y avait, par exemple, 7.666 demandes pour 171 offres sur Courrières, 3.100 pour 231 sur la C. P. D. E., 4.500 pour 90 sur la Say. Quant au nombre de valeurs ne bénéficiant d'aucune offre, il était de beaucoup supérieur à celui des valeurs offertes : la moyenne des cotations ne dépassait pas 350 à 400 par séance ; les Internationales n'étaient plus cotées depuis plusieurs semaines. Le débloquage fut inégalement réparti. Valeurs sur produits chimiques et caoutchouc réagirent en premier lieu ; valeurs sur usines métallurgiques et mines métalliques suivirent ; les charbonnages et les Banques furent plus lents à reculer ; néanmoins le Crédit Lyonnais passait de 10.000 à 8.500 en quelques séances. Une légère reprise suivit. Dans l'ensemble, toutefois, les plafonds de hausse ne furent pas retrouvés. Disons-nous bien une fois de plus que les intérêts en jeu ici sont des plus importants : la Bourse est le seul marché libre qui subsiste ; si les cours s'y élevaient par trop, la solidité du franc en serait compromise.

Depuis lors nous assistons à un véritable effondrement des cours, atteignant 30 et 40 %, dont le sens n'apparaît pas encore très clairement.

L'effort du Gouvernement pour comprimer les dépenses, relever les recettes budgétaires et contrôler les prix, est opportunément des plus sérieux.

La loi de Finances avait imposé un gros effort supplémentaire au pays ; une nouvelle loi du 14 janvier 1943 (J. O. 17 janvier) lui apporte en contre-partie des garanties de plus saine

gestion financière. Désormais, tout projet de loi portant ouverture de crédit ne sera soumis à l'approbation du Chef de l'Etat ou du Chef du Gouvernement qu'après délibération préalable du Comité budgétaire. D'autre part, tout organisme qui reçoit au total et par an une subvention d'au moins cinq millions sera soumis au contrôle financier de l'Etat. De plus, toute mesure d'économie peut être décidée par décret, rendu sur la proposition du Chef du Gouvernement et du ministre des Finances, après avis d'une délégation du Comité budgétaire, qu'il s'agisse de l'Etat, des Offices, des Etablissements publics et des Services autonomes dépendant de l'Etat ou soumis à son contrôle financier. Enfin, toute augmentation du nombre des fonctionnaires et des agents recrutés par contrat est suspendue. S'il y a lieu de passer outre, les créations d'emplois ou les renforcements de personnel seront soumis au préalable à l'avis du Comité budgétaire.

Une autre série de mesures, ayant également pour but d'améliorer le marché de l'argent, a été promulguée au J. O. du 17 janvier 1943 :

1° La Caisse autonome d'Amortissement a procédé depuis le 18 janvier à l'émission d'obligations 3,5 %, amortissables en 15 ans. Il a été couvert depuis. Cet emprunt doit servir à deux fins : d'abord, à rembourser les Bons du Trésor 4,5 % émis en 1933 pour 10 ans. Aux termes d'une convention passée avec le Trésor et approuvée par une loi du 16 janvier 1943 (J. O. 17 janvier 1943), la Caisse autonome prend en charge l'échéance de 4 milliards environ de Bons du Trésor 4,5 % remboursables en 1943. En somme, un emprunt de 4,5 % remboursable en dix ans et relevant du Trésor, est converti en un emprunt à 3,5 % remboursable en quinze ans et relevant de la Caisse autonome.

Le nouvel emprunt doit servir également à consolider les quelques dix milliards de Bons de la Défense nationale qui restent en circulation. Ainsi sera liquidé le dernier reliquat de la dette à court terme qui nous vient de la « grande guerre ».

Le prix d'émission est fixé au pair. Les souscriptions peuvent être effectuées soit en numéraire, soit en Bons de la Défense nationale. Puisqu'il s'agit de les rembourser, la mesure se comprend fort bien.

2° Le Trésor procède de son côté au remboursment des petites coupures de la conversion 1932, 41, 42, tranche A et tranche B.

Toutes les coupures au porteur de 4,50 de rente et les inscriptions nominatives de 4 fr. 50, 9 francs, 15 fr. 50 et 18 francs seront remboursées au cours de l'année. Les titres seront remboursés au pair avec majoration pour les intérêts courus.

3° De nouveaux cas, pour lesquels les porteurs de Bons d'Epargne à quatre ans pourront obtenir le remboursement de leur titre, ont été admis. Un arrêté fixe les conditions dans lesquelles les porteurs pourront obtenir un remboursement de 50.000 fr., un remboursement de 200.000 fr. ou le montant d'une dépense imprévue. En somme, tout événement subit obligeant le porteur à quelque dépense supplémentaire pourra désormais justifier un remboursement partiel ou total des Bons d'Epargne.

Quant aux prix, une loi récente en modifie sur certains points la législation les concernant. L'une des nouvelles dispositions précise les conditions dans lesquelles doit être effectué l'affichage dans les magasins de détail. Les prix doivent être indiqués avec la dénomination exacte et conforme aux usages commerciaux de l'objet vendu, du service ou de la prestation fournis. Obligation est faite également de mentionner ces prix « en monnaie française et par unité d'objet, de poids, de contenance, de service ou de prestation ». Il aura fallu la guerre et la défaite pour aboutir à cette réforme, bénigne d'aspect seulement, que le petit commerce réclamait depuis dix ans. Car la pratique était courante, dans certains magasins, de vendre du sucre dans des boîtes contenant en apparence un kilog, 850 grammes en réalité ; de l'huile dans des bouteilles d'un litre en apparence, de 85 centilitres en réalité, bref de « gonfler » l'emballage et de diminuer la marchandise.

Une autre disposition précise que nul ne pourra mettre en vente un produit nouveau non autorisé sans être passible de trafic interdit. Cette prescription ne valait jadis que pour les commerçants, artisans, industriels. On devine très bien l'intention du législateur. Celui-ci veut éviter que, sous prétexte de produit nouveau, la taxation des prix ne soit tournée. Encore faudra-t-il que l'administration soit raisonnabble : entre les produits anciens et les produits nouveaux, il y a les produits modifiés ou améliorés. Quelle gamme de prix cela nous réserve si la guerre dure longtemps !

En somme, deux réformes de détail qui peuvent mener loin.

Malheureusement tout l'effort de notre redressement éco-

nomique menace d'être vain si la guerre se prolongeait longtemps encore. La décroissance du nombre de wagons chargés est un signe non équivoque de la baisse en production du pays.

La moyenne journalière du nombre des wagons chargés sur l'ensemble des réseaux a été, en novembre 1942, de 24.726 contre 31.834 en novembre 1941, 27.992 en novembre 1940 et 36.307 en novembre 1939. Manque de wagons ou manque de marchandises, ou les deux à la fois, le résultat est certain : la France s'anémie.

Que dire de notre trafic maritime réduit à néant ? Au début de la guerre, l'ensemble de la flotte marchande fut affrété par le Gouvernement. Les modalités de l'affrètement avaient été déterminées par une Charte-partie et un contrat de gérance, les Compagnies devant continuer l'exploitation technique. L'ensemble des textes avait été adapté définitivement le 15 septembre 1940. Les événements de ces derniers mois ont tout bouleversé. La quasi totalité des navires français est hors du contrôle et de l'exploitation des armateurs et de l'Etat. Un nouvel accord entre les Compagnies et l'Etat s'imposait : il a été signé le 14 janvier. Quelles qu'en soient les modalités, il n'en traduit pas moins une situation qui ne pourrait se prolonger sans de graves dangers pour notre pays. Les autorités occupantes n'ignorent pas cette situation : à la longue, l'indemnité d'occupation versée journalièrement ne trouverait plus de contre-partie, ni en services, ni en marchandises. On connaît le vieux proverbe français : « Où il n'y a rien, le diable perd ses droits ». Il dit vrai pour les nations comme pour les individus.

Par dessus ces dispositions d'efficience technique immédiate, il est un esprit qui doit les dominer, imprégner et diriger : esprit dit « social », lequel, en large équité, vise à développer une « communauté » sentie et perçue. Prenant la parole à l'Ecole supérieure d'Organisation professionnelle, sur « *La France économique* », M. Hubert Lagardelle, secrétaire d'Etat au Travail, a précisé comment, dans la France de demain, le Social et l'Economique devraient se conjoindre et activement cohérer. Les patrons doivent faire une place à la représentation ouvrière : les ouvriers ne doivent plus rester étrangers à la vie économique. Les premiers ne pourraient, sans danger, opposer une résistance anachronique à la marche nécessaire de l'histoire. Les seconds ne sauraient oublier que, pour accéder à l'économique, ils doivent acquérir compétence et capacité. Il s'agit donc de faire participer

tous les éléments de la production à la direction de l'Economie. Disons à la direction de l'Economie et non à la gestion financière de l'entreprise. Il ne peut y avoir d'Economie rationnelle que si elle est conçue par la collaboration des organismes intéressés.

Une vient de paraître au *Journal Officiel* (17 janvier 1943) qui réorganise le Secrétariat d'Etat au Travail.

D'autre part, le Commissariat à la lutte contre le chômage est supprimé, son maintien n'étant plus justifié par la situation actuelle du marché du travail. Celles de ses attributions qui devraient être maintenues seront confiées éventuellement à l'Office de reclassement professionnel. A sa place, une nouvelle Direction de la main-d'œuvre est organisée. La réforme se justifie par la complexité croissante de l'utilisation de la main-d'œuvre en France et à l'étranger, et par la double politique d'orientation et de reclassement, récemment inaugurée. Dorénavant, les problèmes de la main-d'œuvre seront donc résolus d'un côté par la nouvelle Direction de la main-d'œuvre, d'un autre côté par les anciens Services ou organismes extérieurs à l'Administration centrale, tels que Offices de placement, Inspection du Travail, Office de reclassement professionnel, etc...

La dévolution successorale vient d'être modifiée une fois encore au profit du conjoint survivant et de l'héritier resté à la maison. Un décret-loi de 1938 leur avait donné la possibilité d'ajourner le partage pendant cinq ans, de renouveler cet ajournement de cinq ans en cinq ans jusqu'au décès du survivant ou à la majorité de tous les héritiers ; finalement de se faire attribuer le bien, pourvu que la valeur de l'exploitation ne dépassât pas 200.000 francs et celle des meubles et du cheptel le quart de l'estimation des immeubles. En outre, une loi de juillet 1940 bloquait dans un même total cheptel, meubles et immeubles et en portait le plafond à 400.000 francs.

La nouvelle réforme use d'une autre méthode : d'une part, les propriétés bénéficiaires devront constituer « une unité économique... capable de faire vivre une famille paysanne, aidée au besoin par un ou deux domestiques permanents » et être mise en valeur par cette famille ; d'autre part, le Ministre de l'Agriculture fixera par décret le maximum de superficie et le maximum de prix applicables dans la circonscription de chaque union corporative régionale et dans chaque région naturelle.

Le lundi 1er février s'est tenue à Vichy, en présence du Marc-

chal, l'Assemblée générale des syndics de la Corporation paysanne, que présidait M. Pierre Caziot. On sait l'intérêt capital que porte à cette Corporation le Chef de l'Etat. Avec la Charte du Travail, elle constitue, a-t-il dit, « les deux piliers du régime nouveau ». M. Paul Caziot a pu, avec satisfaction, lui présenter les résultats déjà acquis. Le gros œuvre de l'organisation est enfin achevé : actuellement 84 unions régionales sont constituées, comprenant plus de 35.000 syndics locaux : à quoi s'adjoignent, liés à elle, onze groupes spécialisés. L'instrument de rénovation paysanne existe ; reste à le laisser agir dans une atmosphère de foi en l'avenir, tirant de lui-même des personnalités puissantes qui sauront l'animer, le guider, sous le haut contrôle de l'Etat, dont le rôle ici, a déclaré le Ministre de l'Agriculture, M. Bonnafous, ne saurait être ni d'adversaire, ni de censeur, mais d'initiateur et d'arbitre. Avant le Ministre, le Maréchal lui-même avait bien précisé : « La Corporation ne doit pas être une bureaucratie et un simple organisme consultatif. Elle doit avoir des pouvoirs propres. Plus que jamais les paysans de France doivent produire et surproduire ».

C'est la grosse question du ravitaillement général qui était soulignée dans toute son acuité par ces mots brefs. Le Ministre s'est excusé d'être « contraint » d'enserrer le monde rural dans les mailles de sa réglementation », de lui imposer les contributions en nature, de lui refuser, par le jeu des taxes, des bénéfices rémunérateurs que certains vont alors demander au marché noir. Devant le besoin des villes, qui ne peut pas ne pas émouvoir le cœur du paysan et lui dicter son devoir, il compte que chacun se pliera de bon gré aux sacrifices demandés. Il a laissé entrevoir au reste qu'il était prêt à examiner, avec les représentants de la Corporation, certaines améliorations à son statut, et qu'il espérait en outre réaliser rapidement les grandes réformes attendues sur le statut du fermage, du métayage et sur le Code rural.

M. P. Laval, chef du Gouvernement, présida après coup le déjeuner des syndics et confirma dans une allocution l'essentiel de ce qui avait été dit à l'assemblée du matin.

Presque à la même date a été promulguée une loi en cinq titres et vingt-cinq articles, relative à la constatation, la poursuite et la répression des infractions aux règles du ravitaillement. Les sanctions édictées par les cinq à six lois antérieures, en la matière, sont sensiblement aggravées, les modes d'infraction plus soigneu-

sement précisés et la procédure des poursuites simplifiée et accélérée.

On verra à l'expérience ce qu'il en sera de ces mesures réglementaires nouvelles. En attendant, il convient de louer le Gouvernement de son souci attentif à faciliter le ravitaillement des familles nombreuses, en particulier celles des travailleurs. La carte T vient d'être attribuée aux mères de famille de trois enfants de moins de 13 ans, ainsi qu'aux mères de cinq enfants mineurs, quel que soit leur âge et vivant de façon permanente au foyer. De même, une circulaire du Secrétariat d'Etat au ravitaillement fixe une ration supplémentaire pour les familles nombreuses à partir du cinquième enfant. Cette mesure entrera en vigueur au 1er mars avec effet rétroactif pour février.

REGARDS SUR LE MONDE

EUROPE

ALLEMAGNE. — Tandis que le Führer Hitler dirige les opérations de vaste envergure que les armées allemandes ont entreprises au Caucase et en Ukraine en vue de raccourcir leurs lignes de combat, ses lieutenants, le Reichsmarschall Gœring et le Reichsminister Gœbbels, ont célébré au Palais des Sports à Berlin le dixième anniversaire de la prise du pouvoir par le parti national-socialiste. Dans son grand discours, tout entier dirigé contre le bolchevisme, M. Gœring a insisté sur le grave danger que constituent pour « la liberté, la culture et la vie de l'Occident » les gigantesques armements de Moscou, et reproché à l'Angleterre de trahir l'Europe en se faisant l'alliée de l'U. R. S. S. Le même thème a été développé par le Führer dans le Message dont le Dr. Gœbbels a donné lecture.

« Quels que soient les coups que le destin puisse nous porter, ils ne sont rien en comparaison des souffrances générales, qui deviendraient les nôtres si les hordes barbares sorties de l'Est venaient à déferler sur notre continent. »

Le caractère de la lutte qui se déroule à l'heure actuelle est donc clair. Gœring l'a marqué en deux mots : « Vaincre ou mourir ».

Quatre jours après cet anniversaire, un communiqué allemand faisait connaître que la bataille de Stalingrad était terminée. Il indiquait en même temps que le sacrifice des troupes allemandes, roumaines et croates dans ce secteur avait « donné au commandement allemand le temps et la possibilité de prendre des contre-mesures de l'exécution desquelles dépendait le sort de tout le front oriental ». A la suite de la publication de ce communiqué spécial, le ministre de la Propagande du Reich a ordonné, en signe de deuil, la fermeture de tous les théâtres, cinémas et autres établissements de plaisir, du jeudi 4 février au samedi 6 février.

« Ces coups, avait dit le même Dr Goebbels au Palais des Sports,

ne sont pour nous que le signal d'alarme annonçant la guerre totale. Il ne sera plus parlé en Allemagne du confort perdu dont nous voulions conserver au moins les derniers lambeaux. Notre peuple sacrifie d'un cœur joyeux ce confort pour transformer les dernières forces qui lui étaient consacrées en chars, en armes, en munitions et en résistance nationale. »

Une ordonnance rendue le 27 janvier par le Gauleiter Sauckel donne à ces paroles effet immédiat. Elles posent en principe que tous les hommes de 16 à 65 ans et toutes les femmes de 17 à 45 ans habitant le territoire du Reich doivent se présenter à l'Office du Travail du lieu de leur résidence, dès qu'ils y auront été invités officiellement par voie de presse, par affiche ou par convocation écrite. Sont dispensés de cette démarche :

1°) Les hommes et les femmes qui à la date du 1er janvier étaient occupés au minimum 48 heures par semaine ;

2°) Tout travailleur établi à son compte qui employait à la même date un personnel de plus de 5 personnes ;

3°) Les hommes et femmes dont tout le temps est employé dans l'agriculture ;

4°) Les hommes et femmes employés dans un service public, ainsi que les membres de la Wehrmacht, de la police, et du Service du Travail ;

5°) Les hommes et femmes établis à leur compte dans un métier intéressant la santé publique ;

6°) Les écoliers et écolières fréquentant un établissement public ou un établissement d'instruction privée reconnu ;

7°) les ecclésiastiques ;

8°) les pensionnaires des asiles incapables de gagner leur vie ;

9°) les étrangers, hormis les apatrides.

Sont également dispensées de se présenter les femmes attendant un enfant et celles qui ont chez elles un enfant en bas-âge ou deux enfants de moins de 14 ans.

De son côté, le Dr. Funck, ministre de l'Economie du Reich, a signé trois ordonnances dont le but est de dégager à tout prix une main-d'œuvre pour les usines de guerre. Seront fermés sans délai :

1°) Toutes les entreprises de commerce qui ne sont pas absolument nécessaires pour le ravitaillement de la population ;

2°) les entreprises artisanales qui ne sont pas indispensables pour l'économie de guerre ou qui ne travaillent pas pour les besoins du peuple ;

3°) enfin les restaurants et hôtels qui ne sont pas nécessaires à l'économie de guerre et au ravitaillement de la population, et notamment « les boîtes de nuit, les bars et tous les restaurants de luxe », les autres maisons de l'industrie hôtelière devant mettre leurs immeubles à la disposition des militaires en mission, des personnes qui voyagent dans un but intéressant la guerre et des enfants évacués.

Conformément à ces dispositions, les peintres, musiciens et écrivains sont désormais soumis à l'obligation de se faire inscrire dans les Office du Travail. Il en est de même des architectes, avocats, restaurateurs et artisans travaillant à leur propre compte. Après un examen approfondi de leurs dossiers, ils seront, s'il y a lieu, incorporés dans l'industrie de guerre allemande. En outre seront recensés et employés dans les usines tous ceux qui ont travaillé jusqu'à présent à l'heure ou à la demi-journée sans atteindre un total de 48 heures par semaine.

Ces mesures, d'une ampleur inégalée, s'ajoutent à celles qui concernent le recrutement des travailleurs étrangers. Le nombre de ces derniers est évalué à 8 millions d'hommes, sans compter les prisonniers. Le Service de la main-d'œuvre a annoncé que durant l'année 1942 2 millions de travailleurs ont été amenés des seules régions occupées de l'Est. Et le gauleiter Sauckel, en s'élevant contre les assertions de la propagande alliée qui tendent à faire croire que les ouvriers étrangers font l'objet d'une déportation, a affirmé que « la communauté européenne se réalise déjà par la bataille du travail, du fait que des ouvriers viennent des pays alliés ou étrangers renforcer ou remplacer la main-d'œuvre allemande ». Il a déclaré en outre que les réserves de travailleurs des pays occupés n'étaient pas épuisées. Les possibilités existent dans ces pays d'accroître le rendement et la production. Des hommes, par centaines de mille, sont encore employés à des besognes qui ne sont pas indispensables à la guerre. Leur utilisation à d'autres postes n'a pas encore été envisagée. Par un processus de relève à plusieurs degrés, ces forces doivent remplacer dans l'économie, l'administration, les communications et la vie culturelle, les hommes en état de porter les armes.

La question des transports préoccupe les responsables au

même titre que celle de la main-d'œuvre. La Reichsbahn est à la tête d'un réseau qui a passé en 5 ans de 54.000 à 161.000 kilomètres et qui compte aujourd'hui 1.700.000 employés. Malgré toutes les difficultés résultant de la destruction du matériel et de l'allongement des lignes de communications, elle est parvenue à assurer le service. Les parcs nationaux des pays occupés lui ont fourni plus de la moitié de leurs locomotives et de leurs wagons.

Dans l'industrie, l'amélioration du rendement est poussée énergiquement. Elle s'obtient par 3 méthodes. La première consiste à réserver les principales productions de guerre aux entreprises dont le rendement a été reconnu le meilleur. C'est ainsi que la fabrication de 180 millions de cartouches de sécurité, qui était assurée jusqu'ici par 45 fabriques, s'effectue à l'heure qu'il est dans 4 seulement d'entre elles. Les 41 autres ont été rendues disponibles pour d'autres fabrications. Le deuxième procédé est celui de la standardisation des types : le nombre des modèles de pelles et de pioches a été ainsi réduit de 350 à 35, celui des fers de bottes de 15 à 1. Enfin on a cherché à obtenir de meilleurs rendements en comparant les entreprises les unes aux autres et en les mettant ainsi à même de déceler leurs déficiences.

Cette tension extrême de toutes les forces économiques se poursuit dans un « climat politique » que le Dr. Gœbbels déclare « rude et inexorable », et malgré l'épreuve morale des bombardements de terreur que la R. A. F. a fait subir aux grandes villes, notamment à Berlin, Cologne et Hambourg, « Dans la lutte actuelle, a déclaré le Führer dans son message du 30 janvier, la plus grande de tous les temps, il ne faudrait pas s'attendre à voir la Providence faire cadeau de la victoire. Chaque individu, chaque peuple sera pesé et ceux qui seront trouvés trop légers disparaîtront ».

ANGLETERRE. — Les voyages de M. Churchill ont constitué l'événement politique du début de l'année.

Le Premier britannique s'est d'abord rendu à Casablanca où il a conféré en secret du 14 au 24 janvier avec le Président Roosevelt, venu en personne de Washington malgré l'interdiction de principe qui est faite par la Constitution au président des Etats-Unis de quitter le territoire pendant la législature sans l'autorisation spéciale de la Chambre des Représentants. Autour des deux hommes d'Etat étaient réunis un grand nombre de chefs militaires

alliés, entre lesquels une liaison permanente sera désormais établie. Staline, qui avait décliné l'invitation, a reçu à Moscou le 26, en présence de M. Molotov, Commissaire du peuple aux Affaires Etrangères, l'amiral Standley, Ambassadeur des Etats-Unis, ainsi que le chargé d'affaires britannique, venus lui donner communication des décisions prises. Le maréchal Tchang-Kaï-Chek, qui n'avait pas été invité à cause de l'éloignement, a également été tenu au courant.

La presse de l'Axe note que les conversations n'ont abouti qu'à une vague résolution de provoquer une offensive en Europe cette année et de poursuivre les hostilités jusqu'à la capitulation sans conditions, mais qu'aucune décision précise n'a été divulguée qui puisse prendre au dépourvu la stratégie du Reich.

Tandis que le président Roosevelt s'en retournait aux Etats-Unis par le Libéria et le Brésil, M. Churchill, poursuivant sa randonnée autour de l'Europe, s'est rendu à Adana en Turquie où il a conféré avec le président de la République, M. Ismet Inonu, puis il est revenu en Angleterre en faisant escale à l'importante base militaire de Chypre, au Caire, où il a rendu visite au roi Farouk, à Tripoli, à Alger et enfin au Portugal. L'agence D. N. B. dément qu'il se soit entretenu dans ce pays avec le général Franco.

Dans le discours qu'il a prononcé aux Communes, le Premier, après avoir rendu compte des résultats de sa tournée, a insisté une fois de plus sur le danger que fait courir au ravitaillement britannique les attaques sous-marines. Les submersibles qui opèrent dans l'Atlantique sont du type « haute mer » et déplacent au moins 1.000 tonnes. Ils sont armés d'un canon de 150, de 2 canons de D. C. A., de 6 tubes lance-torpilles, et leur vitesse en surface est d'environ 18,5 nœuds. Au large des côtes d'Espagne et jusqu'aux Açores, les sous-marins sont d'un type plus réduit, allant de 250 à 750 tonnes. Malgré les conditions atmosphériques défavorables, le communiqué allemand annonce encore pour le mois de janvier 522.000 tonnes de navires coulés. Ce chiffre s'ajoute à celui de décembre : 634.000 tonnes. Certains mois de l'année 1942 ont vu s'en aller par le fond plus d'un million de tonnes de bateaux. « La courbe des pertes adverses ne cesse de s'élever, déclare la presse allemande, c'est là la garantie que les forces de l'adversaire seront un jour brisées ». L'Amirauté bri-

tannique n'a pas démenti les pertes subies par un convoi de pétroliers à 1.000 milles de la côte africaine.

La production de guerre anglaise qui s'est accrue de 40 % en 1942, et particulièrement celle des bombardiers lourds qui a triplé, représente une charge financière de plus en plus pesante pour la nation. Le Chancelier de l'Echiquier a déclaré que le total journalier des dépenses de guerre atteint 14 millions de livres, en augmentation de plus d'un million à la suite des opérations d'Afrique. Le Board Of Trade est intervenu efficacement pour empêcher la hausse des prix qui a atteint 5 % en 1941 et 3,5 % en 1942.

Les nécessités de cette économie de guerre ont obligé la Grande-Bretagne à mettre sur pied un vaste système d'organisation industrielle. Sous la haute direction du ministre de la Production, éclairé par un Conseil consultatif national de la production, des organismes nouveaux ont été institués à l'échelon de la région, du district et parfois de l'entreprise. Ce sont les 11 Conseils régionaux, dirigés par un Contrôleur général, les bureaux et les comités de districts, et enfin les comités mixtes de production. Les premiers peuvent faire des propositions sur les nouveaux moyens de production à créer et ordonner des enquêtes dans les cas de rendement déficient. Les seconds sont des centres de compensation, composés de représentants des employeurs et des employés : ils fonctionnent comme des organismes de répartition. Les comités mixtes de production, également bipartites, sont constitués dans certaines entreprises. Leur but est de susciter une collaboration active des travailleurs en les tenant au courant de la production et en leur permettant de faire des propositions. Les représentants ouvriers y sont élus au scrutin. Ces comités n'ont pas encore une base légale.

Cet ensemble d'institutions n'a pas reçu le même accueil de la part des employeurs et de la part des ouvriers. Ces derniers se montrent très partisans de tout le système. Ils demandent les pleins pouvoirs pour le ministre de la Production et pour les Contrôleurs régionaux. Ils veulent que les comités mixtes de production puissent avoir accès à l'ensemble de la documentation et des données relatives à la production, en vue de créer les « stimulants sociaux de la production ». Les employeurs par contre se montrent plus souvent opposés à l'organisation. Ils

voient en particulier dans les comités mixtes de production un moyen d'empiètement sur les fonctions de direction.

Afrique du Nord. — Par une série de replis stratégiques, l'Afrikakorps a successivement abandonné la Libye, la Cyrénaïque et la Tripolitaine, pour rejoindre les troupes allemandes et italiennes qui tiennent la « tête de pont » de Tunisie. En même temps, la pression de l'Axe sur l'île de Malte s'est détendue. La position fortifiée a subi 100 alertes par mois au cours de l'année 1942.

Moyen-Orient. — L'Irak a déclaré la guerre aux puissances de l'Axe et est ainsi devenu la 31e des Nations Unies. Cet événement, joint au voyage de M. Churchill en Turquie, a de nouveau porté l'attention sur ces régions de l'Asie occidentale. Le monde arabe prend ombrage de l'activité que les Américains y manifestent. Les débarquements importants de troupes et de matériel sur le Nil et au fond du Golfe Persique, l'extension de la loi prêt ou bail à l'Irak et à l'Iran, l'envoi de deux conseillers techniques américains à Téhéran, enfin la décision du président Roosevelt d'accréditer M. Kirk, ministre des Etats-Unis au Caire, auprès du roi Ibn Séoud, sont des faits significatifs.

Il est à noter que le pacte d'amitié et de collaboration conclu à Saadabad le 8 octobre 1937 entre la Turquie, l'Iran, l'Irak et l'Afghanistan a été prorogé pour 5 ans par tacite reconduction. Le « pacte à quatre oriental » ne comporte point les obligations précises d'une alliance politique et militaire. Cependant il oblige les partenaires à se concerter pour la défense de leurs intérêts communs, et constitue une ligne de résistance dont la Turquie est le centre.

Union Sud-Africaine. — La motion du général Smuts permettant le service volontaire hors d'Afrique a été approuvée par les Chambres le 4 février par 75 voix contre 49.

FINLANDE. — Les élections présidentielles qui auront lieu le 15 février mettent de nouveau au premier plan la situation particulière de la Finlande, entraînée malgré elle dans la lutte. Suivant M. Rangell, président du Conseil, « les pertes en vie humaine ont été extrêmement faibles cette année et les travaux

de fortifications ont permis de consolider les positions acquises en conservant intacts la troupe et le front ». La position de la Finlande n'en demeure pas moins immuable. Elle vient d'être définie par le président Ryti : « Le pays lutte inébranlable pour sa liberté, et même si l'issue de la guerre changeait, justice serait rendue à celui qui aurait le droit pour lui » Suivant une information du D. N. B., M. Cordell Hull aurait déclaré à Washington qu'une rupture entre les Etats-Unis et la Finlande n'était pas actuellement envisagée.

ITALIE. — M. Mussolini a procédé le 5 février à un remaniement complet de son gouvernement. Une série d'hommes nouveaux, dont plusieurs combattants du front, ont été mis à la tête des différents Départements. Le Duce détient personnellement 5 portefeuilles en plus de la présidence du Conseil : ceux des Affaires Etrangères, de l'Intérieur, de la Guerre, de la Marine et de l'Air.

Ces changements, qui sont présentés par la presse comme une nouvelle « concentration de forces », n'ont rien qui doive étonner. La « relève » d'hommes du parti de premier plan, comme Grandi, Ricci et Bottai, est dans la tradition fasciste. Quant à la nomination du comte Ciano comme ambassadeur auprès du Vatican, elle est toute naturelle, l'ancien ministre des Affaires Etrangères faisant partie des cadres diplomatiques. Le fait atteste simplement l'importance que l'Italie, grande nation catholique, attache aux rapports avec l'Eglise.

« Comme il fallait s'y attendre, déclare-t-on dans la capitale italienne, la propagande étrangère a profité de ces mesures pour répandre des rumeurs fantaisistes en ce qui concerne l'importance et la portée de ce remaniement. Il est évident que de telles rumeurs sont dénuées de tout fondement et qu'elles sont dues uniquement aux besoins de la propagande ennemie. »

La résolution inébranlable de l'Italie se manifeste par les sacrifices qu'elle consent à la cause de l'Axe. Au cours du mois de janvier, les pertes de l'armée italienne se répartissent comme suit : Afrique du Nord : 440 tués, 592 blessés, 4.520 disparus. Front soviétique : 10.285 blessés, 27.000 disparus ; le chiffre des tués n'a pu être établi d'une façon définitive. Dans les Balkans et autres territoires occupés : 251 tués, 515 blessés et 57 disparus.

Les derniers événements se sont également traduits par une accentuation de l'effort industriel. Des mesures de mobilisation de la main-d'œuvre ont été adoptées. Elles sont parallèles à celles qui ont été prises en Allemagne. Tout le personnel masculin remplissant les fonctions de contrôleurs ou de buralistes dans les théâtres, cinémas et autres spectacles, de contrôleurs ou de receveurs dans les transports publics, sera remplacé par un personnel féminin, à l'exception toutefois des blessés de guerre ou des blessés pour la cause nationale, et des hommes nés avant 1881. D'autres mesures sont à l'étude qui toucheront certaines catégories d'ouvriers spécialisés dans l'artisanat, et le personnel masculin dans certains secteurs du commerce, tels que les bars, les cafés, les restaurants, les magasins d'habillement, de mode, d'alimentation, etc... qui devront libérer les hommes pour un emploi plus utile et concernant d'une manière plus immédiate les fins de guerre. La mobilisation des femmes pour le travail sera d'abord limité aux classes jeunes et aux femmes mariées qui n'ont pas d'autres occupations. Seront exclues les femmes employées aux travaux agricoles, celles qui dépendent de l'administration publique, et enfin les élèves des écoles moyennes et supérieures, publiques et privées, pendant l'année scolaire.

Ces mesures renforcent la main-d'œuvre masculine et féminine mobilisée, qui comprenait au 31 décembre 1942 5.240.872 personnes, dont 3.993.287 travailleurs et 1.247.585 travailleuses.

TURQUIE. — Sur l'invitation du gouvernement, M. Churchill s'est rendu le 30 janvier en Turquie. Dès son arrivée à Adana, il a été reçu par le président de la République, M. Ismet Inonu. Aux entretiens qui ont duré deux jours ont pris part du côté turc M. Saradjoglou, président du Conseil, le maréchal Fevzi Cakmak, chef d'Etat-Major général, M. Menemendjoglou, ministre des Affaires Etrangères, M. Erkin, ministre Plénipotentiaire, le général Sekik Cakmak, conseiller de l'Air de l'Etat-Major turc et le colonel Fayarali, chef de la section des opérations à l'Etat-Major général. Etaient présents pour la Grande-Bretagne Sir Knatchbull Hugessen, ambassadeur, Sir Alexander Cadogan, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, le général Sir Allen Brook, chef de l'Etat-Major général impérial, le général Wilson, commandant en chef en Irak et en Iran, le général Alexander, le

général Lindsenn, le maréchal de l'Air Drummond et le commodore Dundas.

Le Premier Britannique était porteur d'un message du roi George pour le président Inonu. Ce dernier a chargé son ambassadeur à Londres de transmettre sa réponse. Il a fait également parvenir un télégramme au président Roosevelt.

Au lendemain même de l'entrevue d'Adana, le gouvernement turc, en la personne de son ministre des Affaires Etrangères, tint à donner à M. Von Papen tous les apaisements désirables à propos des rumeurs qui ont entouré la Conférence. Des informations ajoutent même que M. Menemendjoglou aurait été en mesure d'éclairer le ministre allemand sur certains résultats de cette rencontre. Ainsi la Turquie n'abandonne nullement la ligne de neutralité qu'elle s'était fixée. Les armes qu'elle recevra lui permettront de se défendre plus efficacemnet contre toute agression. Les conversations russo-turques qui succèderont à l'entretien d'Adana ne manifestent pas non plus une rupture dans l'équilibre des alliances ottomanes. Cette impression est confirmée par les nouvelles suivant lesquelles le président Inonu aurait demandé à la Grande-Bretagne de nouvelles garanties au sujet du statut des Détroits. On sait qu'aux termes de la dernière convention en vigueur, dans un conflit international où la Turquie resterait neutre, un Etat belligérant peut faire traverser les Détroits à ses bâtiments de guerre dans le cas où il aurait signé avec la Turquie un traité d'assistance mutuelle. L'U. R. S. S. qui est précisément liée à la Turquie par un acte de ce genre, invoque cette stipulation. Mais Ankara lui oppose l'article 21 de la même convention internationale qui lui donne le droit, en cas de danger de guerre, d'ouvrir ou de fermer à son gré les Détroits.

On fait remarquer à Berlin que si la Turquie a tout lieu d'être inquiète des projets que Londres et Washington échafaudent dans les Balkans, d'accord avec l'U. R. S. S., sa position de neutralité a cependant été nettement réaffirmée par ses hommes d'Etat.

La situation économique et financière de la Turquie a sans doute été envisagée au cours de l'entretien d'Adana au même titre que les questions politiques. Le ravitaillement du pays en céréales est nettement insuffisant et la Turquie, depuis le début des hostilités, cherche à obtenir les contingents de blé qui lui sont nécessaires. L'approvisionnement en charbon est également déficient.

La production des mines turques, entièrement aux mains de l'Etat, est inférieure à trois millions de tonnes, en diminution notable par rapport aux années précédentes. Ce déficit provient de la difficulté de recruter les 20.000 hommes nécessaires à l'extraction. La mobilisation d'un grand nombre de mineurs a fortement réduit ce chiffre. D'autre part, l'élévation très marquée du coût de la vie incite les salariés à se tourner vers d'autres activités moins pénibles et plus rémunératrices. C'est là une conséquence de la situation financière embarrassée d'un pays dont les importations sont tombées à 35 % de ce qu'elles étaient en 1938 et où les prix de gros ont dépassé de 140 % leur niveau de 1939. Pour ravitailler sa population et pour soutenir sa monnaie, la Turquie a besoin d'une aide extérieure.

U. R. S. S. — La guerre de mouvement a repris dans toute la partie méridionale du front russe. A partir de Orel comme charnière, la Wehrmacht a procédé à une vaste opération tournante. Il semble que le mouvement d'alignement ne soit pas encore achevé. Dans la partie nord du théâtre de guerre oriental, les opérations stratégiques de la Wehrmacht ont été beaucoup plus réduites. On signale des rectifications de front à Veliki-Luki. L'abandon de Schlüsselburg, à l'est de Leningrad, n'a pas amené un changement important dans la situation de l'ancienne capitale, les communications avec l'intérieur du pays ayant toujours été assurées à travers le lac Ladoga, par bateaux en été, par chemins de fer sur la glace en hiver.

Les communiqués allemands signalent que le matériel anglais et américain a été largement utilisé par les Russes dans les opérations militaires, mais il est certain qu'une partie des tanks et des avions qui avaient été embarqués dans les ports anglo-saxons à destination de l'U. R. S. S., ne sont jamais arrivés.

La stratégie soviétique a également bénéficié du fait que les relations avec le Japon demeurent très normales. M. Tani, ministre des Affaires Etrangères du Japon, a déclaré devant la Chambre Basse que des négociations étaient actuellemest en cours entre le Japon et la Russie Soviétique au sujet des accords annuels des pêcheries et des concessions pétrolifères du nord de Sakhaline.

ASIE

CHINE. — Aucun événement saillant n'a marqué les opérations militaires en Chine. A l'avance japonaise de l'été a succédé une contre-offensive chinoise. Depuis ce mouvement de va-et-vient qui n'a pas modifié beaucoup la situation, rien de très important ne s'est produit.

Sur le plan politique au contraire, s'est manifestée une grande activité. Le 10 janvier, le gouvernement de Nankin a déclaré la guerre aux Etats-Unis et à la Grande-Bretagne. Cet acte ne modifie pas l'état des choses, mais il fait ressortir l'intime association de Tokio et de Nankin. Par réciprocité, le Japon a rétrocédé à la République chinoise les droits administratifs qu'il détient actuellement en Chine. En vertu de cette décision, les concessions internationales de Changhaï et d'Amoy, qui sont aujourd'hui entre les mains du Japon, seront rendues à la Chine dans des conditions que l'on fixera ultérieurement. L'administration du quartier des Légations de Pékin lui sera immédiatement remise. En contrepartie, la Chine s'engage à accorder aux sujets nippons les mêmes droits qu'à ses propres nationaux ; et les Japonais conserveront dans les concessions, après leur restitution, les avantages qu'ils y possédaient auparavant.

De son côté, le gouvernement de Tchoung-King a obtenu de ses alliés des traités analogues, à la suite des pourparlers engagés après la déclaration de principe d'octobre 1942. A Washington, M. Cordell Hull a signé le 11 janvier avec l'ambassadeur de Chine un traité qui met fin au régime des concessions. A Londres, un accord semblable a été conclu. La question de Hong-Kong n'a pas été soulevée. A l'avenir, les citoyens britanniques en Chine seront jugés par les tribunaux chinois. Le traité prévoit que des négociations s'engageront dans les six mois qui suivront la cessation des hostiltiés en vue d'un traité complet d'amitié et de commerce.

Le maréchal Sir John Dill, reppresentant la Grande-Bretagne, et le lieutenant-général Arnold, représentant les Etats-Unis, sont venus à Tchoung-King prendre part à une série de conférences pendant lesquelles le maréchal Tchang-Kaï-Chek a été mis au courant des décisions prises aux entretiens de Casablanca auxquels ils participaient.

JAPON. — Dans un discours qu'il a prononcé devant la Diète le 27 décembre, le premier ministre Tojo a déclaré : « Les préparatifs de l'ennemi donnent l'impression que la vraie guerre commence maintenant dans l'Extrême-Orient. » En conséquence, il a insisté sur le renforcement nécessaire du front intérieur et a proposé l'extension des attributions du président du Conseil. Il a annoncé que le Japon allait reconnaître cette année le nouvel Etat birman. L'indépendance pourra également être accordée aux Philippines pour autant que la population sera disposée à la collaboration. Il y a eu dans ce secteur quelques opérations punitives peu importantes. En Chine, les forces expéditionnaires japonaises s'opposent à 3 millions d'hommes qui forment l'armée de Tchoung-King et environ 600.000 communistes.

Parlant du Pacifique sud, le président a signalé que l'armée effectuait dans ces parages des opérations de débarquement très difficiles, dans des conditions de transports et de ravitaillement défavorables. L'évacuation par les troupes jaunes de l'île de Guadalcanar et de Buna en Nouvelle-Guinée est venue confirmer les vues du premier ministre.

Dans ces parages, les flottes américaines et japonaises continuent à se livrer une bataille d'usure longue et serrée dont l'issue dépend principalement du rythme de construction dans les chantiers navals des deux pays. Les adversaires concentrent tous leurs efforts sur l'achèvement de leurs nouveaux porte-avions. La flotte américaine comptait, en décembre 1941, 8 navires de ce type. Elle en a perdu cinq. Ce sont le *Langley*, le *Lexington*, le *Yorktown*, le *Wasp* et le *Hornet*. Pour combler ces vides, les Etats-Unis ont lancé, en 1942, 4 nouveaux porte-avions qui sont en voie d'achèvement. Ces navires font partie d'une série de 11 bâtiments dont la mise sur cale a été autorisée en juin et septembre 1940. Par la suite, 2 nouveaux porte-avions ont été commandés en décembre 1941 et 20 autres en juin dernier par la loi dite de « la flotte des sept mers. » On espère précipiter la réalisation de ce programme, mais elle demandera encore un certain délai. Le Japon, avec ses 9 porte-avions à plate-forme d'envol et ses 5 transports d'aviation, avait au début des hostilités une nette supériorité. Il semble avoir perdu depuis lors 6 navires du premier type mais Tokio a annoncé l'année dernière la mise en service prochaine de 5 navires porte-avions.

En l'absence d'unités italiennes et allemandes (la flotte alle-

mande ne possède qu'un porte-avions, le Graf Zeppelin) il faut tenir compte en ce domaine du renfort que peut apporter la flotte anglaise. Celle-ci a perdu 5 sur 6 des porte-avions qu'elle possédait en 1939, mais elle a mis en service depuis lors 6 nouveaux navires très supérieurs, dont 2 ont été endommagés. On annonce le lancement prochain de nouveaux bâtiments.

AMÉRIQUE

ETATS-UNIS. — Avant de partir pour Casablanca en vue de conférer avec M. Churchill, le président Roosevelt, dans un discours au Congrès, a rappelé les principaux événements de l'année écoulée et fait le point de la situation. Quelques jours après, en proposant pour le prochain exercice un programme de dépenses de guerre de 100 milliards, en augmentation de 33 % sur celui de l'exercice actuel, il a adressé un message au Congrès où il a cherché à chiffrer l'effort de production américain. La presse berlinoise s'est élevée contre ses affirmations. Elle conteste particulièrement que les pertes navales subies par les Nippons n'aient pu et ne puissent être « en aucune manière compensées. » Elle ne prend pas au sérieux l'affirmation que « la capacité de combat des Etats-Unis est basée sur des réalités mathématiques » et que dans les mois qui viennent les Etats-Unis puissent dans le Pacifique passer à l'offensive. On admet que le but principal du débarquement en Afrique ait été « de créer une diversion », mais le projet « d'éliminer à tout jamais les derniers vestiges de la puissance de l'Axe le long des côtes sud de Méditerranée » est plus facile à formuler qu'à réaliser. Quant au chiffre de 48.000 avions construits en 1942, outre qu'il est inférieur aux prévisions, il est purement fantaisiste.

Le gigantisme des constructions navales aux Etats-Unis n'est pas sans susciter une certaine jalousie en Angleterre. Le tonnage américain, qui s'accroît aujourd'hui de 4 navires par jour, représente actuellement les 2/3 du tonnage anglais. Au milieu de l'année, les deux flottes seront sensiblement égales. Fin 1943, les Américains posséderont un tonnage supérieur de 25 % à celui des Anglais. Suivant la *Hamburger Fremdenblatt*, le nombre des ouvriers employés sur les chantiers américains de la marine de guerre et de la marine marchande est passé de 132.000 à 720.000

entre le 1er janvier 1940 et le 1er octobre 1942 ; en 1941 les Etats-Unis disposaient de 45 chantiers avec 176 cales ; ils ont actuellement 64 chantiers avec 406 cales.

Les problèmes que soulève la production dans toutes les branches prennent des proportions énormes. La charge financière qui en résulte pour l'économie est très lourde. Au cours du mois de décembre, près de 13 milliards de dollars ont dû être empruntés pour combler les déficits du budget.

La question du potentiel humain reste l'une des plus préoccupantes. Malgré le rétablissement de la semaine de 48 heures dans tous les services publics, les besoins de l'industrie sont tels que l'armée américaine dépassera difficilement les 5 millions d'hommes qu'elle compte actuellement.

Mais le problème le plus aigu est celui que crée l'extrême dispersion des forces américaines. Commentant la déclaration du président Roosevelt suivant laquelle les 1.500.000 soldats des Etats-Unis qui sont hors du territoire national, sont répartis sur 50 points du monde, la *Wesfälische Landeszeitung* fait remarquer qu'un certain nombre de ces points font partie du système défensif proprement américain. Ce sont par exemple les îles Hawaï, l'Alaska, les Aléoutiennes, la zône de Panama et Samoa. Il en est d'autres qui sont des empiétements américains sur l'Empire britannique : l'Irlande, l'Egypte, le Soudan, la Palestine, l'Irak, l'Iran, les Indes, l'Australie, la Nouvelle-Guinée, la Nouvelle-Zélande, les îles du Pacifique, les Indes occidentales des Bermudes jusqu'à la Guyane britannique, le Canada, Terre-Neuve, etc... Il en est enfin qui manifestent nettement l'impérialisme américain : ce sont l'Islande, le Groënland, l'Afrique du Nord, le Libéria, l'Erytrée, les possessions françaises du Pacifique, l'Amérique centrale du Nicaragua jusqu'à l'Equateur, le Surinam hollandais, le Brésil, etc... Il est certain que le progrès de l'influence politique des Etats-Unis est en rapport avec l'extension de ses armées. La désignation de M. Flynn comme ministre d'Australie, avec rang d'ambassadeur, et comme représentant personnel du président Roosevelt, en fournit une nouvelle preuve.

Pour mener à bien une politique aussi vaste, le président a besoin de l'appui du Congrès. La disparition des majorités massives dont les démocrates disposaient jusqu'ici est de nature à lui créer quelques difficultés. On estime cependant qu'aucune loi existante ne pourra être abrogée, le président ayant toujours le

droit d'opposer son veto à une telle suppression et la Chambre ne pouvant passer outre à son opposition qu'à la majorité des 2/3. Mais la loi prêt ou bail soulèvera peut-être quelques critiques. Les nouveaux élus sont généralement d'avis que le monde ouvrier a été favorisé aux dépens de l'agriculture et il se peut qu'on se propose de rendre illégale l'obligation préalable d'être membre d'un syndicat pour travailler à une commande de l'Etat, ou de substituer la semaine de 48 heures à la semaine de 40 heures. Le point le plus intéressant sera l'influence de la nouvelle majorité sur les discussions concernant l'après-guerre. Une proposition tendant à un accord international en vue d'empêcher de futures agressions ne rencontrerait ni au Congrès ni dans le pays la même opposition que la Société des Nations il y a 21 ans. Cependant la nouvelle majorité du Congrès, composée de républicains et de démocrates conservateurs, les uns et les autres opposés au New Deal, rejetterait l'idée de mettre les principes de politique intérieure du gouvernement actuel à la base d'un programme international.

AMÉRIQUE DU SUD. — Le 20 janvier, le *Chili* a rompu les relations diplomatiques avec les trois puissances de l'Axe. Les ambassadeurs d'Allemagne, d'Italie et du Japon ont gagné la République Argentine. Ainsi se termine le conflit qui avait mis aux prises le Chili avec les Etats-Unis, depuis le violent discours où, au début de novembre, M. Sumner Welles avait accusé les deux derniers Etats neutres de l'Amérique du Sud de laisser s'exercer des activités souterraines ennemies. Favorisée par les partis de gauche à l'intérieur même de la nation, la pression américaine n'avait pas cessé depuis lors de s'exercer. Le Chili qui est privé de débouchés pour ses nitrates, est entièrement dépendant de l'industrie des Etats-Unis, notamment pour ses importations de pétrole et d'objets manufacturés. Cette situation économique, jointe à la contagion des idées démocratiques, a donné aux Etats-Unis les moyens d'influencer un pays dont le cuivre lui est nécessaire, et finalement de l'entraîner dans une rupture.

Depuis cet événement, les nations américaines se répartissent en trois catégories au point de vue de leur position vis-à-vis de l'Axe : 1°) celles qui ont déclaré la guerre : outre le Canada, se sont les Etats-Unis, le Mexique, les Républiques de l'Amérique du Centre et le Brésil ; 2°) celles qui ont rompu les relations

diplomatiques : ce sont tous les autres pays moins un ; 3°) La République Argentine qui garde une attitude de neutralité.

Moins dépendant économiquement, ce dernier pays subit cependant une forte pression morale. Le 24 janvier, le comité de défense continentale sud-américain a autorisé la publication du rapport des Etats-Unis sur les activités des puissances de l'Axe en Argentine. Le ministre des Affaires Etrangères a fait connaître qu'il considérait cette publication comme préjudiciable. Il a mis en avant les arrestations d'éléments subversifs auxquelles il vient de procéder et le rappel par le gouvernement du Reich lui-même de l'attaché naval allemand dont les activités déplaisaient au gouvernement argentin.

La structure économique des Républiques de l'Amérique du Sud a été entièrement transformée par la guerre. On y constate un mouvement d'industrialisation particulièrement marqué au Brésil, en Argentine et au Chili. C'est ainsi que le fer des riches gisements de Minas Geras, malgré le manque de charbon, sert de base à une industrie sidérurgique brésilienne naissante, et le coton surabondant offre une matière première aux usines textiles en plein développement. Les difficultés d'exportation par manque d'acheteurs et de moyens de transports ont encore aggravé, en Argentine, la crise du blé, du maïs, du lin, des cuirs et de la laine, et au Brésil, celle du café et du coton. La hausse des prix masque complètement cette diminution des sorties de marchandises. Les 6 millions de tonnes de céréales que l'Argentine a expédiées à l'étranger en 1941, représentent une valeur de 1.428 millions de pesos, alors que les 13 millions de tonnes exportées en 1938 représentaient à peine 1.573 millions. Les échanges entre les Républiques sud-américaines n'ont pu suppléer que dans une mesure très restreinte à l'absence des débouchés normaux, l'économie de ces nations étant généralement concurrente et non complémentaire. C'est donc avec les Etats-Unis que le commerce sud-américain s'est le plus souvent développé. De 1938 à 1941 les achats brésiliens aux Etats-Unis sont passés de 23 à 75 % de l'ensemble des exportations brésiliennes, les ventes de 36 à 83 % de l'ensemble des exportations. Tant au point de vue politique qu'au point de vue économique, les Etats-Unis représentent donc le centre d'attraction de tout le continent.

CHRONIQUE ECONOMIQUE.

LE PLAN BEVERIDGE

En France nous disons un « plan ». En Angleterre on dit un « rapport ».

Quand il s'agit là-bas d'étudier à fond une question et de soumettre un projet important au gouvernement, on nomme un comité d'experts qui se met à la tâche et présente ses vues à l'Etat en même temps qu'au public. C'est ainsi que le célèbre rapport Mc Millan vint dès 1931 orienter toute une nouvelle politique monétaire. C'est ainsi que le rapport Beveridge vient d'aiguiller la Grande-Bretagne sur les voies d'une politique sociale authentiquement révolutionnaire.

Le 10 juin 1941, M. Arthur Greenwood, ministre sans portefeuille, annonça aux Communes qu'il venait de confier l'étude des assurances sociales à un comité présidé par M. William Beveridge, ancien directeur de la *London School of Economics* (les « Sciences Po » de Londres), actuellement recteur de *University College* à Oxford. M. Beveridge est bien connu en Angleterre pour la hardiesse de ses vues en matière sociale. Auteur à 32 ans de l' « *Insurance Act* » qui instituait pour la première fois un système obligatoire d'assurances chômage, sa nomination à la direction de la London School avait sérieusement ému les milieux conservateurs de la Cité, et l'hostilité marquée de certaines puissances économiques ne fut peut-être pas étrangère à son départ de Londres pour Oxford.

Le comité qu'il présida fut chargé « d'entreprendre, en cherchant particulièrment à les rapprocher les uns des autres, une étude d'ensemble des systèmes nationaux d'assurances sociales et des services connexes, en particulier des allocations ouvrières ». Les membres du comité étaient des représentants des différents ministères et services : l'Intérieur, le Travail, les Pensions, la Santé, le Trésor, les Douanes, le ministère écossais de la Santé, l'Assistance publique, le secrétariat à la Reconstruction, le bureau central des amicales de Secours Mutuels et le service d'Etat des Assurances.

En cours de travail, les conclusions des études entreprises parurent tellement graves que les différents ministères hésitèrent

à s'engager. Après une consultation avec le Chancelier de l'Echiquier, le Ministre Greenwood en avertit le président du comité :

« Etant donné la haute portée politique des conclusions qui vont être proposées, lui écrivit-il, nous pensons qu'il serait bon de considérer désormais les représentants des différents ministères comme vos conseillers et auxiliaires pour les matières techniques et administratives qui concernent chacun de leurs départements. En d'autres termes, le rapport, lorsqu'il sera terminé, sera votre propre rapport ; il portera votre seule signature, et les représentants officiels ne seront liés en aucune manière par les considérations et recommandations concernant la politique proposée. »

Il fut donc décidé, à la suite de cette lettre, que le rapport porterait la seule signature de M. William Beveridge.

Pour bien comprendre la portée de ce plan, il est important de le considérer comme répondant aux préoccupations qui passionnent actuellement l'opinion publique, en Angleterre comme aux Etats-Unis, mais surtout en Angleterre, en ce qui concerne les problèmes d'après-guerre. Les journaux avec leur « lettre à l'éditeur », les revues, les livres reviennent constamment sur ce thème et le considèrent sous trois aspects principaux :

1) Quelles sont les réformes sociales intérieures à prévoir pour accorder la Grande-Bretagne au rythme des graves courants sociaux qui mèneront le monde de demain ?

2) Quelle sera la participation de la Grande-Bretagne à la reconstruction de l'Europe d'après-guerre, et quelles seront les modalités de son assistance immédiate au continent épuisé par le conflit en cours ?

3) Comment envisager les grandes lignes du règlement politique et économique de la guerre ?

Le plan Beveridge ne s'attaque qu'au premier de ces problèmes. Tout en le considérant comme une question d'ordre strictement intérieur, il est cependant évident que la menace communiste fut constamment présente à l'esprit des rédacteurs, et que le projet est une machine de guerre destinée à couper l'herbe sous le pied à la surenchère bolchevique, en lui enlevant toute possibilité de « prise » parmi les masses populaires de la Grande-Bretagne.

« *Freedom from want* » telle est l'idée centrale du rapport

Beveridge, qu'on pourrait traduire par « Sus à la misère. » La misère y est en effet combattue par un système développé d'assurances sociales. Ce système ne prétend pas, d'ailleurs, être une panacée universelle, et M. Beveridge remarque que « la misère n'est que l'un des cinq géants qui barrent la route de la reconstruction, et qu'à certains points de vue ce géant est le plus facile à vaincre. Les autres sont la maladie, l'ignorance, les taudis et le chômage. »

L'Angleterre possède aujourd'hui un système d'assurances sociales qui, comme la plupart de ses institutions, reflète l'empirisme de solutions disparates apportées sans ordre aux différents problèmes sociaux à mesure qu'ils se présentaient. Rien de semblable chez elle à nos deux grandes lois du 5 avril 1928 et du 30 avril 1930 qui codifient un système complet d'assurances sociales couvrant les risques de tous les salariés. Les assurances anglaises étaient tantôt privées, tantôt publiques suivant les régions et suivant les cas. L'Etat avait substitué en 1921 aux indemnités de chômage versées par certains trade-unions à leurs membres un système d'assurances obligatoires qui fut étendu progressivement à 12 millions de travailleurs. Maïs beaucoup de cas échappaient encore à la loi, et les indemnités de 15 shillings par semaine étaient très loin d'atteindre le minimum vital, estimé à plus du double de cette somme.

Le plan Beveridge entreprend la réforme du système d'après trois principes essentiels :

1) Relèvement des tarifs pour que les indemnités atteignent en tout état de cause le salaire minimum vital.

2) Extension des assurances à des cas qui jusqu'ici n'étaient pas encore couverts par les systèmes existants.

3) Extension des assurances à toutes les catégories sociales non seulement de salariés mais de chômeurs, commerçants, rentiers, etc... de sorte qu'à tout sujet naturalisé ou non, vivant en Angleterre, soit garantie en tout état de cause et dans toutes les circonstances l'indemnité nécessaire à la vie. C'est d'après ce principe que la misère est non seulement combattue mais définitivement supprimée puisque, automatiquement, les moyens de vivre ne manqueront à personne : « L'indemnité de chômage, d'incapacité de travail, la pension de retraite après une certaine période de transition, l'indemnité d'apprentissage seront calculées

au même taux quel que soit le montant des revenus de l'intéressé. » Les allocations familiales seront accordées à tous et leur montant sera le même dans tous les cas, quel que soit le train de vie de la famille considérée.

En bref, les innovations apportées par le nouveau projet peuvent être résumées comme suit :

1) *Chômage.* — Avant-guerre : indemnité de 36 sh. par semaine pendant 26 semaines, après quoi le chômeur est pris en charge par l'assistance publique.

Plan Beveridge : indemnité de 56 sh. par semaine pendant une période illimitée. Si le chômage se prolonge, l'intéressé est obligatoirement rééduqué en vue d'un reclassement.

2) *Incapacité de travail* non consécutive à un accident du travail.

Avant-guerre : indemnité de 15 sh. par semaine pendant 26 semaines, suivie d'une indemnité de 7,6 sh. avec suppléments possibles dans certains cas.

Plan Beveridge : indemnité de 56 sh. par semaine sans limitation de durée.

3) *Retraite des vieux.* — Avant-guerre : indemnité de 20 sh. par semaine.

Plan Beveridge : indemnité de 40 sh. par semaine à partir de la retraite, avec majoration de 2 sh. par semaine pour chaque année de travail supplémentaire à partir de l'âge de la retraite.

4) *Veuves.* — Avant-guerre : indemnité de 18 sh. par semaine.

Plan Beveridge : indemnité de 40 sh. par semaine avec réduction compensatrice des revenus éventuels.

5) *Maternité.* — Avant-guerre : indemnité de £ 2.

Plan Beveridge : indemnité de £ 4.

6) *Maternité concernant une salariée.* — Avant-guerre : indemnité supplémentaire de £ 2.

Plan Beveridge : indemnité de 36 sh. par semaine pendant 13 semaines, avec allocations supplémentaires par enfant à charge.

7) *Obsèques.* — Rien de prévu avant-guerre.

Plan Beveridge : indemnité de £ 20 pour les frais.

8) *Incapacité de travail par suite d'accident.* — Avant-

guerre : la moitié du salaire jusqu'à un maximum de 30 sh. par semaine.

Plan Beveridge : indemnité de 56 sh. par semaine pendant 13 semaines, suivie d'une pension d'un montant égal aux 2/3 du salaire avec un maximum de 76 sh. et un minimum de 56 sh. par semaine.

9) *Frais médicaux.* — Avant-guerre : traitement gratuit de médecine générale, avec quelques indemnités supplémentaires en certains cas.

Plan Beveridge : traitement médical complet, incluant soins dentaires, ophtalmologiques, séjours à l'hôpital, clinique, maison de convalescence pour toute la famille. Rééducation générale après traitement.

Il faut ajouter à cet ensemble l'indemnité de 8 sh. par semaine pour le premier enfant si les parents touchent les indemnités d'assurance, à partir du 2e enfant pour les autres.

Le plan prévoit la création d'un Ministère des Assurances Sociales chargé de l'application du projet et du contrôle des assurances privées. Il vise à transformer les assurances ouvrières en service public, et à les soustraire à la libre concurrence des polices privées, telle qu'elle existait jusqu'ici. Cette suggestion n'a pas été d'ailleurs sans provoquer de sérieuses réactions, et la publication du plan a été immédiatement suivie au Stock Exchange d'une baisse considérable des valeurs d'assurance. Une mention spéciale est d'ailleurs réservée dans le rapport à l'assurance maladie, qui doit rester secteur libre couvert par les amicales de secours mutuels, sans ingérence directe ou indirecte de l'assurance obligatoire d'Etat.

L'objection est venue d'elle-même à l'auteur du projet d'une socialisation dangereuse du système d'assurances, aboutissant à une sorte de fonctionnarisme général de tous les citoyens, qui stériliserait les sources vives de la libre concurrence individuelle. Nous connaissons assez en France les inconvénients de l'assurance-chômage qui dans certains cas aboutit à encourager la paresse, pour sous-estimer cette grave difficulté. Le plan Beveridge s'efforce de parer à cette difficulté par l'établissement d'une notable différence entre salaire minimum (égal au montant des allocations) et salaire normal, et par le reclassement obligatoire des chômeurs après un certain délai :

« L'assurance sociale doit être organisée par la collaboration de l'Etat et de l'individu. L'Etat offre l'assurance, l'individu offre ses services et sa contribution. En organisant l'assurance, l'Etat ne doit pas éteindre l'initiative, diminuer l'esprit de risque, de responsabilité ; en fixant un minimum vital national, il laisse le champ libre à l'action volontaire de chaque individu et il encouragera cette action en vue d'obtenir plus que ce minimum pour l'assuré comme pour sa famille. »

Le financement du plan comporte une véritable philosophie sociale qui pourrait fixer pour l'avenir la politique de la Grande-Bretagne. Le bénéfice de l'assuré est considérablement augmenté. Au lieu de recevoir 9 pence pour 4 qu'il paie (44 %), il recevra désormais 1 sh. pour 3 pence de contribution (25 %). La répartition du financement sera de 50 % à la charge de l'Etat, 30 % à la charge des employés et 20 % à la charge des employeurs. Notons que dans le système soviétique aucune contribution n'est à la charge de l'assuré, et que, dans le système fasciste, l'employeur paie les 2/3 des primes pour 1/3 payé par l'employé. Suivant le principe de base du plan, tous les assurés, qu'ils soient hommes, femmes, enfants, citoyens anglais ou étrangers résidant en Angleterre, paient la même prime et touchent les mêmes allocations. Le système soviétique ne va pas si loin dans l'égalité, et proportionne l'allocation au salaire de l'assuré. D'importantes économies dans une organisation plus rationalisée des assurances permettront d'obtenir une augmentation considérable du montant des primes et du nombre des risques couverts par une contribution relativement plus faible. Les allocations familiales ne seront pas financées par les primes d'assurances, mais figureront au budget de l'Etat.

Au total, le financement du plan exigera 697 millions de livres au départ, avec un accroissement annuel dû à la mise en vigueur progressive de l'assurance-retraite, ce qui portera la dépense à 858 millions en 1965. Ce budget est en augmentation de 70 % sur l'ensemble actuel des dépenses d'assurances sociales. Il représente évidemment une somme importante, et pourtant cette augmentation n'est pas considérée comme un obstacle. Elle n'absorbe en effet que 1/70 des prestations de l'Etat, et les dépenses globales exigées par le plan représentent le 1/9 du revenu national. On estime en Angleterre, que ce n'est pas là payer trop cher la possibilité de « secouer le joug du paupérisme ».

*

Un certain nombre de critiques ont été formulées à l'égard du plan, qui soulèvent des problèmes d'ordres divers.

C'est surtout la question du financement qui effraie une partie de l'opinion publique et des classes dirigeantes. En réalité, comme nous l'avons dit, le chiffre absolu de ce financement n'est pas prohibitif, surtout quand on considère que ces dépenses représenteront une diminution considérable sur les actuelles dépenses de guerre.

La question « rentabilité » du plan nous paraît plus grave. Il s'agit de savoir en effet quelle sera la proportion du chômage après-guerre en Angleterre, pour pouvoir juger des dépenses entraînées. Les calculs du plan sont basés sur une moyenne de chômeurs atteignant 10 % de la population ouvrière, 8,5 % de l'ensemble des travailleurs. Sur quelles données sont basées ces prévisions ? Il est bien difficile de l'apprécier et, par conséquent, de décider aujourd'hui des possibilités d'application d'un tel système. Il est clair que quelques mois de crise grave comme l'Angleterre en a connu entre les deux guerres suffiraient à provoquer des troubles considérables dans tout le système financier du pays.

Une autre objection soulevée dans les milieux de la Cité concerne l'effet psychologique du plan, plus que son effet social : « La perspective d'un avenir assuré sera-t-elle un stimulant pour un effort de production plus considérable de la part de l'assuré ? Facilitera-t-elle ou gênera-t-elle la mobilité nécessaire du travail ou la souplesse de tout le système de production, souplesse qui sera plus nécessaire que jamais après-guerre ? Les industriels seront-ils rendus plus craintifs par l'élévation des frais de production ? L'augmentation de ces frais en Grande-Bretagne (en supposant que les autres nations ne suivent pas son exemple) augmentera-t-elle la difficulté de reconquérir les marchés d'exportations perdus ? Le niveau des impôts ou des emprunts nécessaires pour financer l'augmentation progressive de la part du Trésor dans le plan va-t-il gêner ou stimuler l'industrie ? Tels sont quelques-uns des impondérables qui interdisent actuellement de porter un jugement facile sur l'avenir du plan ».

D'autres objecteurs pensent qu'il est prématuré de prévoir des réformes aussi vastes avant de savoir exactement quelle sera l'issue de la guerre et quel est l'avenir économique des nations.

On peut enfin — et surtout — se demander s'il est désirable, d'un point de vue moral, d'éliminer par un système d'Etat toute

espèce de risque de la vie des hommes. Si un système d'assurances est actuellement nécessaire pour le monde ouvrier, dans l'état actuel de son éducation, il n'en est pas moins préférable que l'homme se mette lui-même à l'abri du risque par un effort personnel d'épargne. Juste salaire, monnaie stable, accession possible à la propriété privée : tels sont les éléments de base d'une conception chrétienne de l'économie.

Quoi qu'il en soit de ces critiques, retenons que le but du plan n'est pas l'augmentation de la production ni l'amélioration de la situation économique, mais, avant tout, une redistribution équitable du pouvoir d'achat. A ce point de vue, comme l'a justement remarqué M. Jacques Gascuel (1), le plan est un effort partiel pour résoudre l'immense problème du milliard d'hommes dont s'est augmentée la population du globe depuis 1800. Les richesses ne manquent pas, ni la nourriture pour cette immense armée. Mais, à l'évidence, la distribution de ces richesses à ceux qui en ont besoin est défectueuse, et les hommes meurent de faim devant les stocks accumulés. Si nous ne nous mettons pas à l'œuvre pour trouver une solution, quelque hardie qu'elle soit, de ce problème, les crises et les guerres continueront de ruiner le monde avec tout leur cortège d'horreurs.

Il semble bien que cette préoccupation n'est pas nouvelle, en Grande-Bretagne comme chez d'autres nations, et que nous allons nous retrouver après-guerre en face d'Etats dont la structure sociale sera profondément bouleversée. La politique fiscale de l'Angleterre, comme celle de l'Allemagne et celle des Etats-Unis, tend à un nivellement progressif des fortunes. Selon une évaluation récente, le nombre des personnes possédant un revenu de 125 à 500 livres, ce qui constitue la classe inférieures des fortunes imposables en Angleterre, s'est élevé de 9 millions en 1938-1939 à plus de 12 millions 1/2 en 1941-1942, tandis que le nombre des personnes jouissant d'un revenu plus élevé est demeuré stationnaire. Les impôts sur les bénéfices industriels ont été tellement considérables qu'ils ont interdit toute espèce d'enrichissement industriel du fait de la production de guerre. La leçon nous semble extrêmement importante à retenir pour la France, où il semble bien que nous assistions au contraire, depuis la guerre,

---

(1) « Bulletin des Documents Français », 23 décembre 1942.

à un élargissement important dans l'échelle des revenus suivant les différentes classes de la nation. La « révolution silencieuse » qui s'opère chaque jour en dehors de nos frontières nous entraînera-t-elle à prendre en France les mesures indispensables qui pourraient nous éviter une révolution trop brutale ?

Devant le grave péril du communisme grondant à l'horizon de la guerre, comment ne pas penser que le calme actuel du monde du travail n'est qu'apparent, et comment ne pas entreprendre de toutes ses forces la préparation de l'avenir ?

« Si l'on considère le présent avec les nécessités de guerre comme une donnée de fait, on pourra regarder ce calme comme une exigence nécessaire et fondée. Mais si l'on regarde la situation actuelle du point de vue du mouvement ouvrier, légitime et ordonné, alors le calme ne sera jamais qu'apparent tant que le but ne sera pas atteint » (1).

Victor DILLARD.

(1) Message de S. S. Pie XII, Noël 1942.

REVUE DES LIVRES

Jean Lacroix. — **Vocation personnelle et tradition nationale** — Bloud et Gay, Paris, 1942 (La Nouvelle Journée, N° 10). 192 pages. Prix : 27 fr.

Deux traditions se partagent la France, l'une exaltant la société jusqu'au mépris de l'individu, l'autre exaltant l'individu jusqu'à la dissolution de la société ; elles sont souvent en lutte, chacune voulant exclure l'autre au lieu de l'appeler comme son complément nécessaire.

M. Lacroix les analyse en s'attachant à des exemples concrets : traditionalisme catholique chez Bonald et de Maistre, traditionalisme positiviste chez Auguste Comte, auxquels s'oppose l'individualisme de Renouvier. Mais la partie la plus intéressante sans doute de ce volume est la conclusion, où il tente de réconcilier ces deux traditions dans une attitude plus profonde, le personnalisme.

S'appuyant sur une théorie de la connaissance qui marque fortement l'inadéquation des concepts à l'idée et le danger des notions closes sur elle-mêmes, M. Lacroix nous montre dans la personne une opposition à la fois et une affinité tant avec l'individuel qu'avec le social. C'est qu'elle agit par deux tendances complémentaires, l'une dirigée vers la concentration et la maîtrise de soi qui lui dictent un refus d'asservissement au groupe, l'autre orientée vers l'expansion et le don de soi qui lui dictent un refus d'isolement égoïste. S'appartenir et se donner, c'est tout le rythme de cet acte qu'est la personne et l'alternance qu'elle utilise pour agir et se réaliser nous montre qu'elle vaut moins par sa nature que par ses aspirations : elle n'existe qu'à condition de devoir se faire sans jamais s'achever.

Ce résumé trop pâle suffira cependant à montrer la richesse et la profondeur, l'opportunité aussi d'un livre qui est à la fois pensée et action.

Emile Delaye.

Docteur Pierre Delore. — **Cité, Civisme, Civilisation** — Edition du Livre Français, Lyon. 128 pages. Prix : 24 fr.

Cette brochure nous présente quelques réflexions de médecin et d'honnête homme sur l'urbanisme, le sens social et les conditions de la paix internationale. Elle reprend des articles ou discours souvent antérieurs à l'armistice. Le savant professeur excelle à illustrer sa

pensée par des citations extraites d'une immense lecture. Les idées exprimées sont plus bienfaisantes et morales qu'inédites. Oserons-nous penser que le Docteur Delore aurait mieux servi l'humanité par un ouvrage plus directement issu de sa compétence professionnelle ?

Emile DELAYE.

Journées de Droit civil, en hommage à Henri Capitant. Organisées à l'occasion de l'Exposition du Progrès Social par l' « Association Henri Capitant », à Lille, les 8 et 9 juin 1939.

I. — L'assurance privée et le progrès social.
II. — L'influence des lois successorales sur le progrès social.
Librairie du Recueil Sirey, Paris, 1939. 95 pages.

Il ne nous appartient pas de discuter ici toutes les idées émises dans ces deux rapports : responsabilité objective et responsabilité subjective ; assurance obligatoire et assurance facultative ; part réservataire et liberté testamentaire, etc., etc... Mais nous devons signaler le soin avec lequel tous ces problèmes sont traités, la conscience scrupuleuse avec laquelle les moindres détails sont examinés, et le sens du réel avec lequel les textes de loi sont interprétés. Que ceux qui médisent des juristes aient le courage de les lire, ils y trouveront des leçons de probité intellectuelle, de réalisme et de bon sens qui ne sont pas à dédaigner. Nos civilistes, certes, croient encore que le droit est l'expression des justes exigences de la personne ; ils n'admettent pas encore qu'il soit un instrument aux mains du pouvoir. Nous ne saurions trop les féliciter de cette fidélité aux traditions françaises. Quant aux éloges académiques et aux actes d'humilité non moins académiques qui émaillent ces discussions et ces rapports, les éditeurs auraient pu les supprimer sans nuire à l'ensemble. Le lecteur leur en aurait rendu grâces.

André DESQUEYRAT.

Pierre GAY. — **Le Préfet régional** — Librairie du Recueil Sirey, Paris, 1942. 297 pages.

L'auteur divise son ouvrage en trois parties : l'organisation administrative régionale ; le statut du préfet et de ses auxiliaires ; le rôle du préfet régional. La première est en somme une introduction historique et doctrinale sur le régionalisme français : les institutions interdépartementales, les projets de réforme extra-parlementaires et parlementaires s'y trouvent analysés. Dans le seconde, l'auteur traite de la carrière du préfet régional : recrutement, garanties, privilèges, avantages, etc... La troisième enfin étudie le rôle du préfet régional dans la législation actuelle. Une bibliographie législative complète l'ouvrage.

Celui-ci est clair, simple facile à suivre. Ne lui demandons pas plus de précisions que la loi elle-même n'en apporte. Il n'en demeure pas moins une belle réussite. Il est enfin, à notre connaissance, le premier traité sur pareille matière.

André DESQUEYRAT.

G. CHARENSOL. — **Bilans de la IIIe République** — Edition des « Documents Français », 57, rue Blatin, Clermont-Ferrand, 1942. 256 pages. Prix : 25 fr.

Six « postes » dans ce volume, pour employer le langage des bilans : la Politique intérieure, la Politique extérieure, l'Armée, l'Empire, la Politique économique et sociale, la Vie intellectuelle et artistique. Ils recouvrent toute la période qui va du 4 septembre 1870 au 10 juillet 1940, jour où, dit l'auteur, la Troisième République a vécu.

En chacun, présentation sommaire et liée des faits marquants, avec la part d'influence et de responsabilité qui en revient aux partis, aux dirigeants officiels, aux chefs d'écoles. Excellent aide-mémoire d'abord, et dont l'effort est certain d'objectivité ; l'auteur ne s'abstient pas d'ailleurs d'énoncer, de suggérer au passage des jugements. Ils ont pour eux d'être en accord, quant à l'essentiel, avec tous ceux qu'au lendemain du désastre la sagesse française, réveillée d'illusions et nettoyée d'erreurs, eut à cœur d'exprimer.

Louis BARDE.

Francis DELAISI. — **La Révolution Européenne** — Editions de la Toison d'Or, Bruxelles, 1942. 300 pages.

Le nouveau volume de M. Francis Delaisi oppose d'une façon saisissante le « mirage du dollar » ou le libéralisme américain, à la formation de l'Etalon-Travail, c'est-à-dire à l'économie dirigée allemande. M. Delaisi a le talent de vulgariser au maximum les questions les plus complexes. Son exposé du fonctionnement des Traités de Travail est un des plus clairs du genre. Mais la simplification a ses dangers, surtout quand elle veut servir une propagande et se rattacher à des considérations politiques. Il faut éliminer complètement l'expérience de New Deal pour identifier économie américaine et économie libérale. Il faut encore méconnaître un certain nombre de réalités pour lier l'étalon-or au système libéral et lui préférer les accords de troc, dont l'Allemagne ne fait nulle difficulté de signaler les inconvénients. M. Delaisi n'insiste pas non plus sur la différence entre une production non rentable d'armements et une production économique d'objets de consommation. Pour lui, le financement des deux systèmes de production est identique dans son mécanisme comme dans ses conséquences. Il nous semble que cette simplification escamote le

problème de l'ajustement du circuit de consommation au circuit de production. Ces réserves faites, il faut louer M. Delaisi d'insister avec vigueur sur un certain nombre de vérités trop méconnues chez nous, comme l'importance croissante de l'épargne, devenue capital populaire, et la sécurité du salaire considéré comme un pouvoir d'achat.

Victor DILLARD.

Hubert BOURGIN. — **L'Ecole Nationale** — Collection « Etudes françaises », Stock, éditeur, Paris. 159 pages.

L'auteur, pour mieux montrer à quelles conditions l'Ecole française redeviendra nationale, stigmatise durement les tares de l'éducation officielle sous la troisième République. Des influences protestantes, maçonniques, cégétistes, ont successivement confisqué l'instituteur. Il faut d'abord l'en délivrer en lui offrant une large culture, de caractère nettement national. Le problème ayant été posé sous cet aspect politique, la solution préconisée, pour excellente qu'elle soit sur le plan culturel et moral, paraîtra un peu courte.

Pour rénover l'éducation française, M. Hubert Bourgin compte avant tout sur une nouvelle formation des instituteurs et sur le rôle social qui leur sera confié dans la cité. Il verrait volontiers tous les maîtres de France recevoir une identique formation dans les lycées, ou même l'enseignement supérieur. Il souhaiterait que tous puissent devenir, de par leur vraie culture et leur haute moralité, les notables et les conseillers du village, sans pour cela perdre leur caractère de fonctionnaires. Sans le dire explicitement, c'est donc vers une sorte d'école unique d'Etat que nous achemine l'auteur. S'il formule les lourdes exigences auxquelles devrait répondre la formation idéale d'un maître dans la nouvelle école nationale, il néglige d'aborder les délicats problèmes de structure administrative, d'aménagement financier, de programme d'enseignement, de relations avec les familles et les autorités spirituelles qu'un tel régime scolaire devrait d'abord résoudre pour être viable.

Pierre FAURE.

Marie de SAINT-JACQUES. — **Au soir de la Vie** — Lethielleux, 100 pages. Prix : 15 fr.

Rapide esquisse de la physionomie spirituelle d'une âme priante, d'une femme de devoir, et surtout d'une grand'mère aussi bonne que sensée. Cette chrétienne sérieuse savait développer sa foi et sa force mystique par la lecture de livres choisis ; et livrer son cœur à l'inspiration divine. On regrette un peu l'anonymat du livre.

Michel GORY.

Paula Hoesl. — **Ton cœur devant Dieu** — Editions Spes, Paris, 1941. — 221 pages. Prix : 20 francs.

L'auteur étudie les problèmes du cœur dans la vie de la femme. En vrai psychologue, il met en garde contre les mauvais guides : rêveries, sensibilité, flirt, en opposition aux bons guides : l'Eglise et les commandements, la conscience dirigée, la raison et ses inspirations, le modèle des belles amitiés. La femme doit être le pilier vivant des foyers ; elle doit donc discipliner, viriliser, stabiliser, pacifier, idéaliser son cœur, c'est-à-dire aimer en Dieu et universaliser son amour, dans une prière filiale, dans le renoncement et le don de soi, dans les pardons nécessaires. Dieu est la source de tout amour.

Très bon livre de chevet pour les adolescentes.

Maxime Moncel.

Paul Haurigot. — **L'Ange** — roman. Séquana, Paris, 1942.

C'est une idée à tout le moins bizarre, et qui fera froncer le sourcil aux théologiens, de supposer avec M. Paul Haurigot qu'un seul ange ait en sa garde sept âmes à la fois. Au surplus, M. Haurigot n'a cure de théologie et non pas davantage de morale. Sans doute déploie-t-il une étonnante virtuosité à joindre, sans les brouiller, en une seule intrigue sept destinées, comme aussi à peindre par de vives et de mordantes, quoique légères, touches certains aspects sociaux d'entre les deux guerres. Mais l'ange ? Ah ! certes il n'a rien de commun avec ceux-là dont parlait Jésus et à cause desquels nous devons ne scandaliser « aucun de ces petits ». Il viendrait plutôt, cousin bâtard du diable boiteux, des profondeurs de l'enfer, où vous ferez bien de le renvoyer, tant il se délecte à remuer la boue des cœurs, tant il prend de plaisir à caresser les vices de ses clients, quatre hommes et trois femmes, tous, hormis une jeune phtisique sentimentale, oui, tous polissons à qui mieux mieux.

Louis de Mondadon.

Alexandre Arnoux. — **La Nuit de Saint-Avertin** — Grasset, Paris, 1942. Prix : 24 fr.

Saint-Avertin est un bourg de Touraine, cher à Jérôme Savrit pour les heures d'amour que, jeune marié, il y vécut. Vingt ans ont passé ; Hélène, la compagne de jadis, est morte et lui se retrouve, seul avec les souvenirs, alors que dans la débâcle des amis l'emportent en leur voiture loin de Paris. De son émoi personnel mêlé au deuil commun de la France, M. Alexandre Arnoux a tiré la matière d'une œuvre délicate où le nuancé des tableaux le dispute au subtil des analyses. Il y a là d'un bout à l'autre quantité de notations fines, tour à tour poignantes et plaisantes.

Louis de Mondadon.

LES ÉVÉNEMENTS

27 *janvier.* — On apprend de Londres que MM. Churchill et Roosevelt se sont rencontrés à Casablanca le 14 janvier, assistés de leurs états-majors. Les ex-généraux Giraud et de Gaulle ont participé aux entretiens. Ceux-ci ont porté sur la conduite de la guerre et les concentrations des ressources alliées et se sont prolongés plusieurs jours.

Le Comité directeur de l'Union Corporative agricole organise un congrès à Vichy pour étendre à la France « non occupée » le mouvement des « Jeunes Paysans » fonctionnant déjà en zone occupée.

28 *janvier.* — Une ordonnance du gauleiter Sauckel, directeur général à la répartition de la main-d'œuvre allemande, décrète la mobilisation des hommes de 16 à 65 ans et des femmes de 19 à 45 ans pour la défense nationale. Le Dr Goebbels commente cette mesure : « Nous voulons vaincre nos ennemis et non point nous laisser vaincre par eux. »

29 *janvier.* — Le *Journal Officiel* publie un décret portant dissolution de l' « Association des œuvres françaises de bienfaisance de l'Armée du Salut » dont « l'activité se rencontrait avec celle du Secours National ».

Dans une lettre à ses diocésains, le cardinal Suhard rapporte l'essentiel de ses entretiens avec le Pape : « Nous ne voulons, a dit notamment le Saint-Père en parlant de la France, douter ni de son salut ni de son avenir. »

31 *janvier.* — Le *Journal Officiel* publie la nomination de M. Darnand, ex-chef du S. O. L., comme Secrétaire général de la « Milice française » : cette organisation remplacera désormais la première et sera placée directement sous l'autorité du chef du gouvernement ; elle sera composée de volontaires (agréés par le chef régional du département), soumis préalablement à une « formation politique générale », chargés « d'animer politiquement la vie publique du pays par une action de vigilance et de propagande » et de « concourir au maintien de l'ordre intérieur ».

A l'occasion du 10e anniversaire de la prise du pouvoir par le parti national-socialiste, le chancelier Hitler, par l'intermédiaire du Dr Goebbels, adresse un message au peuple allemand : il évoque les débuts et les promesses de son parti, la réalisation complète de ces dernières, dénonce le péril bolchevique, affirme sa volonté de poursuivre la lutte et sa confiance dans la victoire finale.

L'amiral Doenitz succède à l'amiral Raeder comme commandant

en chef de la marine de guerre du Reich. Celui-ci est nommé amiral inspecteur de la marine de guerre allemande.

Le général Paulus, commandant en chef de la sixième armée allemande à Stalingrad est promu maréchal.

Le général Ambrosio succède au maréchal Cavallero, démissionnaire, comme chef d'état-major des forces armées italiennes.

1er *février*. — La première réunion des syndics de la Corporation paysanne a lieu à Vichy, en présence du Maréchal Pétain, de MM. Caziot, président du Conseil permanent, et Bonnafous, ministre de l'agriculture et du ravitaillement. Le Maréchal approuve pleinement les grandes lignes du programme de reconstruction paysanne exposées par M. Caziot. M. Max Bonnafous souligne ensuite la nécessité de la Corporation et l'esprit patriote dans lequel elle devra travailler.

Violent bombardement de Messine par l'aviation américaine. Mgr Montalberti, archevêque du diocèse, est parmi les victimes.

M. Mussolini prononce un discours à l'occasion du 20e anniversaire de la fondation de la milice fasciste : « ...La décision, dit-il notamment, appartient à celui qui tient un quart d'heure de plus que l'adversaire... »

2 *février*. — M. Churchill s'entretient à Adana avec M. Ismet Inonu, président de la République turque, et les membres du gouvernement.

3 *février*. — Le haut commandement des forces armées allemandes annonce la cessation de la résistance à Stalingrad. L'armée du maréchal Paulus a succombé. Le deuil sera respecté trois jours en Allemagne.

4 *février*. — MM. Bichelonne et Lagardelle inaugurent les cours de l'office de rééducation et de formation professionnelle.

7 *février*. — Création d'un Commissariat général à la main-d'œuvre française en Allemagne. M. Bruneton est nommé à ce poste.

M. Mussolini remanie entièrement son ministère et prend lui-même la direction des Affaires étrangères. Le Comte Ciano est nommé ambassadeur auprès du Saint-Siège.

Le *Journal Officiel* publie une loi modifiant le régime des Assurances sociales applicable aux salariés agricoles : ceux-ci seront désormais divisés en quatre catégories d'après leur rémunération annuelle. L'affiliation aux Assurances sociales est rendue obligatoire pour les salariés agricoles, métayers et membres de la famille de l'exploitant, sous réserve des dispositions des §§ 3 et 4 de l'article 1er du décret-loi du 10 octobre 1935, si le montant de la rémunération annuelle est inférieure à 42.000 fr. et supérieur à 1.000 fr.

Le gérant : LOUIS LABOUREUR.

LABOUREUR ET CIE, IMP. A ISSOUDUN (INDRE). C.O.I.A.C.L. N° 31.2797.